

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

17/10/2013

Dossier complet le :

17/10/2013

N° d'enregistrement :

F-022-13-C-0085

1. Intitulé du projet

Ponts-rails de La Fère (02) - Remplacement de deux ouvrages hydrauliques
et création d'un ouvrage hydraulique supplémentaire sur la ligne ferroviaire d'Amiens à Laon.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Réseau Ferré de France (RFF)

Nom, prénom et qualité de la personne

Madame Lucette Vanlaecke

habilitée à représenter la personne morale

Directrice Régionale Nord-Pas-de-Calais – Picardie

RCS / SIRET

4 1 2 2 8 0 7 3 7 0 4 4 0 1

Forme juridique

EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet :

N° de rubrique et sous-rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique : n°7 Ouvrages d'art Sous-rubrique : a) Ponts d'une longueur inférieure à 100 mètres	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement de deux ouvrages hydrauliques de décharge existants, de longueurs respectives d'environ 10 mètres pour le premier et d'environ 11 mètres pour le second ; - Création d'un nouvel ouvrage hydraulique d'environ 10 mètres de longueur.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à remplacer deux ouvrages hydrauliques de décharge existants (tabliers métalliques posés sur les murs de radiers en béton) par de nouveaux ouvrages à construire de type cadres en béton armé préfabriqués.

Les ouvrages actuels sont situés sur la commune de La Fère (02 800). Il s'agit de deux ouvrages ferroviaires, situés aux PK83+633 et au PK84+033 de la ligne Amiens - Laon.

Par ailleurs, afin d'améliorer les écoulements hydrauliques sur ce secteur soumis à des risques d'inondations, un nouvel ouvrage (lui aussi de type cadres en béton armé préfabriqués) est également prévu au PK84+053, à une vingtaine de mètres environ à l'Est de l'axe de l'ouvrage situé au PK84+033 qui doit être remplacé.

4.2 Objectifs du projet :

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ce projet sont doubles :

- le remplacement d'ouvrages hydrauliques vétustes par des ouvrages neufs,
- l'amélioration générale de la transparence hydraulique du remblai ferroviaire, dans une zone soumise à des risques d'inondation.

Le projet répond ainsi aux recommandations du Plan de Prévention des Risques naturels Inondations (PPRni) de la "Vallée de l'Oise entre Travecy et Quierzy", qui prescrit un redimensionnement des ouvrages ou l'ajout d'ouvrages afin d'améliorer les écoulements sur ce secteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet :

4.3.1 dans sa phase de réalisation :

Le phasage travaux "ouvrage d'art" présenté ci-dessous est valable pour les deux tabliers des ouvrages existants à remplacer, situés aux PK83+633 et 84+033 ainsi que pour le nouvel ouvrage à créer, au PK84+053 :

1) Travaux préparatoires

- installation du chantier et aménagement des pistes, puis démolition d'un tablier béton existant contigu à l'ouvrage du PK84+033,
- stockage provisoire des éléments préfabriqués aux abords des zones de travaux,
- terrassement et aménagement des abords des ouvrages (dessouchage, nettoyage...),
- mise en pont de singe des câbles côté voie 1 (côté Nord).

2) Travaux durant une interruption de circulation ferroviaire

- dépose de la voie, puis terrassement à l'arrière de la culée C1 pour les ouvrages aux PK83+633 et 84+033,
- réalisation de béton de propreté et purges éventuelles,
- démolition des murettes garde-grève des culées des ouvrages,
- installation des grues de levage au plus proche des tabliers, dépose des anciens tabliers et mise en dépôt provisoire sur aire de démantèlement,
- mise en place et réglage des éléments préfabriqués avec acier en attente pour coulage des radiers,
- mise en place des murs préfabriqués en rive des cadres préfabriqués (pour les nouveaux ouvrages),
- injection par coulis de ciment pour comblement des espaces entre cadre et culée existante,
- réalisation de l'étanchéité sur les cadres, remblaiement et talutage, puis remise en place des caniveaux à câbles.

3) Travaux sans interruption de circulation ferroviaire

- fourniture et pose des garde-corps, et coulage et clavage des radiers,
- évacuation des déblais et gravats en décharge agréée, puis nettoyage et repli de chantier.

L'accès des matériaux et matériels ne pourra se faire que par la rue de la Prairie en passant par le chemin agricole existant. Ce chemin devra être aménagé, en accord avec les riverains, afin de supporter le passage des camions et autres matériels de manutention (grue de levage).

Des zones de chantier devront être réalisées au droit de chaque ouvrage et une piste de chantier d'environ 6 m de large sera créée en pied de talus (côté Nord) afin de faire la liaison entre ces zones, qui seront dimensionnées pour permettre le stockage des éléments préfabriqués et pour implanter le moyen de levage (grue mobile). En raison des faibles portances des terrains de surface, les accès et zones de chantier devront être aménagés pour la circulation des engins. De plus, compte-tenu de la situation de la zone de projet, entourée de pâtures, et de la présence d'animaux (domestiques et sauvages) à proximité des zones de chantier, des protections spécifiques (clôtures...) seront installées le long de toutes ces zones.

Afin de limiter l'impact de ce chantier sur les espaces à enjeux écologiques, les aires de chantier ont été positionnées systématiquement en rive Nord du remblai ferroviaire et leurs emprises optimisées (cf Annexe 7).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation :

Le projet consistant en un remplacement de deux ouvrages hydrauliques existants vétustes par de nouveaux ouvrages, avec par ailleurs l'ajout d'un nouvel ouvrage supplémentaire, la situation en phase exploitation sera sensiblement améliorée par rapport à la situation actuelle pour ce qui concerne la transparence hydraulique du remblai ferroviaire.

Les simulations hydrauliques effectuées à ce jour montrent en effet qu'avec les nouveaux ouvrages tels qu'ils sont prévus (en termes de conception et de dimensionnement), le projet permettra d'améliorer les écoulements en cas de crue. Ainsi, pour la crue centennale, les tests réalisés prévoient un abaissement de la ligne d'eau en amont de 1,8 cm, et une amélioration du débit transitant à travers les ouvrages (86,6 m³/s au total pour les 3 ouvrages futurs au lieu de 79,6 m³/s pour les 2 ouvrages actuels, soit 8,8 % de débit supplémentaire). L'impact en aval est par ailleurs très faible et ne dépasse pas 0,4 cm ; il est donc négligeable.

Il convient de noter que ces travaux, qui relèvent de la régénération de la voie, ne modifieront pas la vitesse nominale de circulation sur la ligne, ni son trafic.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les services de Police de l'Eau ont confirmé que ce projet n'était pas soumis à procédure dite « loi sur l'eau » (Code de l'environnement, articles L. 214-1 et suivants) (voir Annexe 9).

Sous réserve des conclusions de l'autorité environnementale sur la nécessité de réaliser ou non une étude d'impact, l'analyse du cadre d'application du régime d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 (Décret no 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, arrêté départemental fixant la liste prévue au 2° du III de l'art. L414-4 du Code de l'environnement, daté du 17 décembre 2010) permet de conclure que, le projet ne relevant pas d'une autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte citée par ces textes, il n'est pas soumis à évaluation de ces incidences Natura 2000.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire répond à la procédure de demande d'examen au cas par cas, conformément au décret 2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux et d'ouvrages d'aménagement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération – préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Ouvrage de remplacement au PK83+633 : - Hauteur : - Ouverture hydraulique :	4,50 m 2,50 m + 3,00 m + 2,50 m = 8 m
Ouvrage de remplacement au PK84+033 : - Hauteur : - Ouverture hydraulique :	2,00 m 3,00 m + 3,00 m + 3,00 m = 9 m
Nouvel ouvrage supplémentaire au PK84+053 : - Hauteur : - Ouverture hydraulique :	2,50 m 3,00 m + 3,00 m + 3,00 m = 9 m
Surface totale envisagée pour les zones de chantier (installations de travaux, aires de stockage, aire d'évolution des engins, pistes), variable selon la solution retenue (cf. plan des 2 solutions en Annexe 7)	6400 à 7800 m ² environ

4.6 Localisation du projet :

Adresse et commune(s) d'implantation:

Ligne ferroviaire Amiens - Laon
Commune de La Fère (02 800)
Département de l'Aisne.

Coordonnées géographiques¹

Long. 3° 21' 0,1"E

Lat. 49° 39' 25" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ° ' " _

Lat. ° ' " _

Point d'arrivée :

Long. ° ' " _

Lat. ° ' " _

Communes traversées :

La Fère (02 800)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols :

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement, la zone de projet est dédiée à la ligne ferroviaire Amiens - Laon, et ne concerne, en phase exploitation, que des emprises ferroviaires.
Les abords immédiats de la zone de projet, qui sont concernés par la phase travaux (installations de chantier) sont composés exclusivement de prairies.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé en date du 27 février 1985
Le projet s'inscrit dans les emprises ferroviaires où ce type de travaux, qui s'apparentent plutôt à des grosses réparations qu'à une modification d'infrastructure existante, est autorisé.
Zonage aux abords immédiats des ouvrages de la voie ferrée :
zones NC (zones naturelles productives à protéger en raison de la valeur agricole des terres) et zones INA (zones naturelles réservées pour le long terme) où des aménagements d'infrastructures pérennes ne sont pas permis.
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Chaunois, approuvé le 21 février 2011, dans lequel rien n'est précisé spécifiquement concernant des aménagements dans la zone du projet.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> • ZNIEFF de type I n°220005051 - "Prairies inondables de l'Oise de Brissy - Hamégicourt à Thourotte" • ZNIEFF de type II n°220220026 - "Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte" • ZICO "Vallée de l'Oise de Thourotte à Vendeuil" (<i>tangenté</i>)
dans une zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale), ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans une vaste Zone à Dominante Humide repérée dans le cadre du SDAGE du bassin Seine-Normandie. Néanmoins, la délimitation des zones humides du secteur d'étude au titre de l'article L.214-7-1 du Code de l'environnement n'a pas été réalisée.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques naturels Inondations (PPRni) "Vallée de l'Oise entre Travecy et Quierzy", approuvé le 21/03/2005.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE Albien - Néocomien
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage en eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage AEP le plus proche est situé à environ 1,5 km, et les limites les plus proches des périmètres de protection à environ 1,2 km.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> • ZPS : FR 2210104 - Moyenne vallée de l'Oise. La voie ferrée constitue, au droit du projet, la limite Nord de ce site. • ZSC : FR 2200383 - Prairies alluviales de l'Oise de La Fère à Sempigny. La voie ferrée constitue, au droit du projet, la limite Nord de ce site. • ZPS : FR 2212002 - Forêts picardes : massif de Saint-Gobain. Le site est localisé à environ 3,5 km au Sud du projet. • ZSC : FR 2200391 - Landes de Versigny. Le site est localisé à environ 7 km à l'Est du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> • Eglise Saint-Montain, MH classé - La Fère (à environ 1 km du projet) • Château de La Fère, MH partiellement classé et inscrit - La Fère (à environ 1,1 km) • Immeuble au n°3 rue H. Martin, MH inscrit partiellement - La Fère (à environ 900 m) • Quartier Drouot, MH inscrit partiellement - La Fère (à environ 1,3 km) • Eglise Saint-Denis, MH classé - Andelain (à plus de 2 km)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les excédents de matériaux proviendront des démolitions des deux ouvrages existants (tabliers métalliques, radiers béton, gravats divers), de la dépose partielle du matériel de voie (rail, ballast, traverses) et de la percée à réaliser dans le remblai ferroviaire (a priori terre en majorité) pour la mise en place du nouvel ouvrage au PK84+053.</p> <p>L'ensemble de ces excédents ne devrait représenter qu'un volume assez modeste. Les matériaux en excédent seront triés, analysés lors du démantèlement (traités au besoin sur place), et évacués ensuite vers des filières appropriées de gestion des déchets.</p>
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un bureau d'étude spécialisé a établi un diagnostic écologique complet des habitats naturels, de la flore et de la faune, ainsi qu'une localisation et une synthèse des enjeux écologiques par secteurs (cf. Annexe 10) sur une large zone d'étude centrée sur le site du projet. Celle-ci présente dans l'ensemble une forte valeur écologique.</p> <p>Les prospections de terrain ont permis de préciser les niveaux d'enjeux des différents secteurs en fonction des espèces remarquables (flore, faune) et protégées (faune) qui y ont été observées. Puis, sur les différents secteurs concernés par le projet, les impacts de ce dernier, tant en phase travaux qu'en phase exploitation, ont été évalués au regard des espèces identifiées et du niveau d'enjeu mis en évidence (cf. détails dans le tableau des enjeux, impacts et mesures écologiques en Annexe 11).</p> <p>Le projet devrait ainsi engendrer des impacts qualifiés de faibles à forts selon les secteurs, et ce principalement lors de la phase travaux.</p> <p>Afin de réduire ces impacts, des mesures adaptées ont d'ores et déjà été intégrées au projet : optimisation et limitation stricte des emprises du chantier, calendrier adapté, balisage de stations d'espèces végétales proches du chantier, replantation d'arbres d'essences équivalentes en cas d'abattage, suivi par un expert écologue aux étapes-clés du chantier puis en phase exploitation (notamment des stations d'espèces végétales et des populations animales qui auront pu être perturbées ou déplacées dans le cadre du projet).</p>

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Comme cela est précisé dans les rubriques précédentes, le projet s'inscrit en ZNIEFF et en limite de 2 sites Natura 2000 (côté Sud de la voie ferrée). Il est susceptible d'avoir des incidences sur ces zones sensibles, et cela essentiellement en phase travaux. Des mesures de protection visant à éviter ou réduire au maximum les éventuels impacts ponctuels seront prises en conséquence (voir ci-avant).</p> <p>Avec la mise en œuvre de ces mesures, l'évaluation réalisée à ce stade des études permet de qualifier les impacts résiduels du projet comme faibles dans l'ensemble des secteurs à enjeux considérés.</p> <p>Vis-à-vis des zones réglementées du PPRn inondations, le projet aura une incidence positive puisqu'il permettra d'améliorer la transparence hydraulique du remblai de la voie ferrée.</p> <p>Enfin, vis-à-vis des Monuments historiques, le projet n'aura pas d'incidences compte-tenu de sa nature d'une part, et de la distance qui le sépare des sites concernés (environ 1 km).</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet nécessitera des emprises provisoires en phase chantier (certainement 1 à 2 mois entre les travaux préparatoires et la restitution des emprises des zones de chantier) pour les zones de travaux de chacun des ouvrages (stockage provisoire, grue de levage...) et les pistes permettant l'accès et la liaison entre les zones de chantier.</p> <p>Selon la solution qui sera finalement retenue, les surfaces concernées devraient osciller au total entre 6000 et 7800 m² environ.</p> <p>Le diagnostic écologique permet de délimiter les zones présentant les enjeux les plus forts afin d'organiser le chantier en conséquence, en les évitant. L'implantation des zones de chantier côté Nord de la voie ferrée permettra d'éviter les impacts directs sur les espaces naturels (zones Natura 2000 situées au Sud).</p> <p>En ce qui concerne les zones à vocation agricole, une concertation préalable avec les exploitants et propriétaires permettra de limiter les incidences potentielles sur les activités (évolution du bétail dans les pâtures). En tout état de cause, à l'issue des travaux, les espaces concernés seront remis dans leur état d'origine et restitués à leur vocation initiale.</p>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est concerné par une zone inondable et par les zonages réglementaires associés du PPRn Inondations "Vallée de l'Oise entre Travecy et Quierzy". La portion de la ligne ferroviaire concernée par le projet, elle-même en remblai, est située entre une zone "rouge" (particulièrement exposée aux risques) au Sud (en aval) et une zone "bleu clair" (moins exposée, c'est un réservoir de stockage à préserver pour limiter les augmentations de débit à l'aval) au Nord (en amont).</p> <p>La voie ferrée est une voie insubmersible (création d'un remous en amont si les ouvrages de décharge sont insuffisants).</p> <p>Le projet a vocation à améliorer autant que possible la transparence hydraulique du remblai ferroviaire en remplaçant les 2 ouvrages de décharge existants par 3 nouveaux ouvrages, l'ensemble répondant mieux aux prescriptions du PPRn Inondations.</p>

	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase chantier devrait générer temporairement du bruit. Il convient de noter qu'une partie des travaux de remplacement des ouvrages devra être effectuée de nuit (3 nuits nécessaires). L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à réduire au maximum les nuisances potentielles (véhicules, matériels et modes opératoires adaptés et conformes à la réglementation ; formation du personnel...).</p> <p>Un dossier d'autorisation relatif au bruit de chantier sera déposé en mairie au préalable, et les riverains seront tenus informés des périodes de travaux les plus bruyantes (notamment pour ce qui concerne les travaux de nuit).</p> <p>Compte-tenu de l'éloignement des premières habitations (plus de 300 mètres), les nuisances peuvent être considérées comme modérées.</p> <p>En phase d'exploitation, la vitesse et le trafic sur la voie ferrée n'étant pas modifiés du fait du projet, l'ambiance sonore initiale ne devrait pas être dégradée. Elle pourrait même être légèrement améliorée du fait du remplacement des constituants de voie sur les ouvrages remplacés.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations interviendront durant la phase travaux, du fait de l'usage d'engins de chantier. Toutefois, cette nuisance sera limitée (habitation la plus proche à plus de 300 m) et temporaire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Émissions lumineuses	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie des travaux devra être réalisée de nuit (3 nuits normalement) pour limiter au maximum les interruptions de circulation des trains empruntant cet axe ferroviaire. Un éclairage de chantier sera donc nécessaire. La gêne occasionnée devrait néanmoins rester assez limitée, les habitations les plus proches étant situées à plus de 300 mètres de la zone dans laquelle le projet est prévu.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra engendrer ponctuellement des émissions de poussières.</p> <p>Les premières habitations étant situées à environ 300 mètres, cette nuisance sera très limitée.</p>
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Seule la phase travaux est susceptible de générer des déchets et effluents potentiellement polluants.</p> <p>Les déchets de chantier seront surtout les matériaux résultant du démantèlement des ouvrages et du matériel ferroviaire existant. Ils seront analysés, stockés et traités selon la filière adaptée et la réglementation en vigueur (décapage de la peinture des tabliers métalliques si présence de plomb, traitement du ballast si pollution aux hydrocarbures, mise en place de bacs de rétention étanches pour les déchets polluants et évacuation dès que nécessaire, bordereaux de suivi des déchets...).</p> <p>Les éventuels déchets courants seront stockés dans des récipients adaptés, triés et valorisés autant que possible.</p> <p>Il convient de noter qu'il n'y a pas de traverses en bois créosotées (classées comme déchet dangereux) sur les ouvrages existants.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les 3 ouvrages hydrauliques qui seront mis en place n'auront aucune incidence sur les perspectives paysagères du secteur, en comparaison avec les ouvrages existants.</p> <p>En ce qui concerne les monuments historiques, ils sont tous situés à 900 mètres au minimum des ouvrages. En termes de covisibilité, il n'y aura aucune différence notable avec la situation actuelle.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux sera susceptible d'engendrer quelques perturbations ponctuelles pour les riverains de la rue de la Prairie. L'acheminement des matériaux et matériels empruntera cette rue puis un chemin agricole qui devra être aménagé afin de supporter le passage des camions et autres engins de manutention (grue de levage).</p> <p>Par ailleurs, les zones de chantier (situées côté Nord de la voie ferrée) et les pistes de liaison entre ces zones nécessiteront des occupations temporaires d'espaces à vocation agricole (prairies).</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, consistant à remplacer deux ouvrages hydrauliques existants (devenus vétustes) et à créer un ouvrage supplémentaire dans le remblai de la ligne ferroviaire Amiens - Laon est localisé sur la commune de La Fère, dans une zone inondable réglementée par un PPRn Inondations. Il répond aux prescriptions de ce plan de prévention et permettra d'améliorer la transparence hydraulique du remblai ferroviaire, et ainsi d'avoir un impact positif sur le fonctionnement hydraulique général du secteur de manière en cas de crue.

Les impacts potentiellement négatifs, en particulier vis-à-vis du milieu naturel (principalement en lien avec les sites Natura 2000 situés au Sud) seront essentiellement concentrés sur la phase travaux, qui devrait être relativement limitée dans le temps (<4mois).

Une étude approfondie des enjeux écologiques a permis d'intégrer au projet dès sa conception des mesures d'évitement et de réduction. Afin que les impacts résiduels du projet puissent être qualifiés de « faibles », le Maître d'ouvrage s'est engagé notamment sur une planification des travaux adaptée aux périodes sensibles (reproduction) pour les espèces repérées ; sur une limitation des emprises du chantier ; sur un balisage des stations végétales d'intérêt proches du chantier ; sur des replantations d'arbres d'essence équivalente en cas d'abattage ; ainsi que sur la présence d'un expert écologue aux étapes-clés des travaux pour éviter tout risque de perturbation, dégradation, voire destruction d'espèces protégées.

Par ailleurs, ce projet relève globalement plus de la notion de grosses réparations ou de maintenance lourde que d'une modification des installations existantes.

Par conséquent, nous pensons que le projet pourrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle de 1/16 000 et 1/ 64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent :

Objet
Annexe 6 : Plans des ouvrages existants (<i>annexe rattachée à la partie 4 du formulaire</i>)
Annexe 7 : Plans de deux solutions possibles pour les installations de chantier et les pistes (<i>annexe rattachée à la partie 4 du formulaire</i>)
Annexe 8 : Photo d'un modèle d'ouvrage type cadre béton armé préfabriqué prévu pour le remplacement des ouvrages existants et le nouvel ouvrage supplémentaire (<i>annexe rattachée à la partie 4 du formulaire</i>)
Annexe 9 : Notification de la Direction départementale des territoires relative à la procédure « Loi sur l'Eau »
Annexe 10 : Diagnostic écologique (<i>annexe rattachée à la partie 6 du formulaire</i>)
Annexe 11 : Tableau des enjeux / impacts / mesures écologiques par secteur (<i>annexe rattachée à la partie 6 du formulaire</i>)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



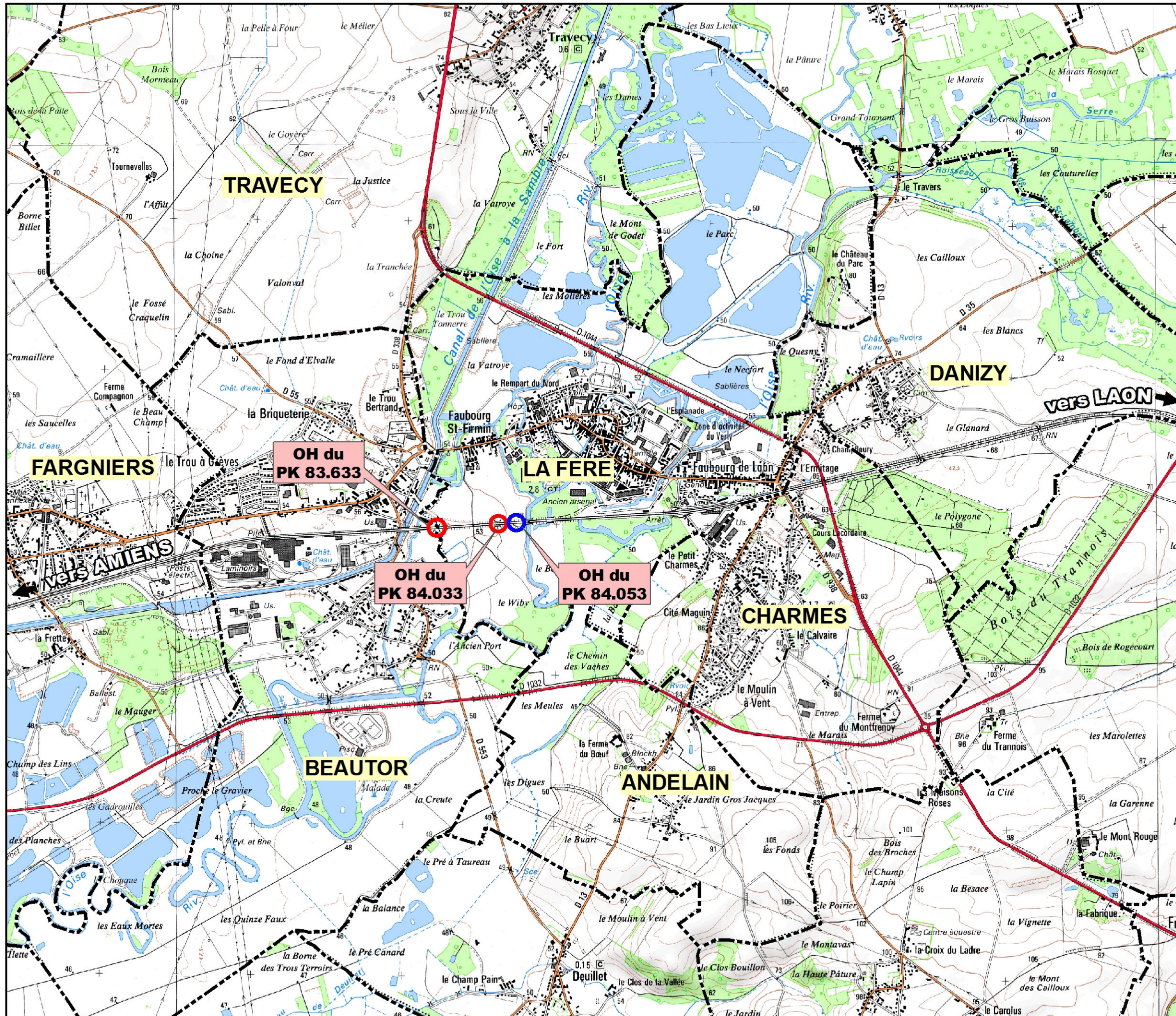
Fait à



le

Signature

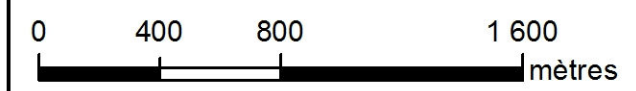


PLAN DE SITUATION



-  Ouvrages remplacés
-  Ouvrage à créer

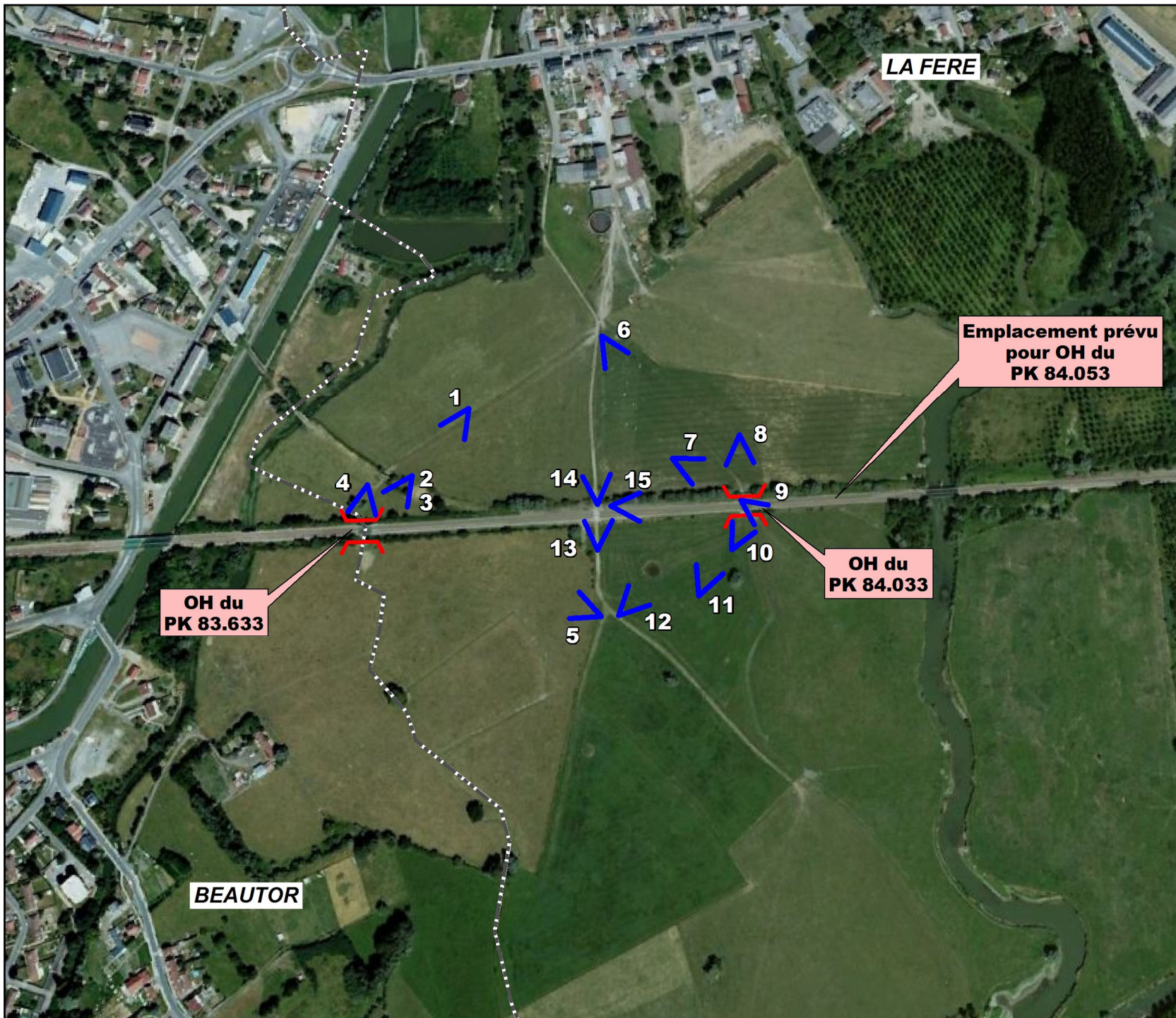
 Limites communales



Source : 
Fond de carte :  , SCAN 25 (C) (R)



LOCALISATION DES PRISES DE VUES



LA FERRE

Emplacement prévu pour OH du PK 84.053

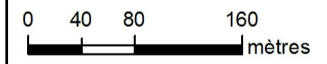
OH du PK 83.633

OH du PK 84.033

BEAUTOR

> Localisation des photos

----- Limites communales



Source : INGÉROP

Fond de carte : IGN SCAN 25 (C) (R)



Reportage photographique au droit de la zone de projet, permettant de situer les ouvrages hydrauliques des PK83+633 et 84+033 dans leur environnement proche et plus éloigné (prises de vues réalisées par INGEROP, et datées du 19 juin 2013).

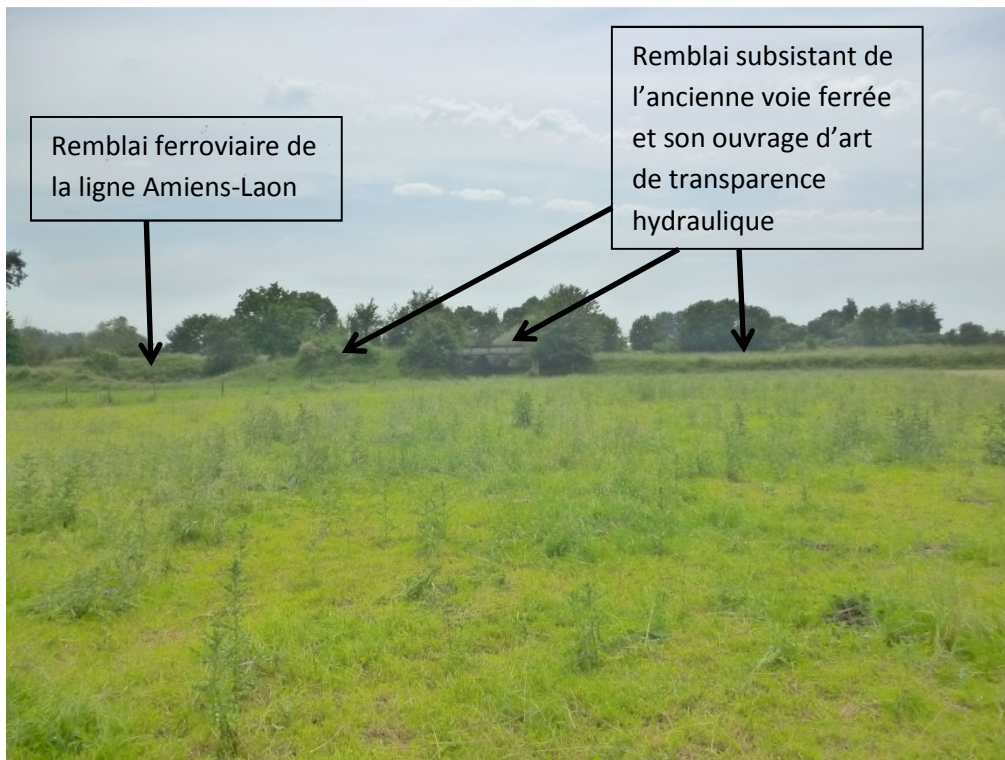


Photo 1 : Vue depuis les pâtures côté Nord de la voie ferrée en direction de l'ouvrage du PK83+633.

L'ouvrage du PK83+633 de la ligne Amiens-Laon est masqué ici par le remblai de l'ancienne voie ferrée, toujours partiellement existant et pour lequel subsiste encore un ancien ouvrage d'art de transparence hydraulique. Une « trouée » dans ce remblai permet, à gauche sur la photo ci-dessus, d'apercevoir à l'arrière-plan le remblai de la ligne Amiens-Laon.



Photos 2 et 3 : Vues de l'ouvrage du PK83+633 depuis le remblai de l'ancienne voie ferrée côté Nord.





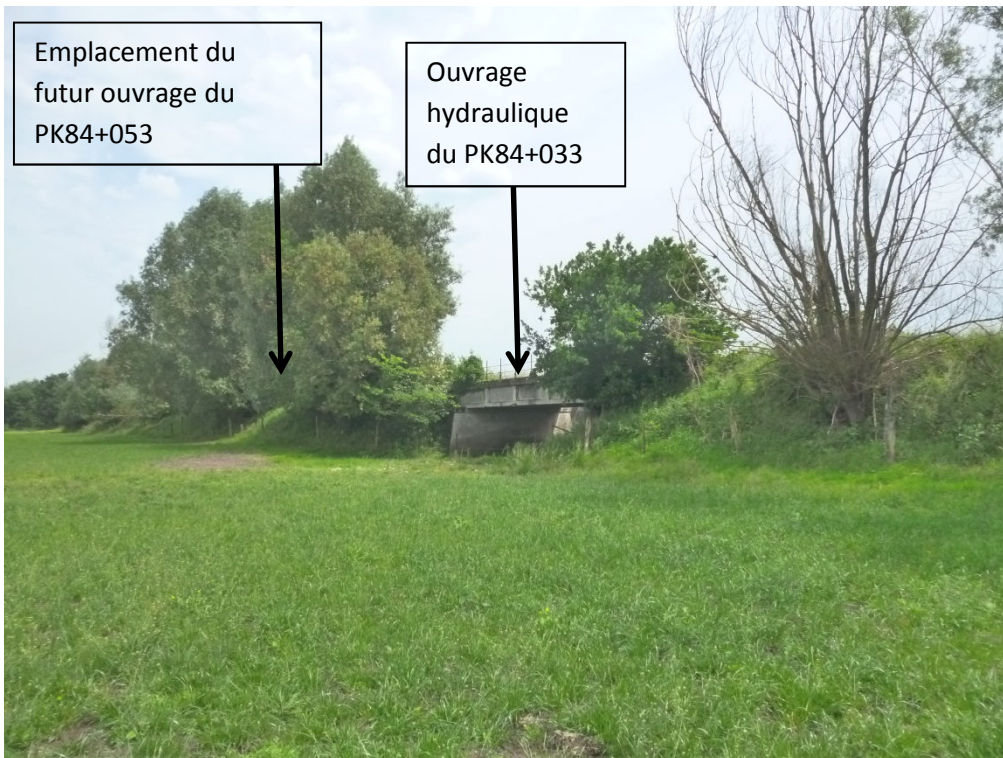
Photo 4 : Vue rapprochée de l'ouvrage du PK83+633 depuis le côté Nord.



Photo 5 : Vue en direction de l'ouvrage du PK83+633 depuis le chemin agricole côté Sud (l'ouvrage hydraulique, masqué par la végétation bordant le remblai de la ligne ferroviaire, n'est pas visible).



Photo 6 : Vue depuis le chemin agricole côté Nord de la voie ferrée en direction de l'ouvrage du PK84+033.



Photos 7 et 8 : Vues rapprochées de l'ouvrage du PK84+033 depuis les pâtures côté Nord du remblai de la ligne ferroviaire Amiens-Laon (sur la photo 7 ci-dessus, figure également l'emplacement du futur nouvel ouvrage du PK84+053).

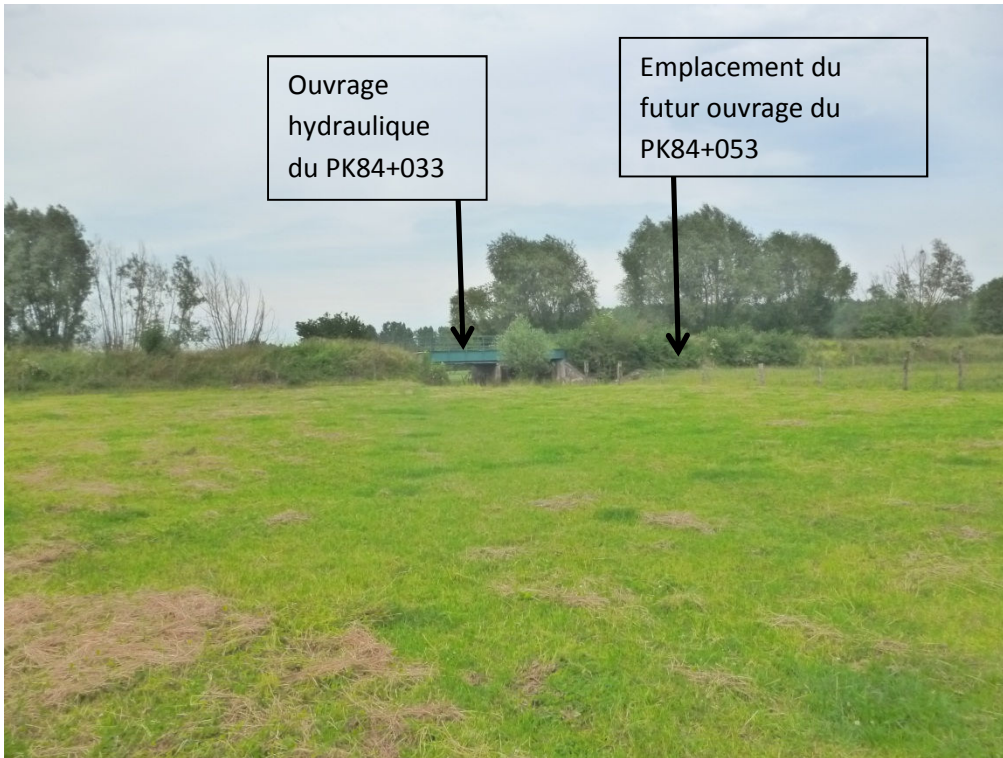




Photo 9 : Vue sous l'ouvrage du PK84+033.



Photo 10 : Vue rapprochée de l'ouvrage du PK84+033 depuis les pâtures côté Sud.



Photos 11 et 12 : Vues de l'ouvrage du PK84+033 depuis les pâtures et le chemin agricole côté Sud du remblai de la ligne ferroviaire Amiens-Laon.

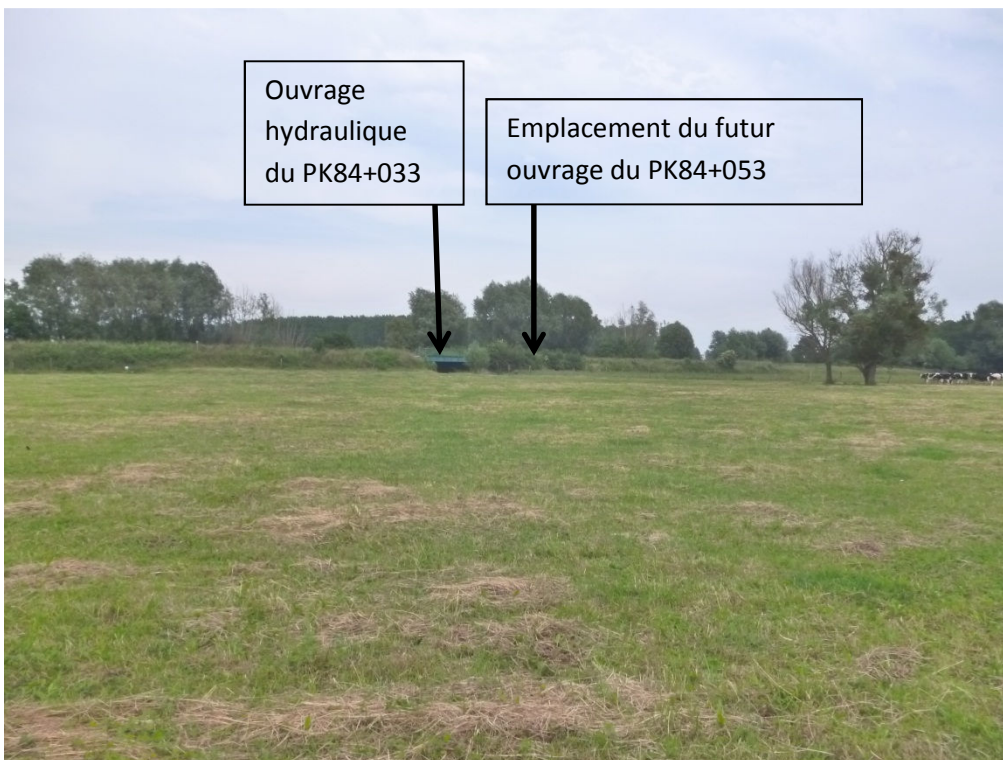




Photo 13 : Vue (en direction du Nord) du franchissement à niveau de la ligne Amiens-Laon par le chemin agricole.



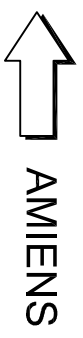
Photo 14 : Vue (en direction du Nord) du chemin agricole depuis le remblai ferroviaire de la ligne Amiens-Laon.



Photo 15 : Vue (en direction de l'Est) de la ligne ferroviaire Amiens-Laon depuis le remblai ferroviaire (au droit du franchissement par le chemin agricole).

ANNEXE 4
Plans Projet

OUVRAGE REMPLACE
PK 083+633



AMIENS

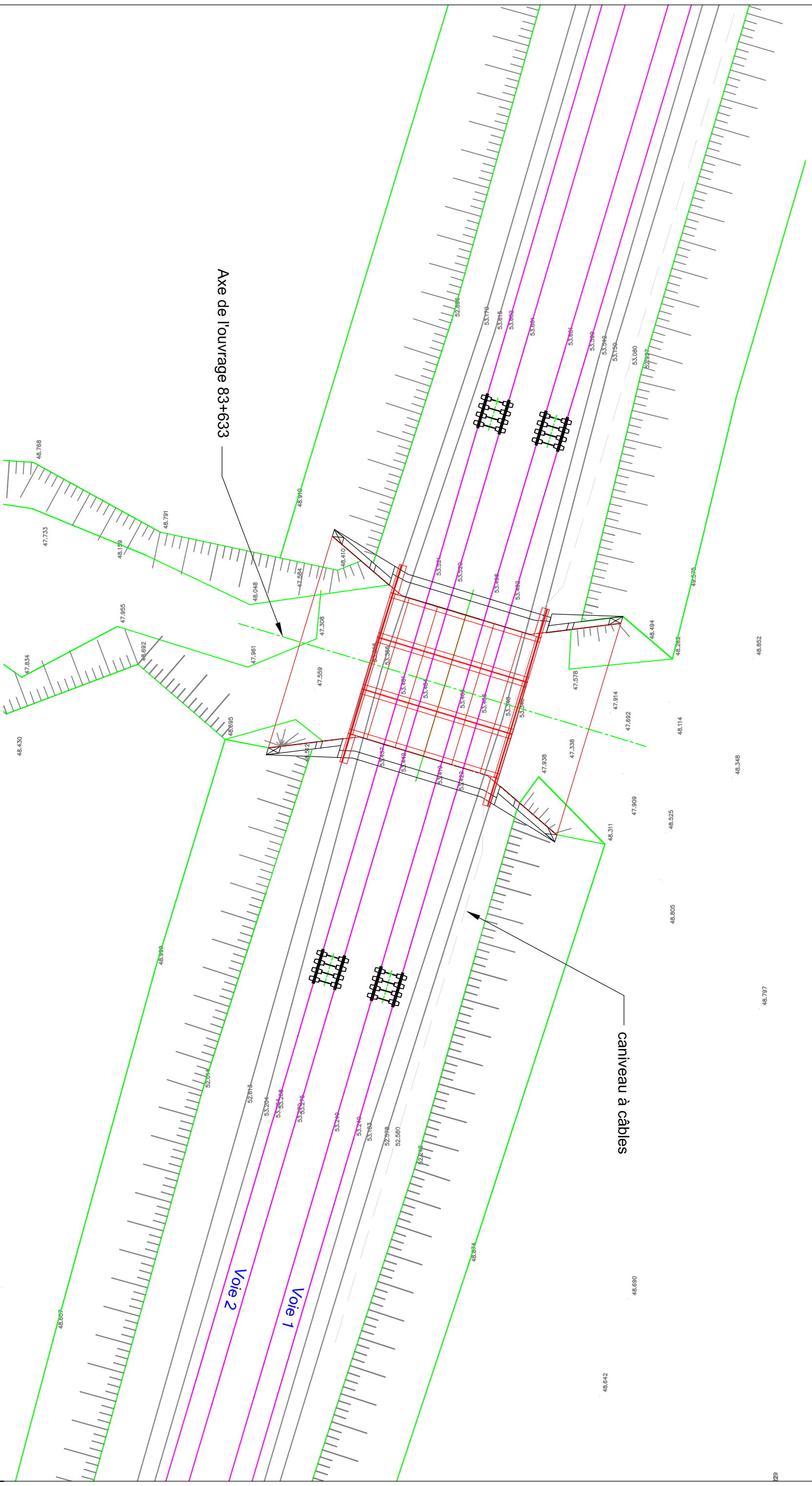
VUE EN PLAN

(Etat futur)

Ech: 1/250



LAON



Axe de l'ouvrage 83+633

caniveau à câbles

Voie 2

Voie 1

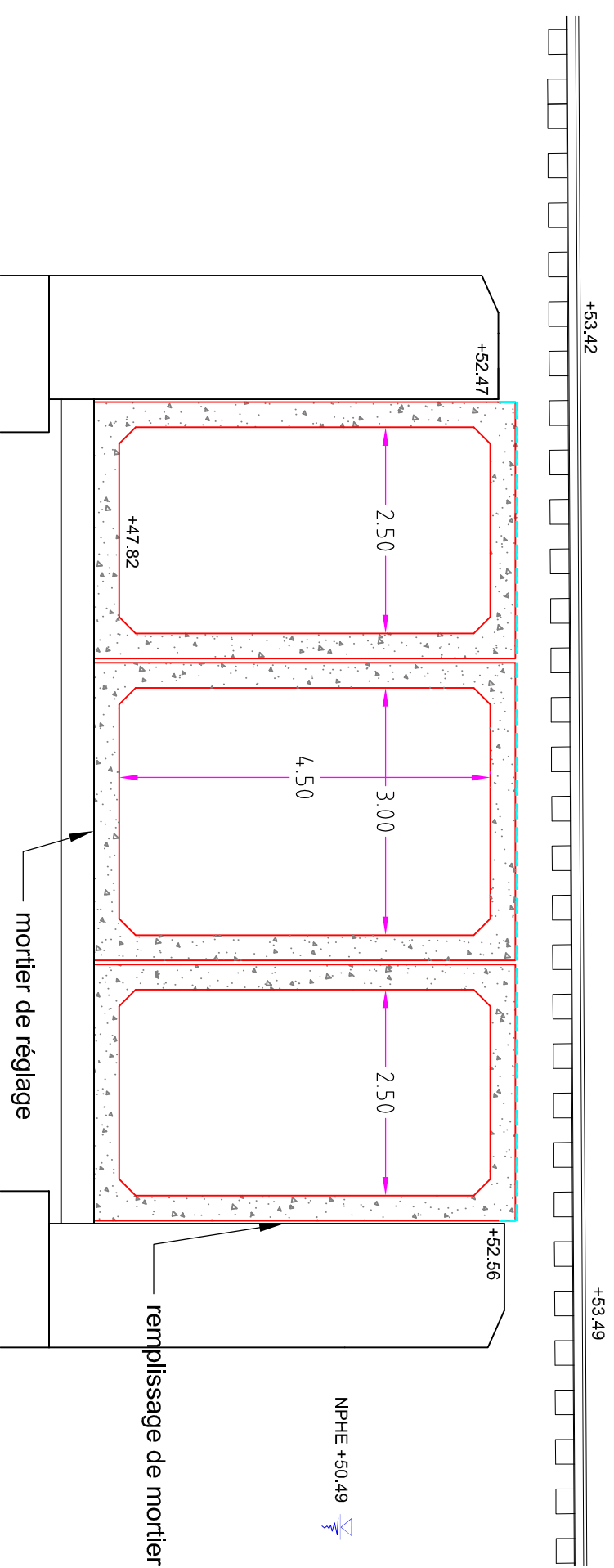
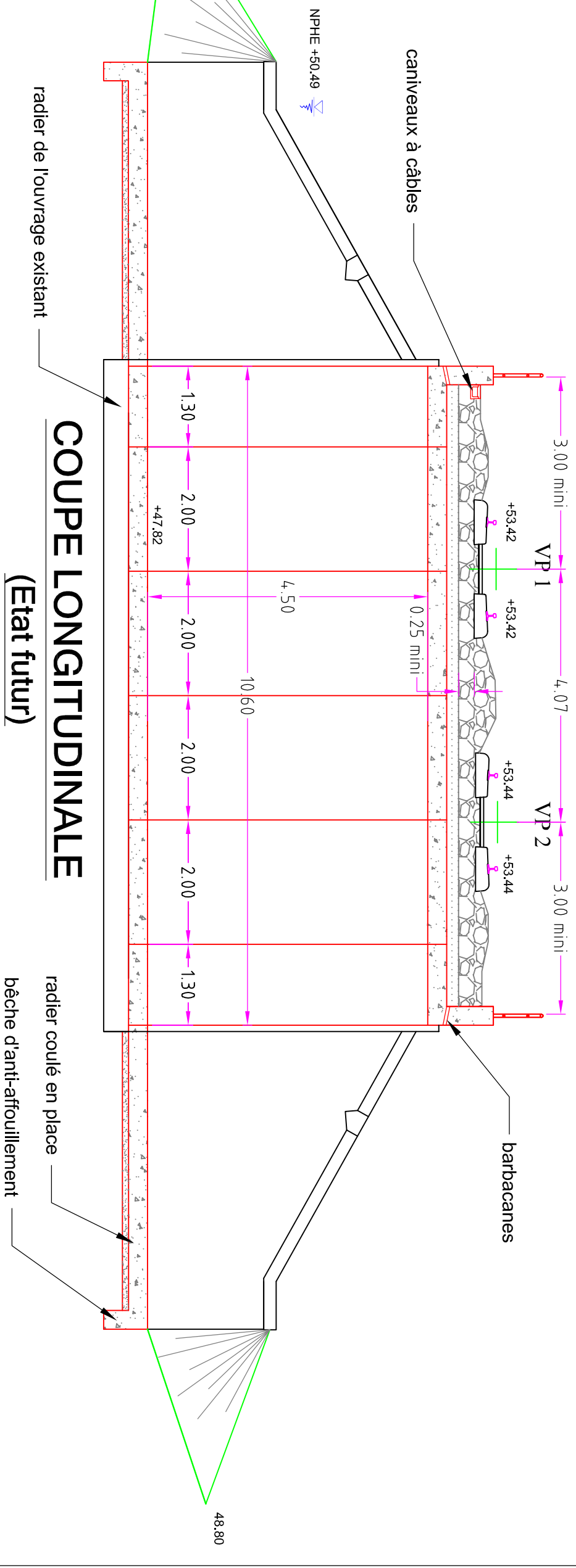
Ouvrage remplacé PK 083+633

4/8

COUPE TRANSVERSALE

(Etat futur)

Ech: 1/175



Nota: Les altitudes sont marquées en NGF

Ouvrage remplacé PK 083+633

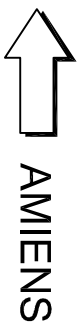
6/8

OUVRAGE REMPLACE
PK 084+033

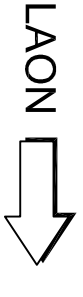
VUE EN PLAN

(Etat futur)

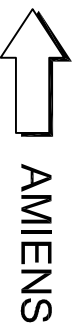
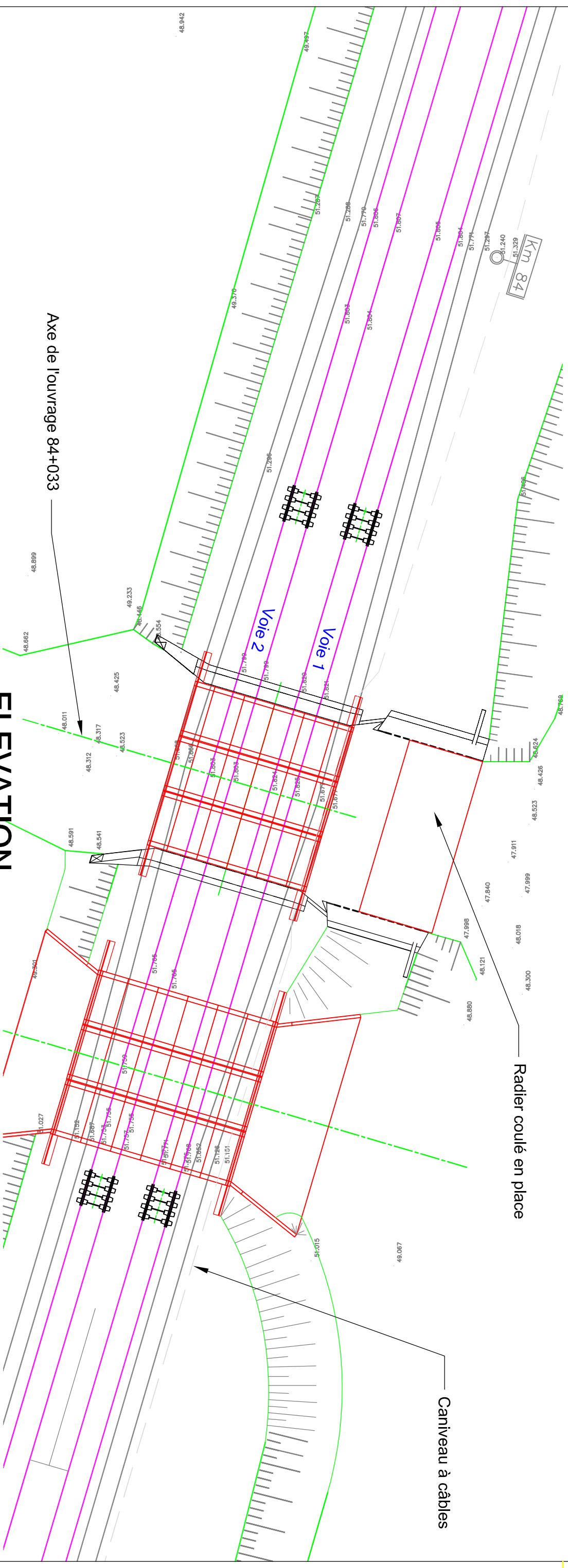
Ech:1/250



AMIENS



LAON



AMIENS



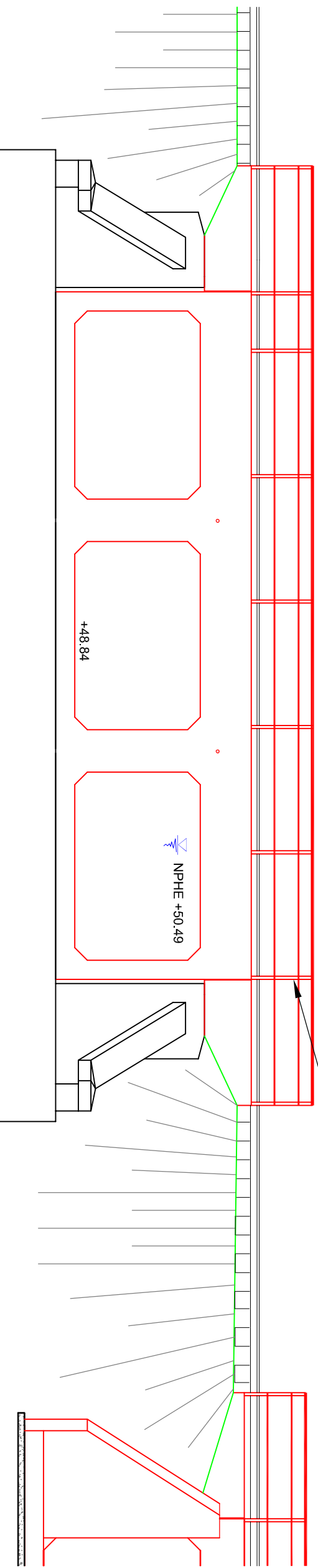
LAON

ELEVATION

(Etat futur)

Ech:1/75

Garde-corps



Nota: Les altitudes sont marquées en NGF

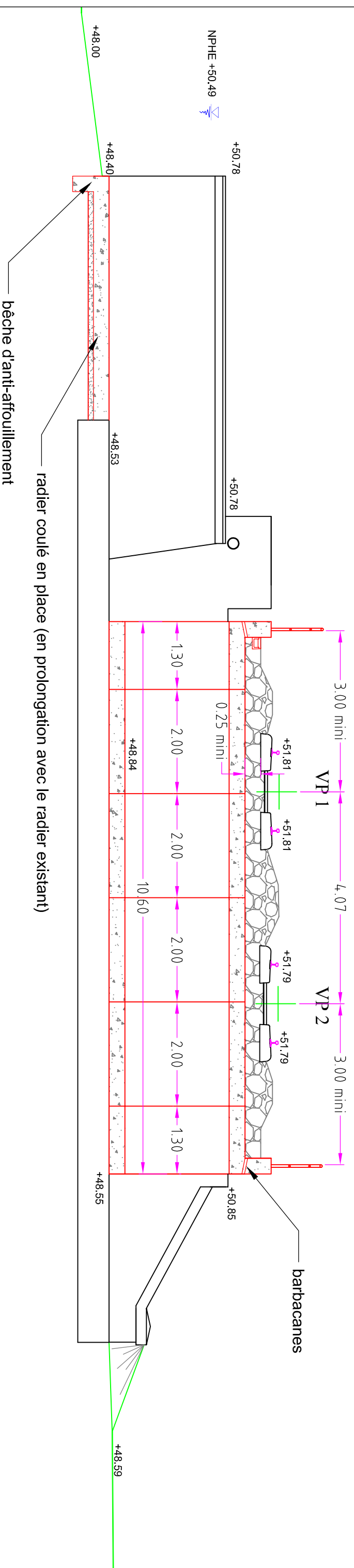
Ouvrage remplacé PK 084+033

5/6

COUPE TRANSVERSALE

(Etat futur)

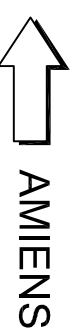
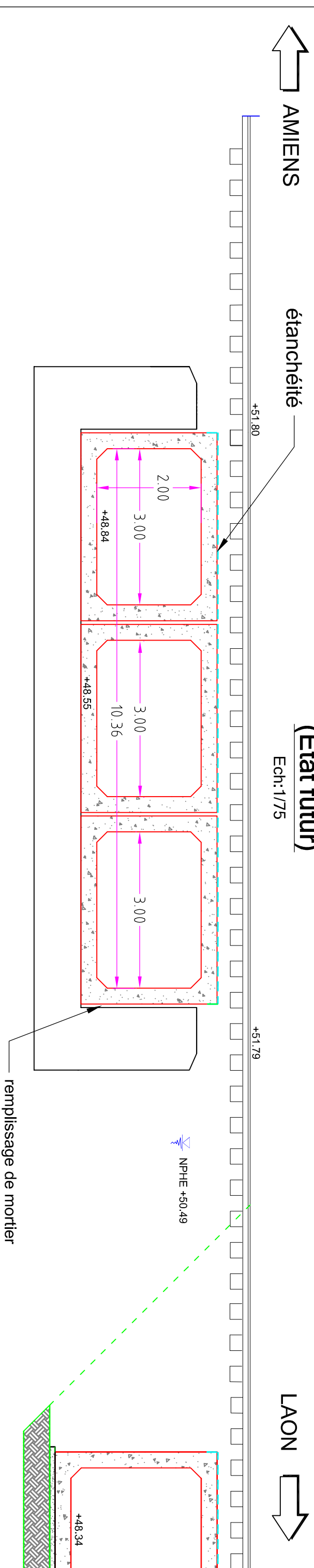
Ech: 1/175



COUPE LONGITUDINALE

(Etat futur)

Ech: 1/175



AMIENS



LAON

Nota: Les altitudes sont marquées en NGF

Ouvrage remplacé PK 084+033

6/6



OUVRAGE CREE
PK 084+053

AMIENS

VUE EN PLAN

Ech: 1/250

LAON



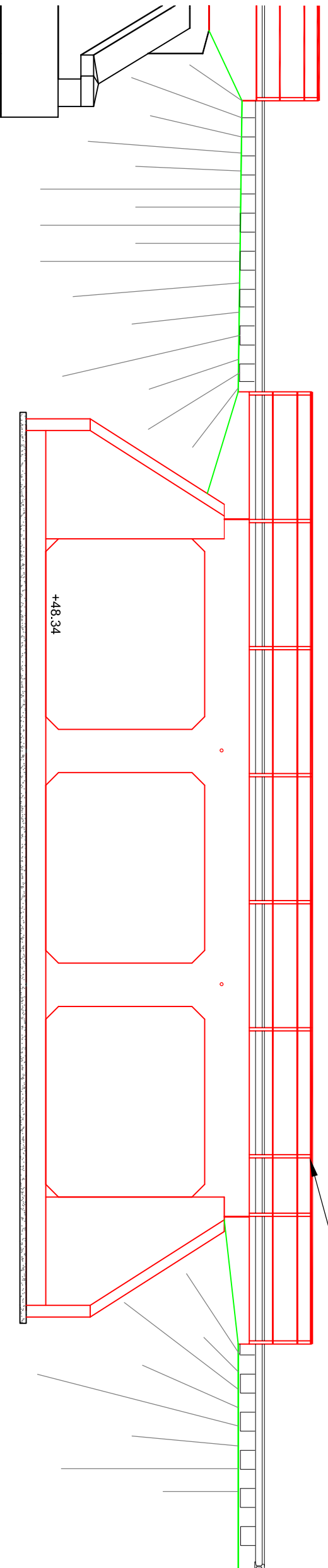
AMIENS

ELEVATION

Ech: 1/75

LAON

Garde-corps



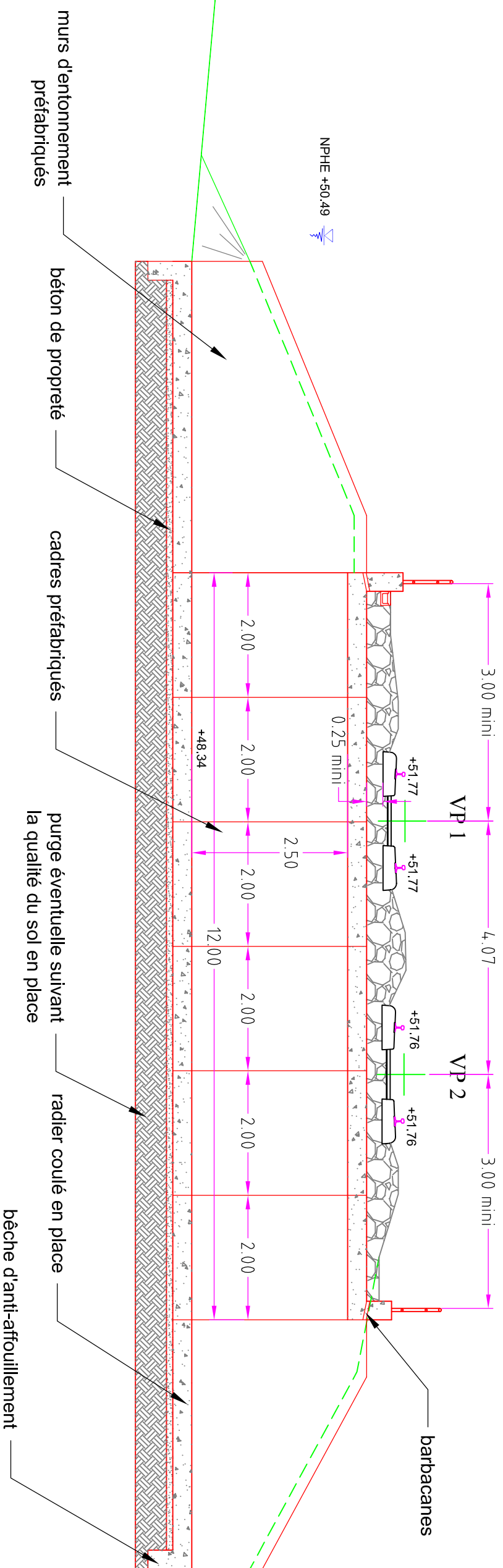
Nota: Les altitudes sont marquées en NGF

Ouvrage créé PK 084+053

2/3

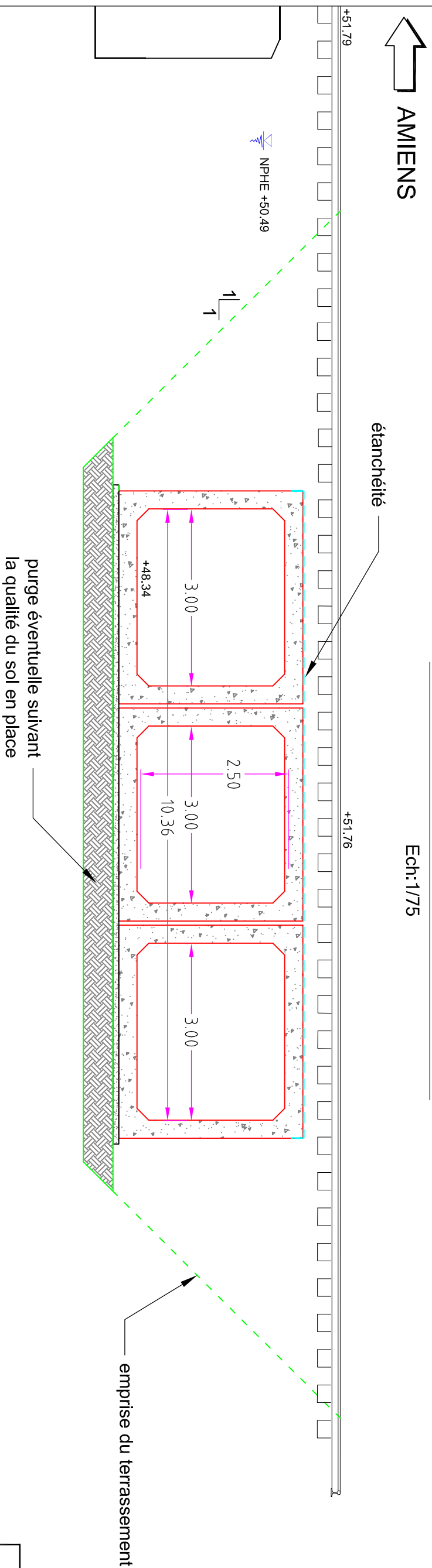
COUPE TRANSVERSALE

Ech:1/75



COUPE LONGITUDINALE

Ech:1/75

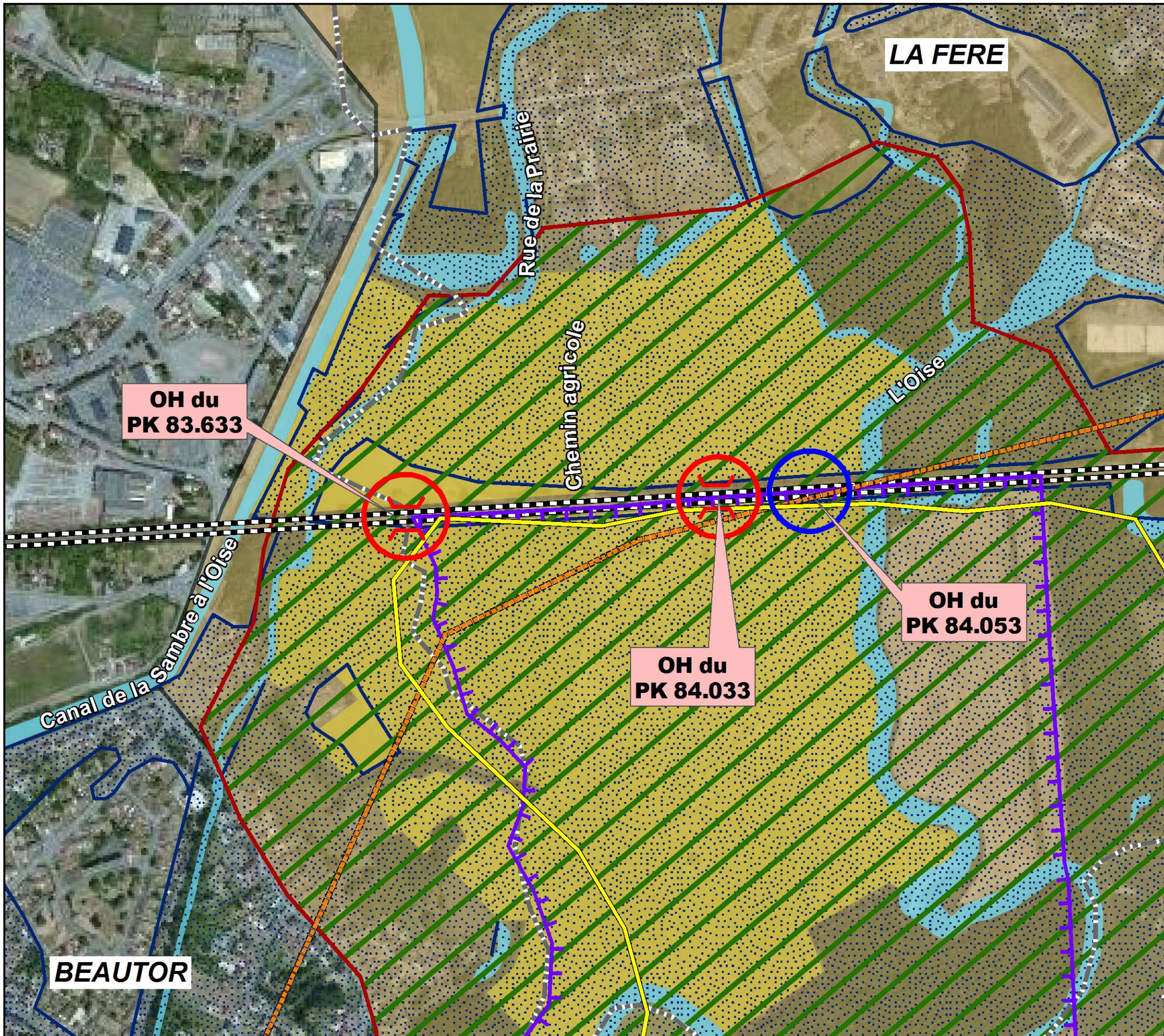


Nota: Les altitudes sont marquées en NGF

Ouvrage créé PK 084+053

3/3

PLAN DES ABORDS DU PROJET



Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

- ZNIEFF, type I
- ZNIEFF, type II
- ZICO, Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux

Natura 2000

- SIC, Site d'importance Communautaire (Directive Habitats)
- ZPS, Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)

Zones inondables, PPR inondation de la vallée de l'Oise entre Travecy et Quierzy (Plan de Prévention des Risques)

Cours ou plan d'eau

Parcelles agricoles (pâtures, prairies humides)

Voies ferrées

Ouvrages remplacés

Ouvrage à créer

----- Limites communales

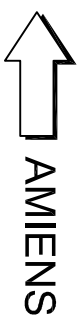
0 50 100 200 mètres

Source : INGÉROP

Fond de carte : IGN, SCAN 25 (C) (R)

N

OUVRAGE EXISTANT
PK 083+633



AMIENS

VUE EN PLAN (Etat existant)

Ech: 1/250



LAON

caniveau à câbles
à mettre en pont de singe
(hors marché OA)

accotements

tabliers métalliques
à démolir

murs à démolir

axe de l'ouvrage au pk 83+633

Voie 2

Voie 1

Nota: poids d'un tablier métallique avec son accotement : 34 t (27t + 7t)

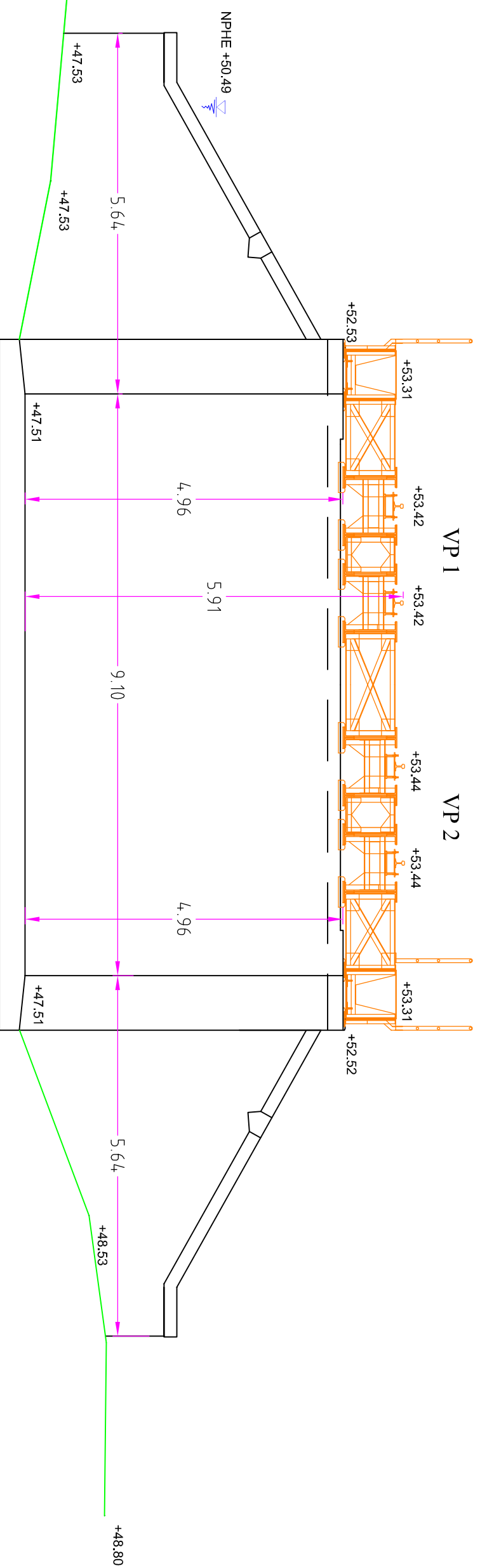
Ouvrage existant PK 083+633

2/8

COUPE TRANSVERSALE

(Etat existant)

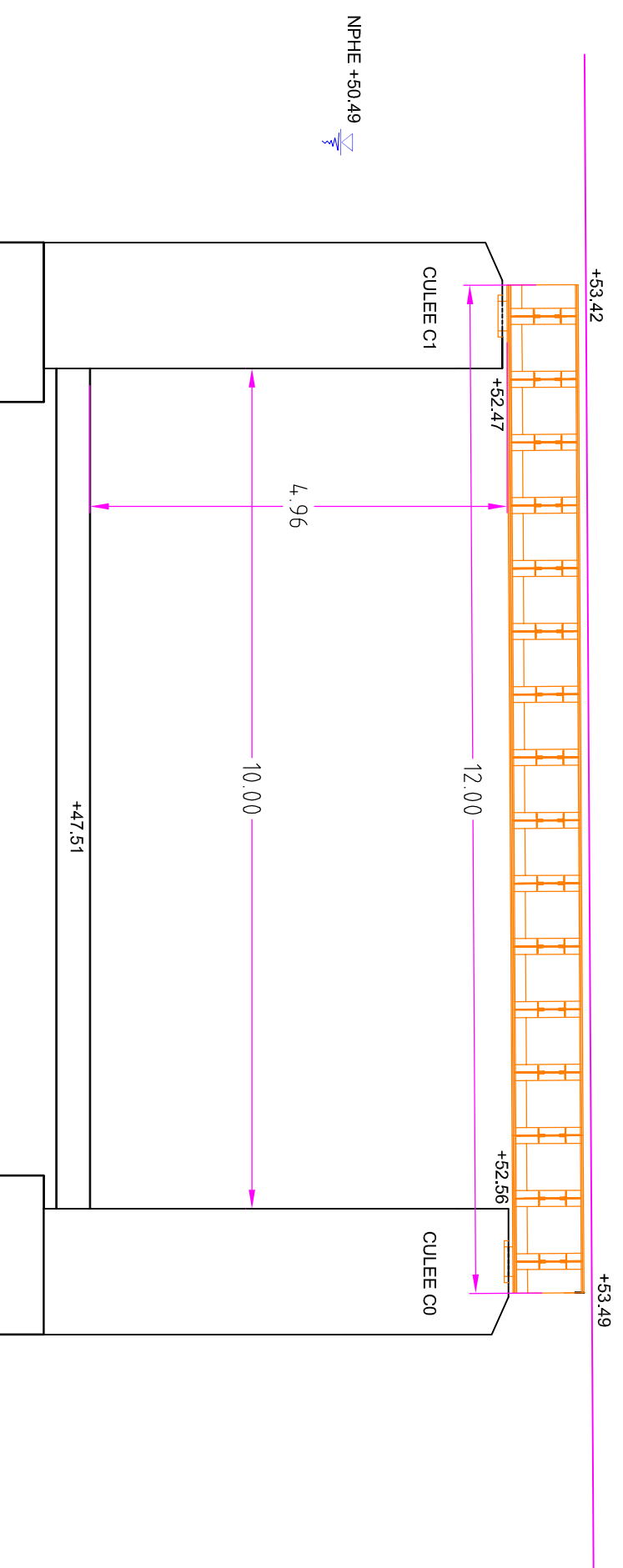
Ech: 1/75



COUPE LONGITUDINALE

(Etat existant)

Ech: 1/75



Nota: Les altitudes sont marquées en NGF

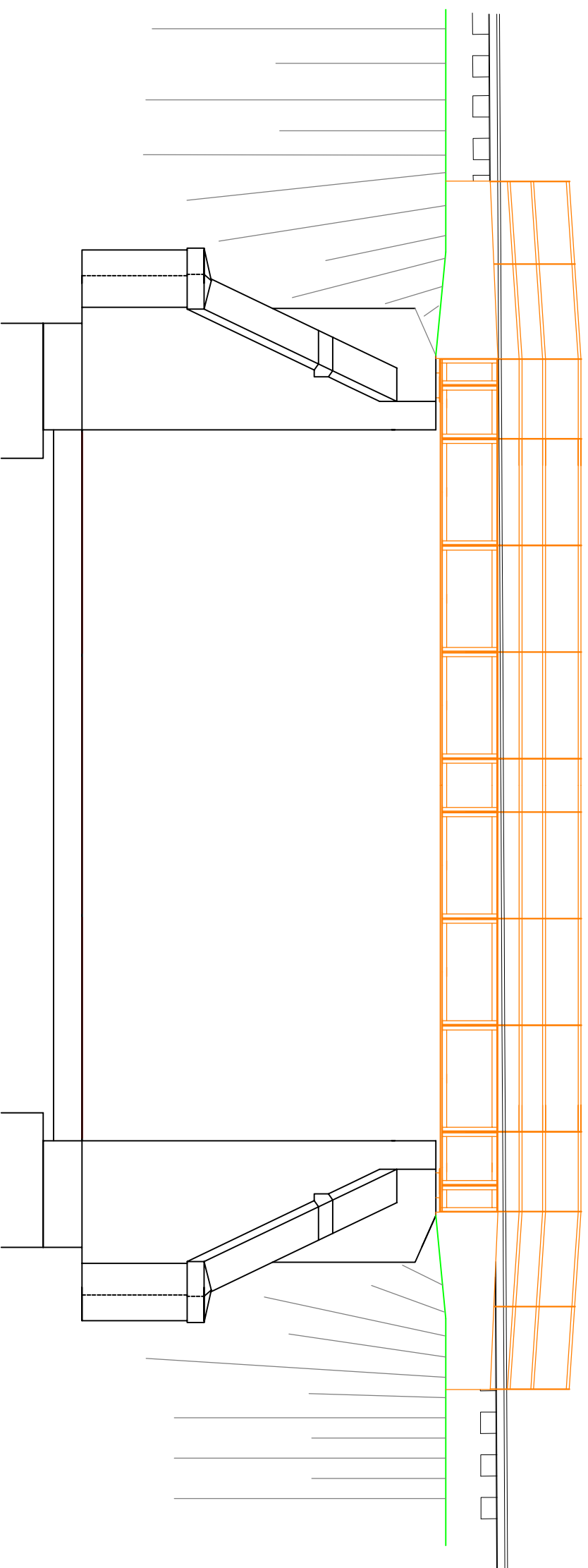
Ouvrage existant PK 083+633

3/8

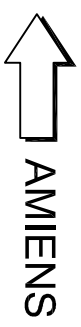
ELEVATION

(Etat existant)

Ech: 1/75



OUVRAGE EXISTANT
PK 084+033



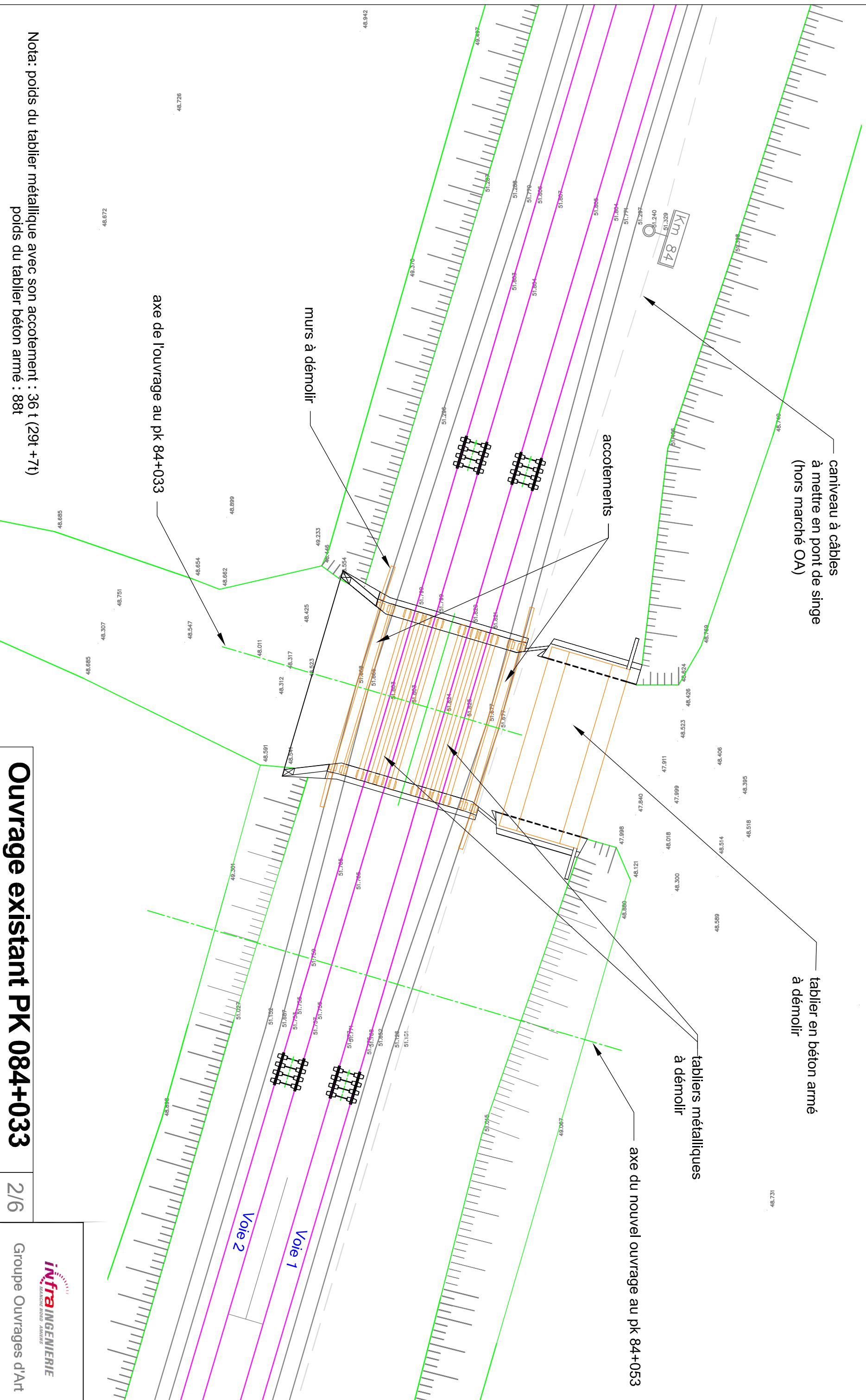
AMIENS

VUE EN PLAN (Etat existant)

Ech: 1/250



LAON



Nota: poids du tablier métallique avec son accotement : 36 t (29t +7t)
poids du tablier béton armé : 88t

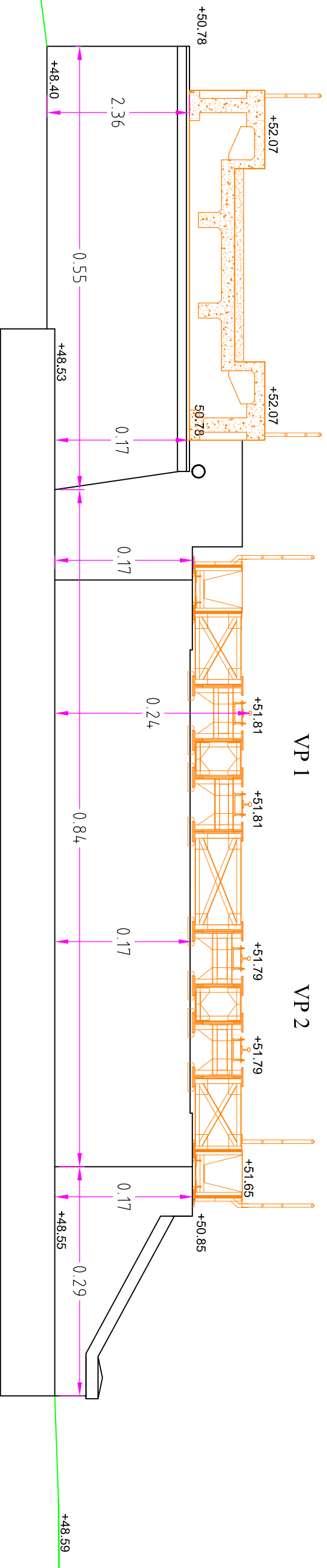
Ouvrage existant PK 084+033

2/6

COUPE TRANSVERSALE

(Etat existant)

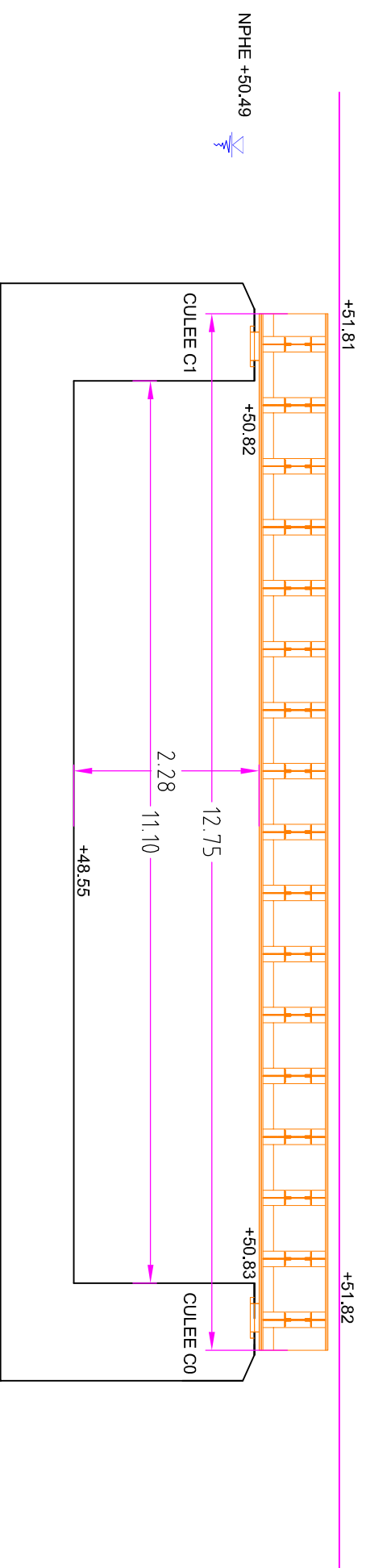
Ech: 1/75



COUPE LONGITUDINALE

(Etat existant)

Ech: 1/75



Nota: Les altitudes sont marquées en NGF

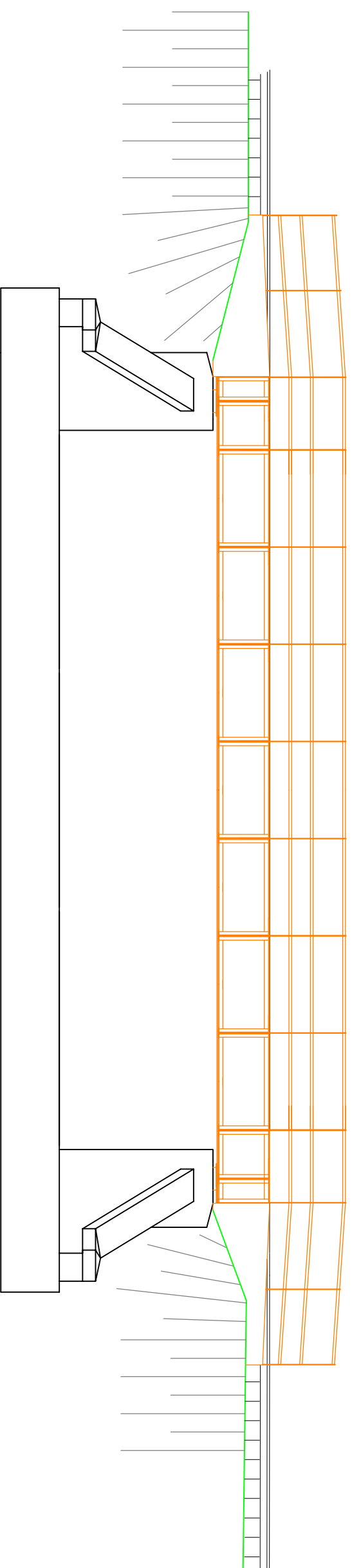
Ouvrage existant PK 084+033

3/6

ELEVATION

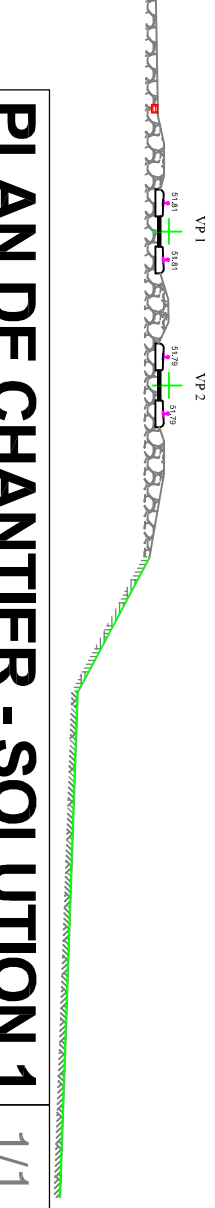
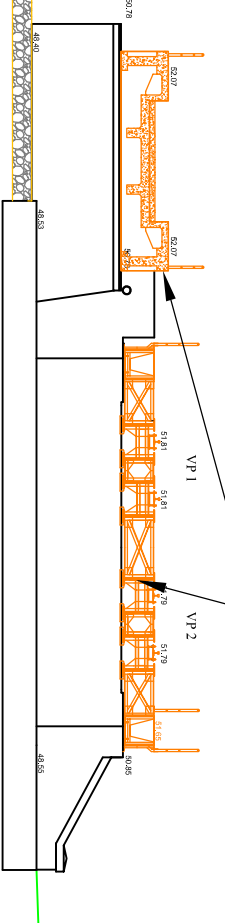
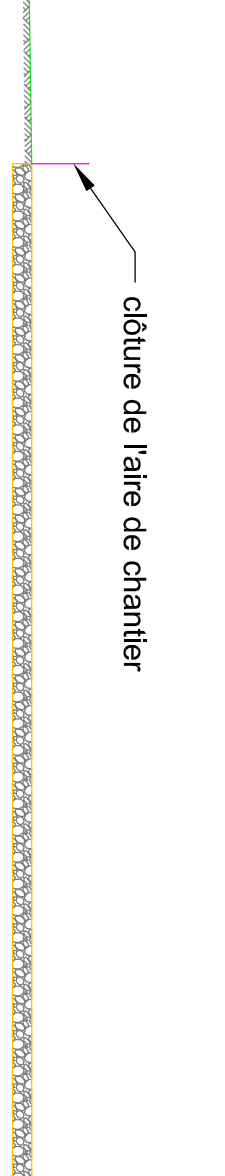
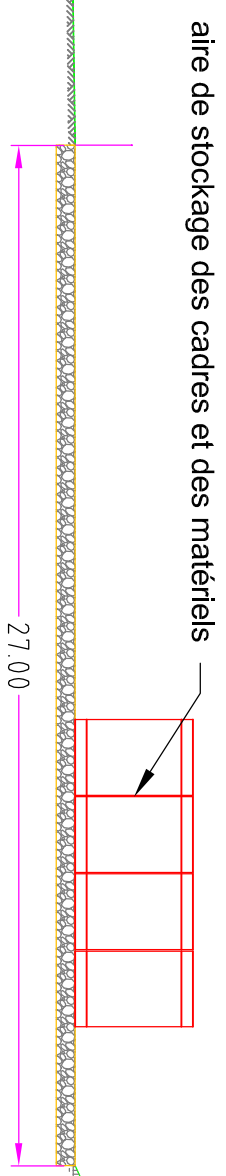
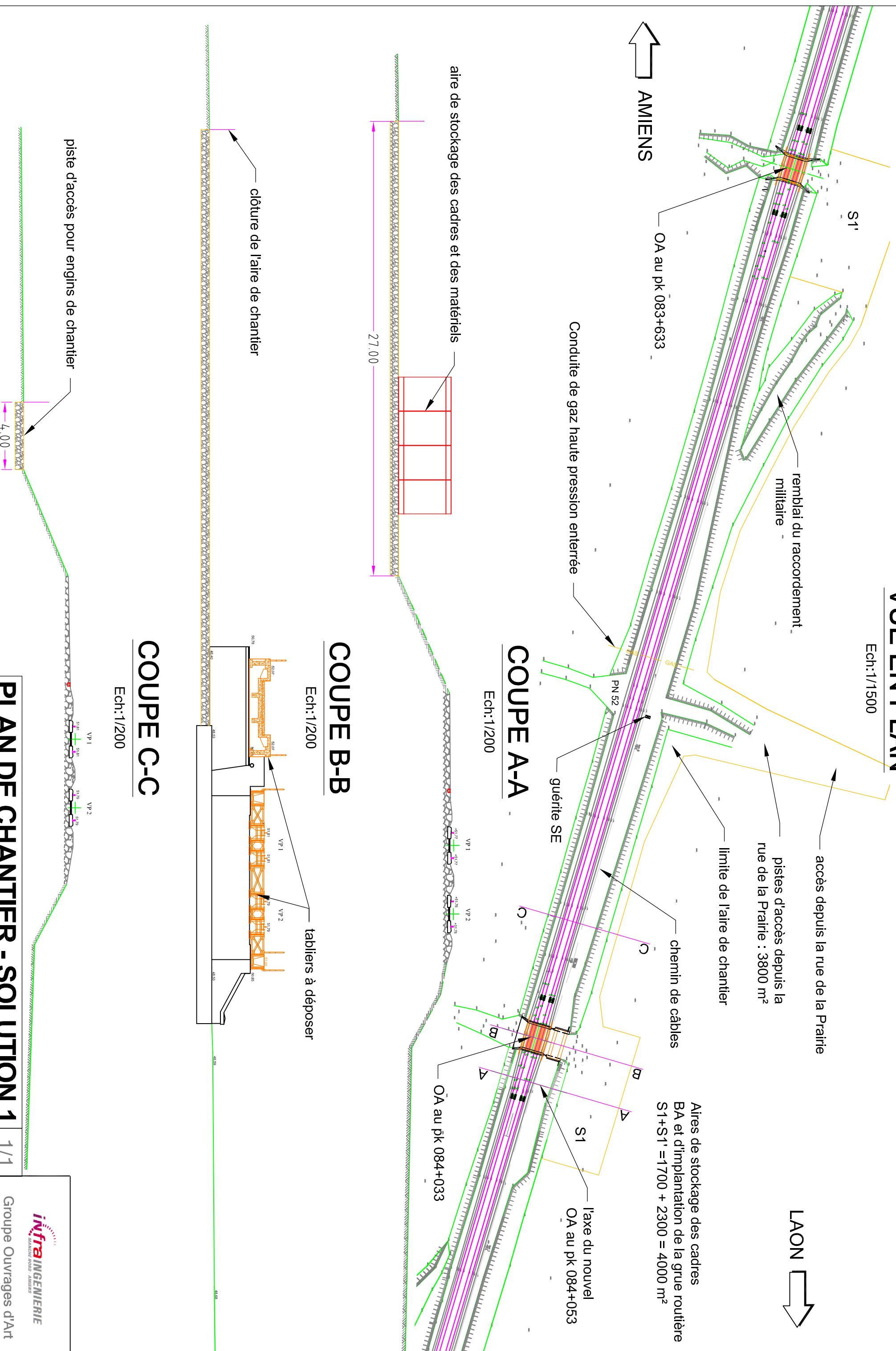
(Etat existant)

Ech: 1/75



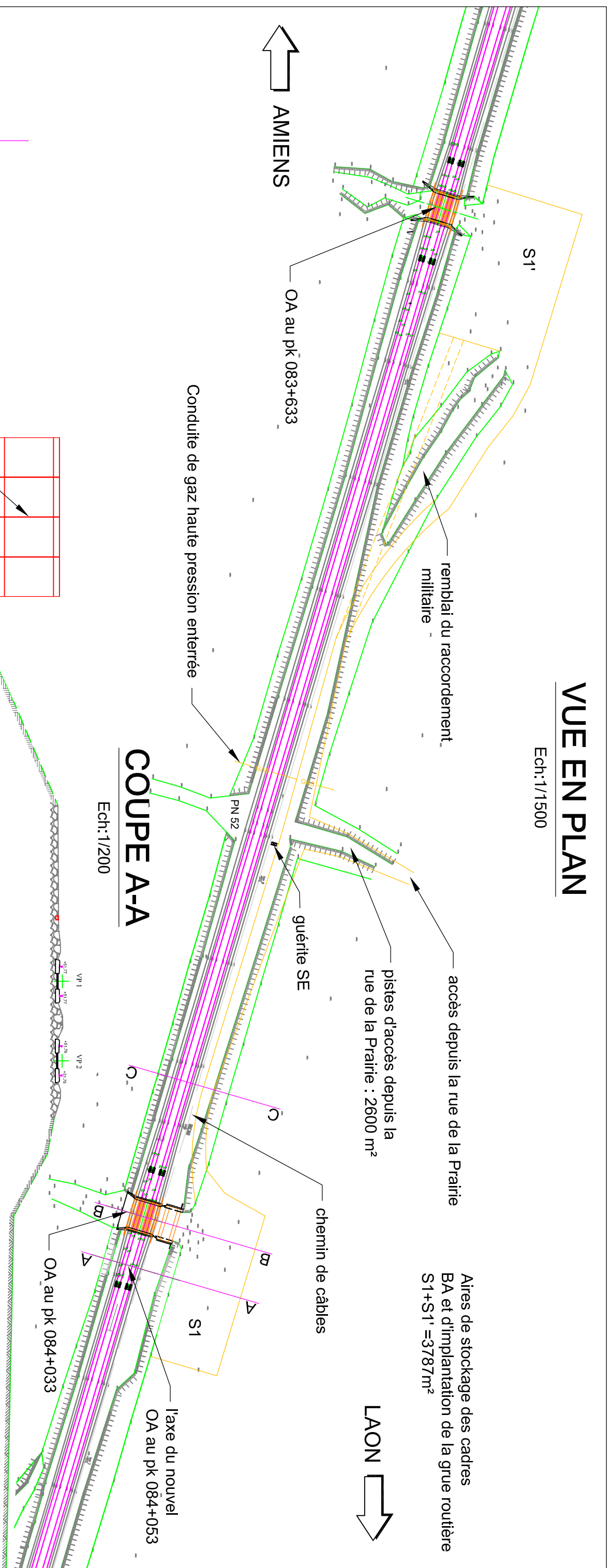
VUE EN PLAN

Ech:1/1500



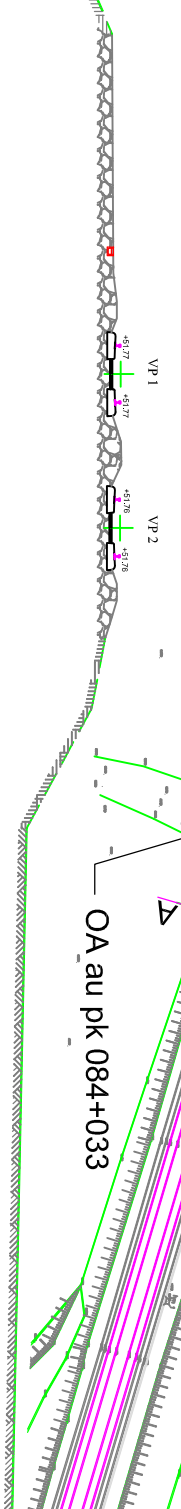
VUE EN PLAN

Ech:1/1500



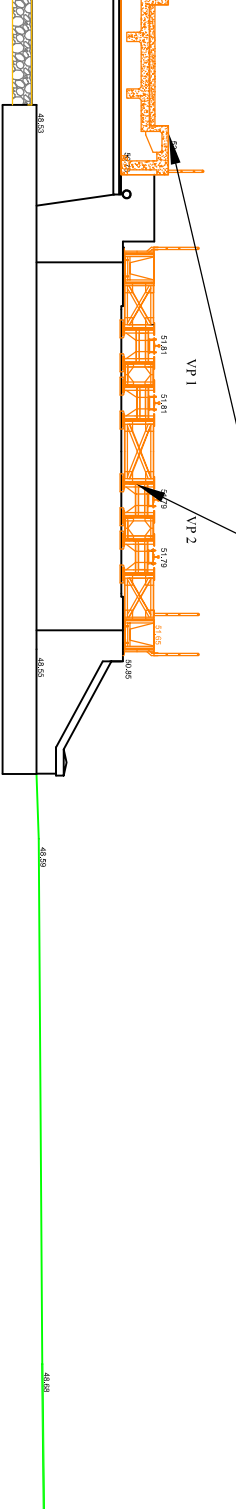
COUPE A-A

Ech:1/200



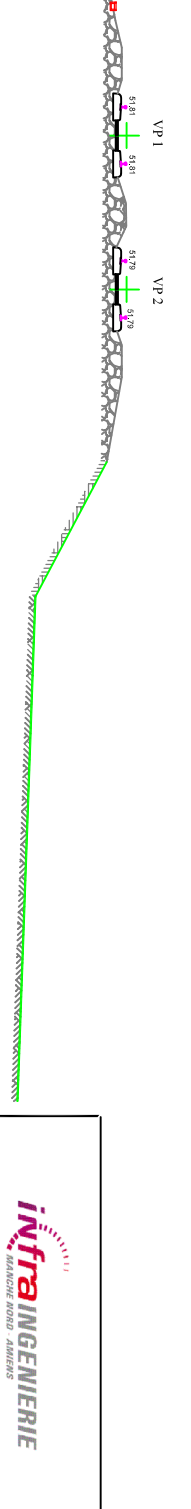
COUPE B-B

Ech:1/200



COUPE C-C

Ech:1/200



Modèle d'ouvrage type cadre béton armé préfabriqué prévu en remplacement des ouvrages existants :



Nota : Travaux d'implantation des ouvrages en cours sur cette illustration, intégration non définitive (marche).



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AISNE

Direction départementale des territoires

Service Environnement

Unité gestion de l'eau

Nos réf. : DQ/AL

Vos réf. :

Affaire suivie par : Damien QUENTIN

Tél. : 03.23.27.66.79 - Fax : 03.23.24.64.01

Courriel : ddt@aisne.gouv.fr

Laon, le 16 avril 2012

Le Directeur départemental des territoires,

à

SNCF

Infra ingénieries études de lignes

Division patrimoine ouvrages en terre/hydraulique

6 avenue François Mitterrand

93574 LA PLAINE-SAINT-DENIS

Objet : Commune de La Fère - Remplacement de deux ouvrages de décharge et création d'un ouvrage de décharge

Monsieur,

Suite à votre courrier du 11 juin 2011 et à la conversation téléphonique entre M. Loïc RAIGONDEAU ET M. Damien QUENTIN, agent de mon service concernant le remplacement de deux ouvrages de décharge existants et la création d'un nouvel ouvrage dans le lit majeur de l'Oise sur la commune de La Fère, je vous informe que ces travaux ne sont pas soumis aux dispositions des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement, sous réserve du respect de la prescription suivante :

- l'ensemble des matériaux extraits permettant l'installation de la nouvelle structure de décharge au km 84+200 devra être stocké en dehors du lit majeur de l'Oise.
- La localisation devra être spécifiée dans le dossier d'étude de modélisation par le bureau d'étude Hydratec.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service Environnement,

Patrice DELAVEAUD

COURRIER JG LGOTH		Arrivée le : 25 AVR. 2012	
N° Dossier : A201200566		N° Pièce	
SPH Div.	Adj Prod	Adj IM	S
OTH1	OTH2	OTH3	

Diagnostic écologique des habitats naturels, de la faune et de la flore pour le redimensionnement et la création d'ouvrages hydrauliques

sur la ligne Amiens/Laon,
commune de La Fère (02)



RÉALISATION DE L'ÉTUDE

DIRECTION DE L'ETUDE	Jean-François ASMODE
COORDINATION	Olivier LABBAYE
REDACTION	Bruno MACE Anthony GUERARD
FLORE	Bruno MACE
FAUNE	Vincent TANGUY Anthony GUERARD Eric BAS (Chiroptères) Eddy BAS (Chiroptères)
CARTOGRAPHIE ET COUVERTURE	Tamami OWADA

PHOTOGRAPHIES : seules les photographies d'habitats et de flore ont été prises dans la zone d'étude.

Petites vignettes à gauche, de haut en bas : **Lychnis fleur-de-coucou** *Lychnis flos-cuculi* © B. Macé-OGE, Mâle de **Triton crêté** *Triturus cristatus* © A.Adamczyk-OGE, **Oenanthe à feuilles de silaüs** *Oenanthe silaifolia* © B.Macé-OGE.

Grandes vignettes de haut en bas : Plate-forme ferroviaire et prairies en regardant vers le sud-est du site en avril © O. Labbaye-OGE, grande mare prairiale © B.Macé-OGE.

TABLE DES MATIERES

1	<i>Délimitations et contexte géographique de la zone d'étude</i>	4
2	<i>Périmètres d'inventaire et de protection</i>	6
3	<i>Méthodologie et ses limites</i>	11
3.1	ETUDE DE LA VEGETATION : FLORE ET HABITATS	11
3.2	ETUDE DE LA FAUNE	13
3.3	LIMITES METHODOLOGIQUES DES INVENTAIRES ECOLOGIQUES	18
4	<i>ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT</i>	19
4.1	DIAGNOSTIC FLORISTIQUE	19
4.1.1	<i>Présentation de la zone d'étude</i>	19
4.1.2	<i>Zones humides</i>	22
4.1.3	<i>Végétations herbacées mésophiles</i>	28
4.1.4	<i>Boisements mésophiles</i>	30
4.1.5	<i>Autres espaces artificialisés</i>	31
4.1.6	<i>Conclusion sur l'intérêt floristique</i>	34
4.2	DIAGNOSTIC FAUNISTIQUE	37
4.2.1	<i>Les insectes</i>	37
4.2.2	<i>Les amphibiens</i>	40
4.2.3	<i>Les reptiles</i>	40
4.2.4	<i>Les oiseaux</i>	43
4.2.5	<i>Les mammifères</i>	51
4.2.6	<i>Les corridors écologiques</i>	55
4.2.7	<i>Résumé sur l'intérêt faunistique</i>	55
4.3	SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES	58
5	<i>Annexes</i>	68
5.1	LISTE DES ESPECES VEGETALES RECENSEES LORS DES PROSPECTIONS D'OGÉ	68
5.2	LISTE DES ESPECES FAUNISTIQUES RECENSEES LORS DES PROSPECTIONS D'O.G.E.	84
6	<i>Bibliographie</i>	93

INTRODUCTION - OBJET DE L'ETUDE

Dans le cadre du renouvellement de son infrastructure ferroviaire, Réseau Ferré de France (RFF) a mandaté à SNCF INFRA / CSC MON pour mener à bien la maîtrise d'ouvrage du renouvellement et de la création d'ouvrages hydrauliques sur la ligne Amiens/Laon.

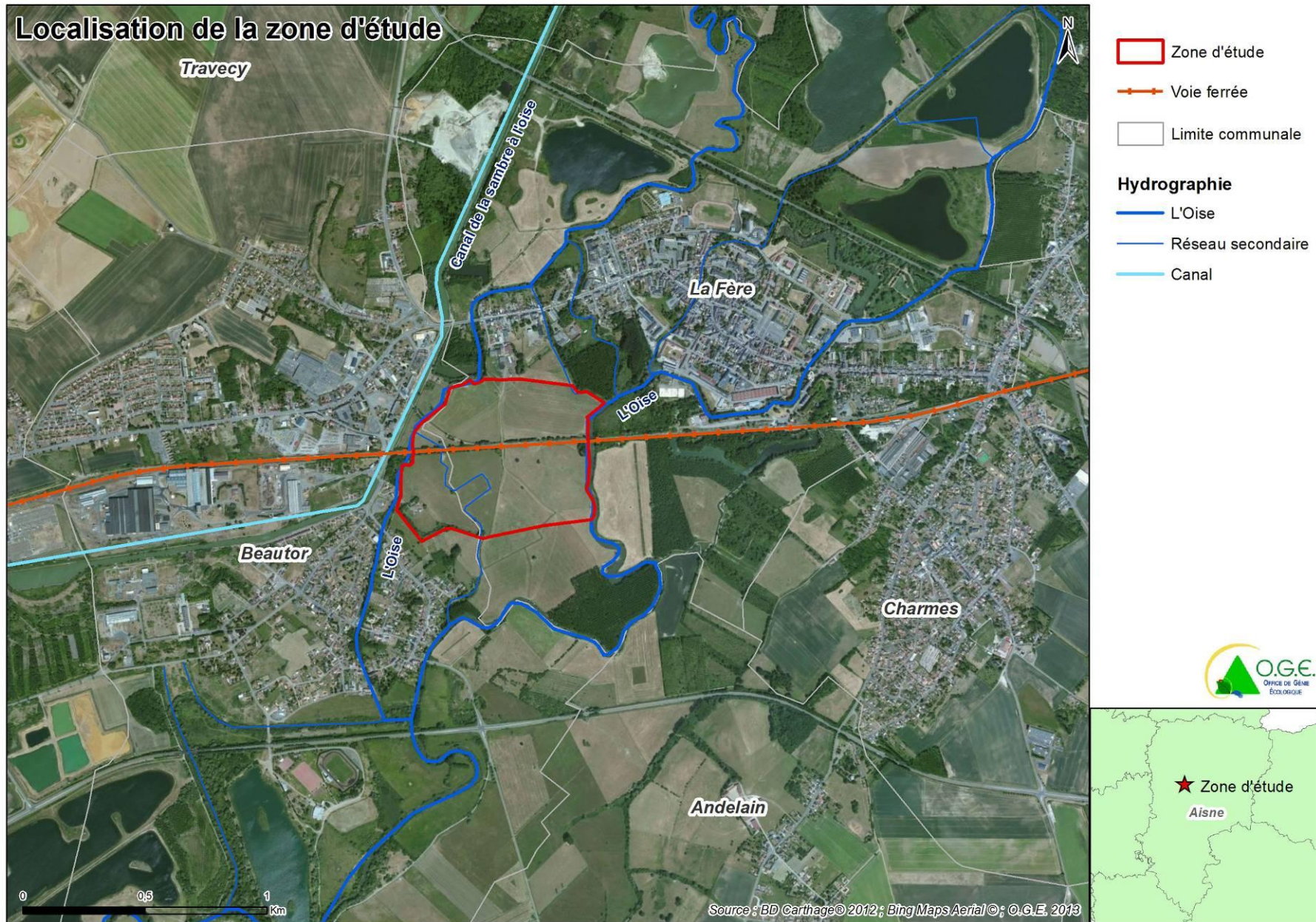
Entre le canal de la Sambre à l'Oise et l'Oise, deux ouvrages de décharge se situent sur le linéaire aux Km 83.633 et 84.033. Il est prévu dans le cadre du programme de régénération ouvrage d'art, de renouveler ces deux ouvrages par remplacement des tabliers à poutres jumelles ou d'en créer de nouveaux afin d'améliorer la situation en cas de grosse crue de l'Oise sur la commune de La Fère. Une optimisation est menée par Réseau Ferré de France à travers une approche hydraulique sur la zone du projet.

Le présent rapport comporte un diagnostic écologique Habitats, Flore et Faune ainsi qu'une localisation et une synthèse des enjeux écologiques des milieux naturels de la zone d'étude.

1 DELIMITATIONS ET CONTEXTE GEOGRAPHIQUE DE LA ZONE D'ETUDE

La zone d'étude d'une superficie de 50 hectares se localise entre le canal de Sambre à l'Oise et l'Oise, sur les communes de La Fère et de Beautor (02), à 20 km au nord-ouest de Laon. Ce secteur à forte valeur écologique est situé dans une vallée alluviale constituée d'un réseau de prairies humides inondables de fauches ponctuées de quelques ruisseaux, chenaux, dépressions et mares. Il constitue des habitats relictuels pour quelques espèces à forte patrimonialité menacées à l'échelle nationale comme le Râle des genêts et le Butor étoilé.

Le choix d'un périmètre plutôt large, alors que les travaux envisagés concernent les abords de la voie ferrée, s'explique par le fait que les impacts concernent parfois des secteurs plus éloignés que le site même des travaux.



2 PERIMETRES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION

La zone d'étude est concernée par deux périmètres de protection et trois périmètres d'inventaire.

➤ Les périmètres de protection sont :

- Une **ZPS** dite « **FR2210026 Moyenne vallée de l'Oise/Marais d'Isle** ». Sa superficie est de 5594,14 ha et héberge plusieurs espèces remarquables comme le Butor étoilé, le Râle des genêts, le Tarier des prés...
- Une **ZSC** dite « **FR2200383 Prairies alluviales de l'Oise de La Fère à Sempigny** » qui couvre 3013 ha. Il s'agit d'un ensemble alluvial exceptionnel représentant l'un des derniers grands systèmes alluviaux inondables d'Europe occidentale. Il propose une importante variété de milieux, favorable au développement d'une grande biodiversité. Nous y trouvons par exemple les rares populations picardes de Petit Rhinolophe.

➤ Les périmètres d'inventaire sont :

- Une **ZICO** « **Vallée de l'Oise de Thourotte à Vendeuil** » qui s'étend sur 12 050 ha. Le site est utilisé comme halte migratoire, site d'hivernage, et site de nidification par de nombreuses espèces avifaunistiques liées aux zones humides.
- Une **ZNIEFF de type 1 N°02NOY102 « Prairies inondables de l'Oise de Brissy Hamégicourt à Thourotte »**. La superficie est de 6849ha et héberge, en outre, le Cuivré des marais, le Pélodyte ponctué et le Busard cendré.
- Une **ZNIEFF de type 2 N°02NOY201 « Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte »** qui s'étale sur près de 24 000 ha de milieux aquatiques et humides. Plusieurs espèces comme le Triton crêté ou l'Aesche isocèle sont présentes.

Voici ci-dessous la description de la ZNIEFF de type 1, dans laquelle se trouve la zone d'étude, qui illustre bien l'intérêt de la vallée de l'Oise.

➤ **ZNIEFF n°02NOY102 « Prairies inondables de l'Oise de Brissy-Hamégicourt à Thourotte » (6 849 ha)**

Cette ZNIEFF de type 1 concerne 46 communes dont 19 sont localisées dans l'Oise et 27 dans l'Aisne. La commune de **La Fère se situe vers l'extrémité amont de cette ZNIEFF**.

Elle englobe les **milieux alluviaux inondables** les plus remarquables pour l'intérêt de leurs habitats et de leurs populations végétales et animales. Ainsi, le site héberge **122 espèces déterminantes** pour la création de ZNIEFF (5 mammifères, 28 oiseaux, 6 amphibiens, 6 poissons, 19 insectes, 57 phanérogames, 1 ptéridophytes).

Inscrit dans des affleurements de craies sénonienne et turonienne, en amont de La Fère puis dans les terrains tertiaires sableux (sables thanétiens et cuisien) et argileux (argiles sparnaciennes), le fond de vallée de l'Oise, entre Thourotte et Brissy-Hamégicourt, est recouvert d'alluvions anciennes et récentes (matériaux déposés par les crues inondantes au fil des millénaires). Un secteur tourbeux est individualisé vers Marest-Dampcourt et Abbécourt.

La rivière Oise est alimentée par un vaste bassin-versant, s'étendant jusqu'aux Ardennes belges où l'Oise prend sa source, ainsi que par la nappe de la craie et la nappe alluviale, qui sont toutes deux en interaction. Son profil en long présente une pente relativement faible dans ce tronçon, avec une rupture de pente notable au niveau de La Fère. A l'aval, s'ouvre ainsi la plus vaste plaine alluviale inondable de Picardie, large de plusieurs kilomètres, entre La Fère et Tergnier.

Le fond de vallée est occupé par une mosaïque de milieux prairiaux plus ou moins inondables, mêlés de bois, de haies et de cultures, et traversée par les cours de l'Oise, de la Serre aval et de l'Ailette aval. Ces cours d'eau sont localement bordés par des lambeaux de ripisylve (saulaies, frênaies-chênaies à Orme lisse...).

Les pratiques pastorales de fauche et de pâturage, relativement extensives, ont façonné ces milieux depuis des siècles et sont un exemple d'adaptation de l'agriculture à une zone humide et au fonctionnement hydraulique capricieux du fait des inondations. La majorité des prairies sont valorisées par le biais d'un système mixte, combinant une première intervention de fauche, souvent en juin, et une mise à l'herbe des animaux à partir de l'été.

Les inondations régulières, outre leur fonction essentielle d'écrêtement des crues par étalement dans un large lit majeur, génèrent une fertilisation des sols, par dépôts des sels biogènes dissous dans l'eau et par sédimentation des matières fines en suspension. De plus, la proximité de la nappe et le caractère argilo-limoneux des sols favorisent la croissance de la végétation prairiale, même en plein été, quand les prairies des plateaux souffrent plus nettement d'un déficit de précipitations.

Les caractéristiques physiques et agricoles, uniques dans le nord de la France, de cet ultime système bien conservé de prairies de fauche inondables permettent la présence d'habitats, ainsi que d'une flore et d'une faune caractéristiques, menacés et d'intérêt international.

A la suite des difficultés de l'élevage, les prairies de fauche inondables sont aujourd'hui relictuelles et en voie de disparition à l'échelle des plaines du nord de l'Europe. Les systèmes de haies, de fossés et de mares sont également des témoins de systèmes agraires adaptés aux contraintes du milieu.

La vallée inondable de l'Oise constitue une entité, à la fois géomorphologique et hydrologique, fonctionnelle et de grande étendue, unique en Picardie.

La proximité de grands massifs forestiers, comme ceux de Saint-Gobain et de Coucy Basse favorise les échanges, grâce à la faune notamment, permettant une complémentarité importante forêts/zones humides pour les mammifères, les batraciens, l'avifaune...

La rivière et les milieux aquatiques annexes (dépressions humides, mares, bras-morts...) autorisent la reproduction de nombreuses espèces de poissons, de batraciens, d'insectes et d'oiseaux de grand intérêt.

L'intérêt floristique du site se perçoit par la présence de nombreuses espèces protégées, inféodées aux milieux alluviaux et aux habitats tourbeux. Certaines d'entre elles, comme la Pulicaire vulgaire ou l'Inule des fleuves, présentent ici les ultimes stations de Picardie

De nombreuses espèces inscrites en annexe I de la directive « Oiseaux » fréquentent le site, en migration ou en hivernage. A titre d'exemple, la population de Râle des genêts (plus de 20 couples) atteint ici un seuil d'importance internationale.

Les secteurs inondés accueillent d'importantes populations d'oiseaux d'eau en halte migratoire, dont le Courlis cendré qui présente ici la seule population stable en Picardie.

Pour ce qui est des insectes, on rencontre des lépidoptères rares et menacés en France et en Europe (annexe II de la directive « Habitats » de l'Union Européenne), comme le Cuivré des marais qui est particulièrement abondant dans les prairies humides, ou l'Azuré des mouillères à Marest-Dampcourt. Le site héberge tous les Lestidés remarquables de Picardie.

La ZNIEFF accueille trois amphibiens remarquables : le Triton crêté (annexe II de la directive « Habitats »), la Rainette verte et le Pélodyte ponctué, tous deux rares et menacés en France et en Picardie.

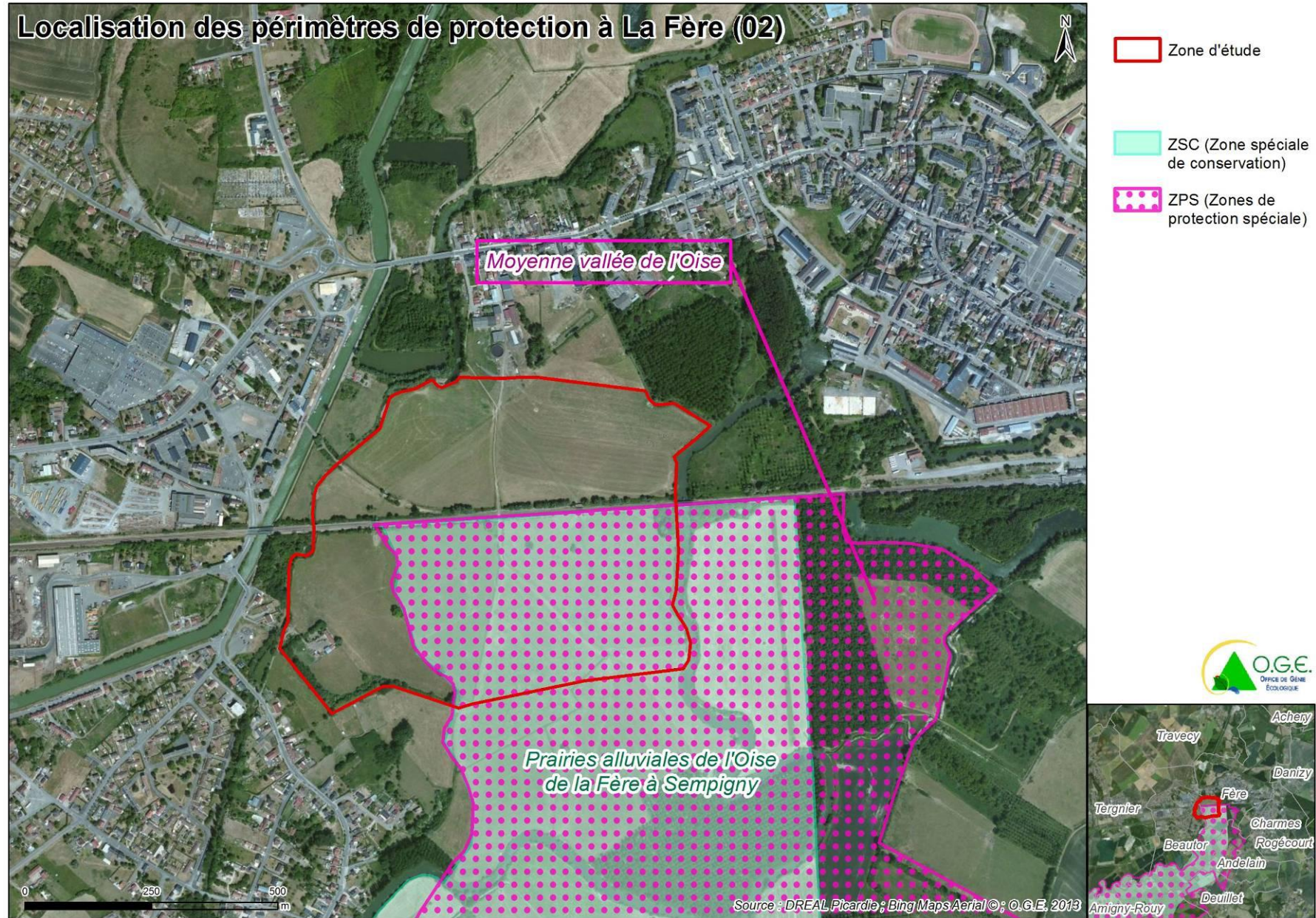
La faune piscicole présente plusieurs espèces d'un grand intérêt dont le Brochet, qui trouve ici parmi les plus importantes zones de reproduction de Picardie.

Parmi les mammifères, notons la présence du Cerf élaphe en provenance des massifs forestiers proches, de la Martre des pins et du rare Chat forestier. Les rares Noctules commune et de Leisler fréquentent la zone inondable comme terrain de chasse, à proximité des massifs forestiers.

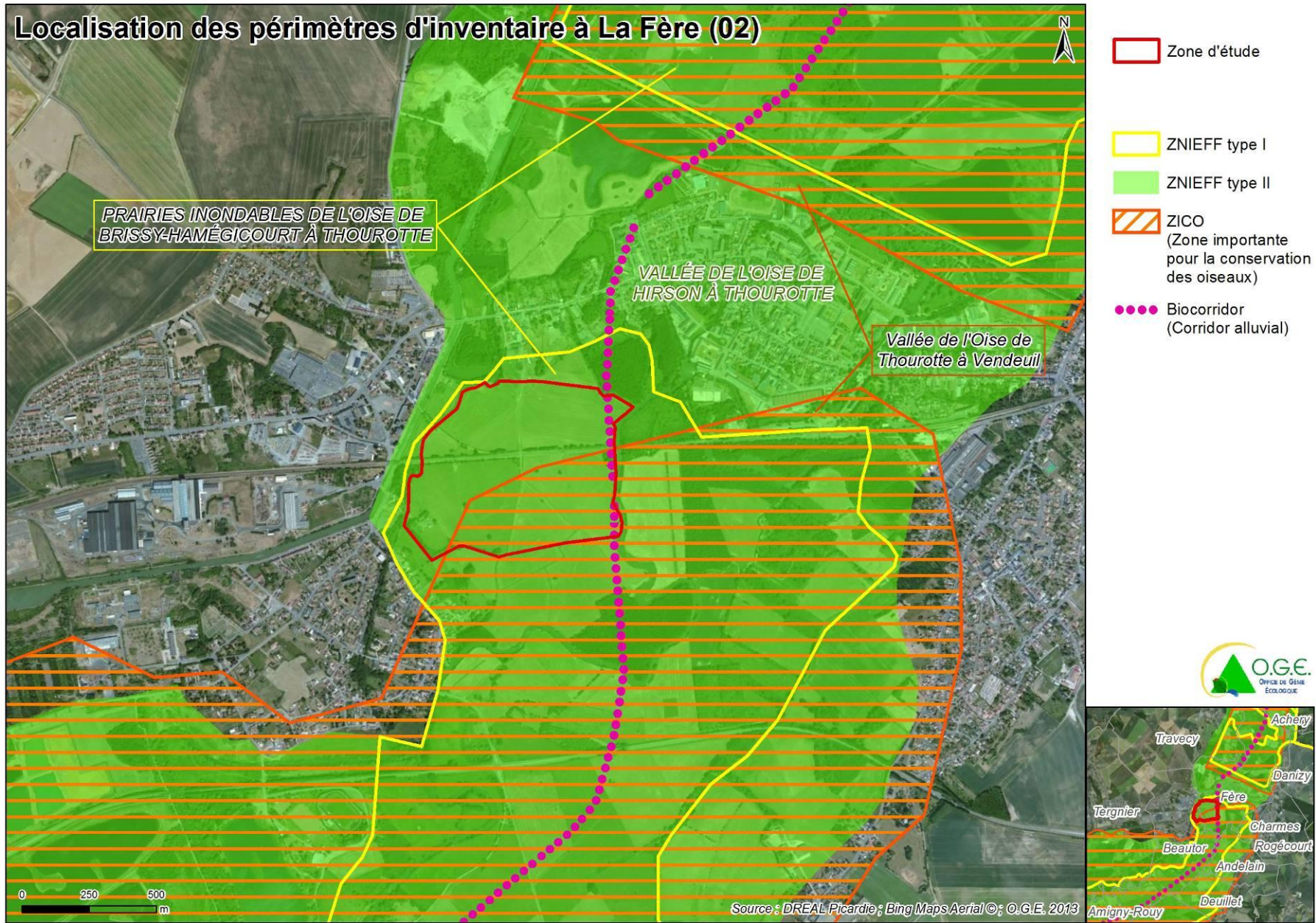
La mise en place de mesures agri-environnementales (opération locale agriculture-environnement), à partir de 1994, favorise les adhésions volontaires des agriculteurs désireux de conserver et de développer des pratiques plus extensives (maintien des surfaces en herbe, réduction des intrants, retard des dates de fauche pour l'avifaune nichant au sol...) dans la zone inondable, à la fois pour la conservation des biotopes et des espèces sensibles et pour la préservation de la qualité de l'eau.

Le maintien d'une inondabilité acceptable de cette zone, tout en prenant les mesures adéquates visant à éviter toute dégradation des installations humaines (habitations, entreprises...) est une condition fondamentale à la préservation de la qualité des milieux, de la flore et de la faune, ainsi qu'à la qualité de l'eau.

Localisation des périmètres de protection à La Fère (02)



Localisation des périmètres d'inventaire à La Fère (02)



3 METHODOLOGIE ET SES LIMITES

3.1 ETUDE DE LA VEGETATION : FLORE ET HABITATS

En complément des informations recueillies lors de la phase de recherche bibliographique, des **prospections** sur le site d'étude ont permis d'inventorier et de cartographier la flore et les habitats naturels. O.G.E. a effectué un diagnostic de la présence d'espèces végétales d'intérêt patrimonial et des habitats, des micro-habitats correspondants.

Ces prospections ont fait, au **préalable**, l'objet d'une **étude** et d'une **analyse** des documents disponibles (photos aériennes de la zone d'étude notamment).

➤ Les habitats naturels

L'ensemble des **habitats naturels** présents au sein du territoire concerné a été **recensé** et **cartographié** à une échelle déterminée en accord avec le maître d'ouvrage.

Afin d'identifier les habitats, nous avons pris en compte des **milieux homogènes** du point de vue de :

- La naturalité du milieu (habitat naturel, quasi-naturel, subnaturel) ;
- Les conditions stationnelles ;
- La physionomie de la végétation (boisements, lisières, prairies...) ;
- La végétation (correspondance avec des unités phytosociologiques).

Une **carte du type d'occupation** des sols ou **carte de végétation** a été réalisée.

Les groupements végétaux sont décrits selon une typologie basée sur la classification du système d'information européen sur la nature (**EUNIS**) et de Bournerias M., Arnal G. et Bock C., 2001. *Guide des groupements végétaux de la région parisienne*. Éditions Belin, 4^e éd., 640 p). Exemple : « Végétation aquatique des mares et plans d'eau temporaire ; C1.3411 Communautés des eaux peu profondes à *Ranunculus* ». Une correspondance est recherchée avec la nomenclature CORINE biotopes.

Après la détermination des habitats naturels recensés, nous évaluons leur **intérêt patrimonial** en corrélant les résultats obtenus avec le manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (EUR 15/2) et la liste des habitats inscrits au titre de la Directive Européenne 92/43/CEE (Natura 2000). Exemple : « 3150 Plan d'eau eutrophe avec végétation enracinée ». En fonction des espèces végétales recensées, nous indiquons le caractère prioritaire ou non de ces habitats.

Les sites les plus **remarquables et/ou les plus vulnérables** (présence d'espèces remarquables, rares ou protégées ; existence d'habitats remarquables, rares ou inscrits sur les listes d'habitats à préserver - directive « Habitats ») sont mis en évidence.

L'état de conservation des habitats est mentionné. Pour ce faire, nous identifions la typicité de l'habitat, les éventuels facteurs de dégradation et de menace (assèchement, drainage, mise en eau, abandon du pâturage ou de la fauche, fauchage intensif, colonisation par des espèces envahissantes, évolution vers une autre unité écologique...).

L'état de conservation est apprécié selon **trois classes** : bonne, moyenne, mauvaise. Elles prennent en compte la représentativité des cortèges floristiques, la gestion en cours et les facteurs modifiant les conditions stationnelles.

➤ La flore et la végétation

Pour chacun des habitats précédemment mentionnés, l'étude de la flore s'attache à identifier les **plantes supérieures** (angiospermes et gymnospermes) et les groupements végétaux.

Les inventaires ont été calés de manière à prendre en compte l'ensemble des optimums de développement de la flore. **Plusieurs passages** sur les sites ont été effectués afin de recenser la flore présente dans l'ensemble des milieux (boisements, lisières, prairies...). Ces visites ont pris en compte le cycle biologique des espèces et leur optimum de développement au sein de chaque type de milieu. Les **espèces sensibles et/ou remarquables**, identifiées lors de la phase de bibliographie et de consultation, **ont été prises en compte** lors des inventaires floristiques. Les visites de terrain ont permis de confirmer ou infirmer le maintien de ces plantes.

Les stations d'espèces végétales remarquables et/ou protégées par la Loi sont figurées sur une carte dont l'échelle a été déterminée en accord avec le maître d'ouvrage. Certaines stations ont été localisées précisément sur le site au GPS (Garmin – eTrex Vista HCx, précision de l'ordre de 3 m après correction). Les mesures sont réalisées dans les limites techniques de l'appareil (contrainte topographique, couvert arboré...). Les photographies ont été réalisées sur le site (sauf mention contraire) avec un appareil numérique compact Pentax WG1-GPS.

Les interventions sur le site ont eu lieu :

- Le **25 avril** pour les plantes vernales, le plus souvent spécifiques des boisements ou pionnières des milieux ouverts (accotements ferroviaires) ;
- Le **22 mai** pour les plantes printanières liées aux boisements aux lisières et aux prairies ;
- Le **26 juin** pour les dernières plantes printanières et les estivales (boisements, lisières, prairies, berges et milieux humides) ;
- Le **12 septembre** pour recenser les espèces tardi-estivales et automnales (prairies, friches, milieux aquatiques) et les plantes « tardives » plus spécifiques des berges et des zones exondées.

3.2 ETUDE DE LA FAUNE

L'étude de la faune comporte un inventaire de terrain des espèces animales présentes en les recherchant dans leur habitat.

Les prospections ont eu lieu en 2012 : le 16 mars, le 26 mars, le 22 mai, le 19 juin, le 06 septembre, le 31 octobre. Plus spécifiquement pour les chiroptères, les passages ont eu lieu le 31 mai et le 2 octobre.

Inventaire des mammifères terrestres

L'objectif de cette étude a été de **rechercher les espèces de mammifères terrestres protégés** telles que le Hérisson d'Europe, la Musaraigne aquatique, l'Ecureuil roux ou la Loutre, **ainsi que, les espèces qui ne sont pas protégées** mais dont l'importance patrimoniale et la sensibilité au type d'aménagement envisagé sont à prendre en considération ; les espèces en question sont surtout des mustélidés et des ongulés.

Pour cela, plusieurs approches ont été adoptées lors des prospections de terrain :

- **caractérisation et localisation des habitats et des continuités favorables** aux espèces concernées,
- **recherche des indices de présence** tels que les fèces, les empreintes, les coulées, les reliefs de repas et les cadavres d'individus écrasés ou percutés,
- **observation directe des individus** au cours des diverses sorties de terrain.

Inventaire des chiroptères

L'étude doit caractériser les populations de chiroptères dont toutes les espèces sont patrimoniales. L'objectif a été de **recenser les espèces sur leurs gîtes d'hivernage et d'estivage**, dont ceux de reproduction, mais aussi **les territoires de chasse (recherche de nourriture) et les principaux axes de déplacement**. Ceux-ci ont été identifiés à partir de l'observation des individus et de leur comportement.

Les **prospections** ont été réalisées **par une équipe de deux spécialistes**, en **2 passages** à différentes saisons.

Ce travail comprend :

- **un repérage de jour** sur le terrain des zones présentant potentiellement le plus d'intérêt pour les chauves-souris notamment au niveau des bio-corridors. Lors du repérage des sites en journée, les gîtes favorables aux chiroptères sont recherchés et visités (arbres creux, cavités diverses...).
- des **prospections nocturnes avec détecteur à ultra-sons à expansion de temps** Petterson D240x **relié à un enregistreur numérique** Roland R09HR et détecteur/enregistreur Petterson D1000. Les signaux non identifiés sur le terrain ont été analysés ultérieurement avec le **logiciel Batsound 3.31**.

L'inventaire de nuit dure en moyenne 3 heures à partir du coucher du soleil avec des points d'écoute de 10 minutes sur les secteurs clés précédemment repérés (chemins,

lisières...). Les sites ont été parcourus, selon les passages, soit avec un **détecteur d'ultra-sons**, soit avec un **enregistreur numérique**.

Inventaire des oiseaux

L'objectif est de **recenser les populations d'oiseaux remarquables** (espèces citées en annexe I de la directive "Oiseaux", espèces déterminantes ZNIEFF et/ ou localisées dans la région...) **en recherchant les indices de nidification**. Les prospections ont consisté à **contacter l'ensemble des espèces** et à **localiser les espèces remarquables** pendant leur période de reproduction. Il a été également tenu compte de la présence des espèces remarquables même si elles ne nichent pas dans la zone d'étude. En effet, cette dernière peut-être parcourue par les individus pour leurs prospections alimentaires ou pour s'y reposer, auquel cas l'enjeu est notable.

Les **observations** ont lieu **en cours de journée, notamment le matin** lorsque l'activité territoriale des individus est la plus importante avec émissions de chants et vol territorial. Des prospections spécifiques se sont déroulées **également en soirée** et en début de nuit à la recherche d'espèces à activité crépusculaire et nocturne comme le **Rôle des genêts** mais aussi les chouettes et les hiboux.

La localisation et la **détermination** des oiseaux sont faites classiquement **à vue à l'aide de jumelles, et par l'écoute les cris et chants**, ceux-ci étant la plupart du temps spécifiques à chaque espèce.

Les passages ont eu lieu :

- au mois de mars pour rechercher, d'une part les espèces nicheuses précoces comme les pics dont certains ont un statut patrimonial élevé, ainsi que plusieurs espèces de rapaces nocturnes, et d'autre part, pour les espèces en étape migratoire pré-nuptiale ;
- au mois de mai, pour la majorité des espèces d'oiseaux. En effet, la plupart des espèces sont en pleine reproduction au mois de mai, ce passage a permis donc de contacter un maximum d'espèces nicheuses,
- au mois de juin, pour les espèces les plus tardives (Rôle des genêts) mais aussi la recherche de familles et dispersion des jeunes
- au mois d'octobre pendant lequel les espèces en migration postnuptiale et les premières hivernantes ont été inventoriées.

Inventaire des amphibiens

L'objectif est de **contacter surtout les espèces à statut patrimonial élevé**, en déterminant précisément :

- leurs **sites de pontes**,
- les **secteurs de gîtes diurnes**,
- les **voies de migrations**.

Dans le cas des sites de pontes et les voies de migration, une **estimation des effectifs** des populations est faite.

L'identification des amphibiens nécessite **deux approches** complémentaires :

- le **repérage visuel diurne et surtout nocturne** des individus (adultes, pontes, têtards) pendant la saison de reproduction de février (pour les espèces précoces) à

juin (pour les espèces tardives). Pour se faire, nous privilégions l'**observation à la lampe** à la prospection systématique des plans d'eau à l'épuisette, pour éviter de perturber les sites de reproduction ;

- le **repérage sonore par écoute au crépuscule et en début de nuit** des chants des anoures (crapauds, grenouilles).

Il faut ajouter la **recherche de cadavres** sur les routes environnantes. La meilleure période de la journée est le matin très tôt : les amphibiens ont fini leur migration nocturne et le trafic sur l'infrastructure est suffisamment faible pour que l'on puisse encore compter les individus.

Les inventaires sur le terrain sont effectués à trois périodes différentes de l'année :

- **Pendant la migration prénuptiale** pour les espèces les plus précoces (notamment les Grenouilles brunes et le Crapaud commun), soit **en mars**. Durant cette période, nous avons recensé essentiellement les pontes, estimé les effectifs des reproducteurs et localisé les têtards et les secteurs de migration préférentiels. Pour cela, nous avons fait des prospections nocturnes afin de localiser les secteurs de déplacements des grenouilles, crapauds, et tritons notamment qui préfèrent ce moment de la journée pour rejoindre les zones de reproduction.
- **Lors de la reproduction, en mai**. A cette période, nous avons recherché les espèces plus tardives comme la rainette verte et les tritons. Pour cela, des écoutes crépusculaires et nocturnes (entre 21 heures et 1 heure globalement) ont été effectuées pour identifier les espèces facilement reconnaissables. Pour les espèces non chanteuses (urodèles), l'identification a été faite de nuit à la torche électrique avec si nécessaire capture à l'épuisette.
- **Au mois de septembre**, les juvéniles quittant leur site de naissance ont été localisés et leurs effectifs estimés, ainsi que les adultes avant qu'ils ne regagnent leur site d'hivernage. Pour cela, nous avons prospecté les tas de bois, les souches, les arbres tombés, les amas de branchages à proximité des zones humides et des mares. La localisation des sites d'hivernage a été réalisée lorsque cela était possible.



Inventaire des reptiles

L'objectif est de **caractériser les espèces présentes, et pour celles dont le statut patrimonial est élevé, de localiser des populations** : repérage des principaux **axes de déplacements** et estimation des **effectifs**.

La **détermination** se fait à **vue** en parcourant les habitats qui leur sont les plus favorables, notamment les lisières exposées au sud, les coteaux, les pierriers et les secteurs humides, et éventuellement **en recherchant les individus dans les habitats favorables** (sous des souches, tôles etc.). La localisation et la détermination des individus se fait aux jumelles et à distance avant de progresser sur le parcours pour ne pas faire fuir les individus avant de les avoir déterminé.

Les passages ont eu lieu **en mai** lors des premières sorties de l'ensemble des espèces, **en juin** pour le repérage des adultes **et en septembre** notamment pour les juvéniles.



Inventaire des insectes

□ Les odonates

L'objectif a été de **trouver les sites occupés par les espèces avec un statut patrimonial** avec prioritairement les **sites de reproduction** et les secteurs généralement situés à proximité où les individus se nourrissent et se reposent.

Deux approches ont été mises en œuvre pour cela :

- **la détermination des imagos** à l'œil nu, aux jumelles ou après capture avec un filet à papillon. Après détermination, les individus ont été systématiquement relâchés. S'il y a un doute sur l'identité d'un individu, celui-ci a été photographié pour une détermination ultérieure.
- **les exuvies** ont été systématiquement collectées et déterminées si possible directement sur le terrain. Cet indice de présence est le plus important puisqu'il **indique précisément un site de reproduction**.

Les passages ont eu lieu en **mai-juin** pour les espèces précoces et en **septembre** pour les espèces plus tardives.

□ Les lépidoptères diurnes

L'objectif a été de **recenser les espèces à statut patrimonial**, en particulier les espèces protégées, et de trouver leurs sites de reproduction.

Deux approches ont été mises en œuvre pour cela :

- **la détermination des imagos** à l'œil nu, aux jumelles ou en main après capture au filet à papillon. Après détermination, les individus ont été systématiquement relâchés. Si la détermination n'a pu être effectuée, l'individu a été photographié pour une détermination ultérieure.
- **l'inspection des plantes hôtes** des espèces patrimoniales à la **recherche des chenilles**. Ces dernières ont été déterminées sur le terrain ou à partir de clichés en cas de doute.

Les passages ont eu lieu surtout en **mai-juin**, notamment pour la recherche d'espèces remarquables comme le Cuivré des marais, ainsi qu'en **septembre** pour les espèces plus tardives ou les secondes générations.

□ Les orthoptères

L'objectif a été de **recenser les espèces à statut patrimonial** et de trouver leurs sites de reproduction.

Deux approches ont été mises en œuvre pour cela :

- **la détermination des imagos à l'œil nu ou en main** après capture au filet fauchoir. Après détermination, les individus ont systématiquement été relâchés. Si la détermination n'a pu être effectuée, l'individu a été photographié pour une détermination en laboratoire.

- **la détermination des individus par écoute de leur chant.** Un grand nombre d'espèces d'orthoptères strident par frottement des pattes postérieures (ou des ailes) l'une contre l'autre). Chaque chant est caractéristique d'une espèce ce qui permet de la déterminer.

Les recherches sur les orthoptères ont fait l'objet de deux passages : un en **mai pour les espèces précoces (Tétrix)** et le deuxième **début septembre**.

□ **Les Coléoptères**

Pour ce groupe, nous avons concentré nos efforts de prospection sur **les coléoptères saproxyliques** pour deux raisons :

- Certaines d'entre elles ont un **statut patrimonial élevé**, notamment le Pique-prune et le Grand Capricorne qui sont recherchées spécifiquement,
- Ces espèces sont **indicatrices de la présence de vieux arbres** dans le paysage et de la continuité historique de cette présence dans les sites où l'on trouve ces espèces, mais également plusieurs autres dont le statut patrimonial est élevé comme les oiseaux. Ce sont donc typiquement des **espèces bio-indicatrices**.

La discrétion de ces espèces impose une méthodologie qui passe principalement par la **recherche des indices de présence** (trous, fèces des larves ou restes chitineux d'adultes : pattes, élytres, pronotum ...) **dans les habitats favorables que sont les vieux arbres avec cavités**. Ces indices peuvent subsister longtemps, à tel point que la population peut avoir disparu au moment de leur découverte

Il est relativement aisé de déterminer la présence du **Pique-prune** à l'échelle du paysage, mais difficile sur tout arbre à cavité avec terreau qui constitue son habitat. **Le terreau n'est pas toujours accessible** depuis l'entrée des cavités qui peut être trop étroite. **Les cavités sont souvent en hauteur** (jusqu'à 25 mètres), il est alors nécessaire d'utiliser les techniques de grimpe des élagueurs voltigeurs. Les inventaires systématiques qui devraient aboutir à la détermination de la présence ou de l'absence de l'espèce dans tous les arbres ne sont donc pas toujours possibles. Etant donnée la stabilité des habitats dans le temps, **le Pique-prune peut être recherché toute l'année**. En premier inventaire, nous avons fait une **recherche systématique des cavités accessibles** sans grimper dans les arbres. L'utilisation d'une échelle intervient dans les phases d'approfondissement de la recherche de terrain, si nécessaire.

En ce qui concerne **le Grand Capricorne**, la recherche de cette espèce ne pose pas de difficulté. **Les indices recherchés sont les trous de sortie des adultes sur vieux chênes** ; ces trous possèdent une taille et une forme caractéristique. Les autres indices sont **les marques des galeries larvaires** dans les zones dépourvues d'écorce, et **les restes d'adultes** au pied des arbres. Mis à part le cas des arbres récemment colonisés, qui ne présentent pas de trous de sortie visibles, l'inventaire des arbres abritant ou ayant abrité le Grand Capricorne du chêne peut approcher l'exhaustivité.

S'ils ont été déterminés, les statuts de rareté des espèces sont cités.

Les espèces faunistiques remarquables ont été cartographiées.

3.3 LIMITES METHODOLOGIQUES DES INVENTAIRES ECOLOGIQUES

Pour la flore

Les **prospections** pour la flore se sont déroulées à **une période favorable** à l'observation de la flore. Avec quatre **passages répartis sur une année complète de végétation** en avril, mai, juin et septembre, on peut considérer que **l'inventaire de la flore est très complet**. Les visites ont permis de noter l'ensemble des espèces remarquables susceptibles d'être rencontrées dans la zone d'étude, et de caractériser les différentes formations végétales de façon tout à fait satisfaisantes.

Pour la faune

Les inventaires ne sont pas exhaustifs, dans le sens où il est impossible de contacter la totalité des espèces et des individus présents de secteur aussi grand, mais ils permettent d'évaluer efficacement les enjeux faunistiques à partir des cortèges d'espèces rencontrées et, en particulier, des plus remarquables.

Les prospections ont été suffisantes pour la période allant du début du printemps à la fin de l'automne.

4 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

4.1 DIAGNOSTIC FLORISTIQUE

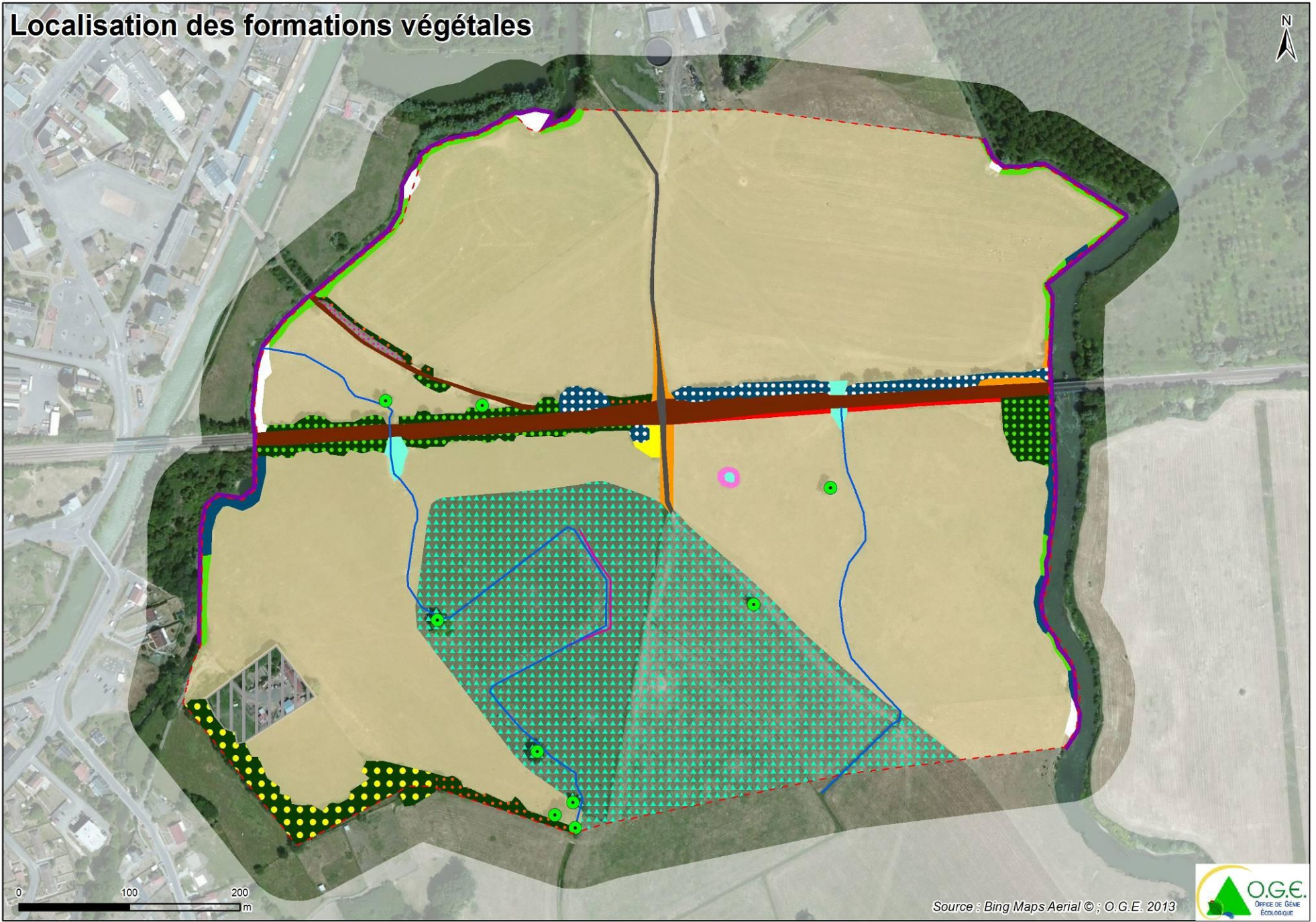
4.1.1 Présentation de la zone d'étude

La zone d'étude est constituée d'un **ensemble de prairies** séparé au centre par la plateforme de la voie ferrée Amiens-Laon. L'ensemble est délimité à l'est et à l'ouest par les **deux bras de l'Oise**. D'une manière générale, les prairies situées au nord de la voie ferrée sont des prairies pâturées en permanence. Cette activité intensive d'élevage a nécessité des modifications profondes du cortège par diverses techniques culturales assurant une bonne productivité des prairies. A l'opposé, au sud de la voie ferrée, si une partie des prairies suivent le même régime, on note une tendance à l'extensification des prairies, du pacage vers un régime de fauche. La perméabilité entre le nord et le sud de la voie ferrée est assurée, en période de crue, par quatre ouvertures dont deux correspondent au franchissement de l'Oise.



Prairies de La Fère au mois d'avril après épandage © B. Macé O.G.E.

Localisation des formations végétales



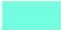










Source : Bing Maps Aerial © ; O.G.E. 2013







Localisation des formations végétales





Zone humide

-  Banc de gravier ; C3.62 Bancs de graviers nus des rivières ; CB : 24.21
-  Végétation aquatique des cours d'eau ; C2.34 Végétations eutrophes des cours d'eau à débit lent ; CB : 24.44
-  Végétation aquatique des mares et plans d'eau temporaire ; C1.3411 Communautés des eaux peu profondes à *Ranunculus* ; CB : 22.432 ; Annexe 1 : 3150 Plan d'eau eutrophe avec végétation enracinée ;
-  Végétation de petits héliophytes des mares et plans d'eau temporaire (Parvoroselière) ; C3.246 communautés à *Cœnanthe* aquatique et à *Rorippe* amphibie + C3.24A Tapis de scirpe des marais ; CB : 53.146
-  Végétation des rives des cours d'eau ; Berges ; E5.41 Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces ; CB : 37.771
-  Cariçaie ; D5.21 Communautés de grands *Carex* (Magnocariçaie) ; CB : 53.21
-  Végétation hydrophile des prairies, fossé humide à *Cœnanthe* fistuleuse et *Vulpin* genouillé ; E3.4 Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses ; CB : 37.2
-  Prairie pâturée alluviale eutrophe ; E2.1 Pâturages permanents et prairies de post-pâturage ; CB : 38.1
-  Prairie humide mésotrophe alluviale ; E3.41 Prairies atlantiques et subatlantiques humides ; CB : 37.21
-  Boisement de Saules blanc ; G1.11, Saulaies riveraines ; CB : 44.1
-  Boisement alluvial à Aulne, Frêne et Saules arborescent, G1.212, Bois des rivières à débit rapide à *Fraxinus* et *Alnus* ; CB : 44.3 ; Annexe 1 : 91E0* Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*




Végétation herbacée mésophile

-  Végétation annuelle mésoxérophile à xérophile des matériaux ferroviaires ; J4.3 Réseaux ferroviaires ; CB : 86.43
-  Prairie mésophile pâturée ; E2.1 Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage ; CB : 38.1
-  Berme, végétation herbacée des friches rudéralisées et nitrophiles ; E5.11 Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles ; CB : NC
-  Berme, végétation herbacée des prairies mésophiles dégradées ; E2.13 Pâturages abandonnés ; CB : 38.13

Boisement mésophile

-  Fourré arbustif, haie ; F3.11 Fourrés médio-européens sur sols riches ; CB : 31.81
-  Boisement rudéral à Orme, Érable et Robinier ; G1.A6, Ormaies non riveraines ; CB : 41.F
-  Frênaie, G1.A2 Frênaies non riveraines ; CB : 41.3
-  Arbre isolé ou arbre remarquable

Autre espace articialisé

-  Fossé ; E2.12 Pâturages interrompus par des fossés ; CB : 38.12
-  Chemin perméable ; H5.61 Sentier
-  Ferme ; J2.42, Bâtiments agricoles isolés ; CB : 86.5

-  Zone d'étude



4.1.2 Zones humides

- *Bancs de graviers = C3.62 Bancs de graviers nus des rivières, CB : 24.21*

Il s'agit de zones de **dépôts de matériaux**, sables et graviers liés à la dynamique fluviale. Ces zones sont souvent dépourvues de végétation. Cependant ils peuvent évoluer suite à la modification du régime hydrique entraînant la sédimentation de matériaux organiques.

Les bancs sédimentés de matériaux organiques avec phase d'immersion importante sont favorables aux espèces dites de cressonnière telles que le **Rorippe sauvage** *Rorippa sylvestris* (R) ou le **Myosotis cespiteux** *Myosotis laxa subsp. cespitosa* (AR), tous deux déterminants ZNIEFF.



Petit bras de l'Oise et banc de gravier
© B. Macé O.G.E.

- *Végétation aquatique des cours d'eau = C2.34 Végétations eutrophes des cours d'eau à débit lent, CB : 24.44*

Il s'agit de végétations enracinées à immersion permanente dont le cortège le plus diversifié à été observé dans le petit bras de l'Oise situé à l'ouest du site et dans le bras de liaison à l'est de la zone d'étude. En effet, le courant plus faible de ce bras favorise la présence d'espèces des eaux stagnantes comme la **Morène** *Hydrocharis morsus-ranae*.



Morène ou Grenouillette *Hydrocharis morsus-ranae*
© B. Macé O.G.E.

Dans ce contexte, nous avons observé plusieurs espèces remarquables. Citons le **Sagittaire flèche-d'eau** *Sagittaria sagittifolia* – assez rare (AR), la **Morène ou Grenouillette** *Hydrocharis morsus-ranae* – rare (R) et déterminant ZNIEFF en Picardie, le **Potamot perfolié** *Potamogeton perfoliatus* une espèce **Vulnérable (VU)** de la liste rouge Picardie, **très rare (RR)** et déterminante ZNIEFF en Picardie.

Concernant les espèces les plus communes comme le Potamot pectiné *Potamogeton pectinatus*, ou le Nénuphar jaune *Nuphar lutea*, nous les retrouvons sur l'ensemble des cours d'eau.

- *Végétation aquatique des mares et plans d'eau temporaire = C1.3411
Communautés des eaux peu profondes à Ranunculus, CB : 22.432*

Ces **mares prairiales** peu profondes sont occupées par des **Renoncules aquatiques** à développement vernal. La grande mare située au centre de la zone d'étude est stratifiée en deux zones de végétation distinctes (voir aussi § suivant). La zone centrale, la plus profonde est dominée par la **Renoncule à feuilles capillaires** *Ranunculus trichophyllus* (**R et dét. ZNIEFF**). On retrouve cette Renoncule dans les **fossés en eau** de la prairie sud-ouest en compagnie de l'**Oenanthe fistuleuse** *Oenanthe fistulosa*.



Chénopode glauque *Chenopodium glaucum*
© B. Macé O.G.E.

La mare située au niveau du tunnel ouest de la voie ferrée, est encore en eau au mois de mai. A cette période, nous avons observé quelques pieds de **Renoncule en crosse** *Ranunculus circinatus* que nous n'avons pas revu ensuite. Cette espèce est **rare (R) et déterminante ZNIEFF** en Picardie.



Mare et végétation périphérique © B. Macé O.G.E.

La dépression humide située au creux du tunnel est de la voie ferrée se dessèche en été. Ce phénomène d'assec permet le développement du **Chénopode glauque** *Chenopodium glaucum* (AR) en fin de saison de végétation. Aucune autre espèce de la végétation des vases exondée n'a été observée sur l'ensemble des mares.

Cet habitat peut être assimilé à « *Plan d'eau eutrophe avec végétation enracinée* » (code 3150), un habitat annexe 1 de la directive.

- *Végétation de petits hélophytes des mares et plans d'eau temporaire (Parvoroselière), C3.246 communautés à Oenanthe aquatique et à Rorippe amphibie + C3.24A Tapis de scirpe des marais ; CB : 53.146*

La **végétation périphérique** de la grande mare est marquée par un niveau d'eau bas mais constant. Celle-ci est dominée par des espèces comme le Scirpe des marais *Eleocharis palustris* et la Glycérie flottante *Glyceria fluitans*. En juin, des pieds disparates d'**Oenanthe aquatique** *Oenanthe aquatica* sont en fleur. Cette espèce de la famille des Ombellifères, **rare (R) en Picardie est déterminante ZNIEFF**.

- *Végétation des rives et berges des cours d'eau ; E5.41 Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces ; CB : 37.771*

Les rives des deux bras de l'Oise et ses petits affluents sont bordées par une végétation à optimum estival. De nombreuses espèces souvent hautes et colorées signalent cet habitat. Mais la présence de bétail provoque une érosion de ces espèces qui se cantonnent alors au plus près de la berge.

Dans cet habitat, on distingue un cortège des **milieux frais et riches en azote** avec des espèces comme le Liseron des haies *Calystegia sepium* et l'Ortie dioïque *Urtica dioica*. La **Cuscute d'Europe** *Cuscuta europaea* est une **plante parasite** volubile et filamenteuse qui récupère la sève élaborée de l'Ortie dioïque *Urtica dioica* et du Houblon *Humulus lupulus* à l'aide de crampons suçoirs. Cette espèce est **rare et déterminante ZNIEFF** en Picardie.

Les **compagnes des mégaphorbiaies** sont représentées par des espèces comme la Salicaire *Lythrum salicaria*, l'Eupatoire chanvrine *Eupatorium cannabinum*, l'Angélique *Angelica sylvestris*, l'Epilobe hirsute *Epilobium hirsutum*, la Pulicaire *Pulicaria dysenterica*, la **Bardane des bois** *Arctium nemorosum* (AR) etc.

Quelques **annelles hygrophiles** se mêlent à ce cortège, avec des espèces comme le Bident à fruits noirs *Bidens frondosa* ou le **Vélar fausse-girolée** *Erysimum cheiranthoides*. Elle est rare (R) en Picardie mais c'est une espèce fidèle des cortèges herbacés qui longent les berges des cours d'eau.

Au sud-ouest, dans un fossé en limite de la zone d'étude, on observe un cortège avec des espèces comme le **Pigamon jaune** *Thalictrum flavum*, la Patience des eaux *Rumex hydrolapathum*, la Reine des prés *Filipendula ulmaria*, le Rorippe amphibie *Rorippa amphibia*. Le Pigamon jaune *Thalictrum flavum* est une espèce présente ponctuellement sur la berge, **peu commune** (PC) et **déterminante ZNIEFF** en Picardie.



Oenanthe aquatica © B. Macé O.G.E.



Erysimum cheiranthoides
© B. Macé O.G.E.



Cuscuta europaea © B. Macé O.G.E.

- *Cariçaie ; D5.21 Communautés de grands Carex (Magnocariçaie) ; CB : 53.21*

Il s'agit d'une végétation assez peu diversifiée, dominée par des **grands Carex rhizomateux** tel que la Laïche des rives *Carex riparia*. Localisé dans une enclave hors prairie, située à proximité du passage à niveau, cette petite Cariçaie pourrait correspondre à une **ancienne mare** qui se serait comblée par atterrissement de la végétation.

- *Végétation hydrophile des prairies, fossé humide à Oenanthe fistuleuse et Vulpin genouillé ; E3.4 Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses ; CB : 37.2*

Le fossé qui forme une boucle dans la prairie sud-ouest, relie théoriquement les deux bras de l'Oise. Il contribue à améliorer l'évacuation des eaux d'inondation à la fin de l'hiver. Globalement à sec en mai sur l'ensemble de la zone d'étude, un tronçon observé en eau à cette période présentait une végétation significative formée de Glycérie flottante *Glyceria fluitans*, de Vulpin genouillé *Alopecurus geniculatus*, de **Renoncule à feuilles capillaires** *Ranunculus trichophyllus* et d'**Oenanthe fistuleuse** *Oenanthe fistulosa*. Ces deux dernières **plantes sont rares et déterminantes ZNIEFF** en région Picardie.



Oenanthe fistulosa © B. Macé O.G.E.

- *Prairie pâturée alluviale eutrophe ; E2.1 Pâturages permanents et prairies de post-pâturage ; CB :38.1*

Les prairies situées au nord de la voie ferrée sont des espaces pâturés par des bovins dont la flore se rattache à celle des « **prairies pacagées mésohygrophiles à Renoncule rampante** » (**Bournerias**).

De manière générale, il s'agit de prairies pacagées dont la végétation est basse mais dense, interrompue çà et là par une végétation plus haute. Les plantes vivaces y forment l'essentiel de la végétation. L'aspect général est celui d'une **prairie à larges plages de végétation rases** entrecoupées de zones de refus (riches en herbacées coriaces ou piquantes comme l'ortie ou les chardons). Le tassement et l'imperméabilité relative du sol à la suite du piétinement par les animaux favorisent l'installation et le maintien de certaines espèces eutrophes. L'enrichissement du sol par épandage de déjections ne permet pas le développement de compagnes des prairies.

Ces prairies sont **inondées** en période hivernale lors des crues de l'Oise, c'est pourquoi, d'un point de vue théorique ce sont des prairies alluviales. Cependant, il s'agit vraisemblablement de prairies **modifiées par ensemencement et amendement du sol**. Même si le pâturage permanent de ces prairies n'est pas favorable à l'expression de la flore,

l'observation des plantes compagnes à l'état végétatif nous permet de dresser un premier bilan. Le cortège graminéen est constitué de diverses variétés horticoles améliorées de graminées sauvages telles que le Ray-gras ou Ivraie vivace *Lolium perenne*, de Fétuque rouge *Festuca rubra* ou de Dactyle *Dactylis glomerata*.

Nous n'avons recensé dans ces pâtures que très peu d'espèces. Il s'agit généralement de banalités des pelouses mésophiles comme la Renoncule rampante *Ranunculus repens*, le Trèfle rampant *Trifolium repens* ou le Plantain lancéolé *Plantago lanceolata*. Au mieux, nous observons des banalités des **prairies humides eutrophes** telles que le Vulpin des prés *Alopecurus pratensis*, la Renoncule rampante *Ranunculus repens*, l'Oseille crépue *Rumex crispus* ou la Potentille rampante *Potentilla repens*.

- *Prairie humide mésotrophe alluviale ; E3.41 Prairies atlantiques et subatlantiques humides ; CB : 37.21*

Ces prairies sont localisées au sud de la zone d'étude, elles couvrent une superficie d'environ 10 hectares. Il s'agit de prairies **régulièrement inondées** lors des crues de l'Oise. Les prairies humides se développent dans le lit majeur des cours d'eau non régularisés, dans les vallées à large fond alluvial.

La **composition floristique** de ces prairies **découle directement du régime de crue** et des activités anthropiques. Les inondations régulières génèrent une fertilisation des sols. Ces prairies sont gérées par le biais d'un système mixte. D'une manière générale, ces prairies sont **fauchées** entre la fin mai et la fin juin **mises à pâturer** plus ou moins extensivement par des bovins. Il s'agit probablement de prairies naturelles, non ensemencées et non amendées artificiellement.

Une partie située au sud-est a été fauchée au cours du mois de juin puis **pâturée** plus ou moins extensivement par des bovins. En mai, le cortège de graminées était dominé par le Vulpin des prés *Alopecurus pratensis* et par la Houlque laineuse *Holcus lanatus* et le Pâturin commun *Poa trivialis*, dans une moindre mesure. Avec ses fleurs jaunes, la Renoncule rampante *Ranunculus repens* **domine la physionomie** de ces prairies en mai ; tandis que le **Lychnis fleur-de-coucou** *Lychnis flos-cuculi* ponctue l'ensemble de ses fleurs roses. Cette espèce, assez commune en Picardie et **déterminante ZNIEFF**, de plus c'est une bonne espèce **indicatrice de prairie**



Prairie de fauche à Alopecurus pratensis © O.G.E.



La même prairie pâturée en septembre
© B. Macé O.G.E.

humide. La **Laïche distique** *Carex disticha* (AR) et l'**Achillée sternutatoire** ou Herbe à éternuer *Achillea ptarmica* (AR et dét. ZNIEFF) complètent le cortège. Quelques rares pieds d'**Oenanthe à feuilles de silaüs** *Oenanthe silaifolia* sont les derniers témoins d'un stade antérieur plus diversifié. Cette espèce patrimoniale de la **liste rouge régionale est classée comme vulnérable (VU), très rare (RR) et déterminante ZNIEFF en Picardie.**

D'après Bournerias la présence d'espèces occidentales ou atlantiques détermine les prairies humides de fauche de la moyenne vallée de l'Oise, l'**Oenanthe à feuilles de silaüs** *Oenanthe silaifolia* étant particulièrement représentative de cette région.



Oenanthe silaifolia © B. Macé O.G.E.

La pâture située sur une parcelle voisine comporte une large plage d'**Oenanthe à feuilles de silaüs** *Oenanthe silaifolia*. Surveillé par un troupeau d'une dizaine de vaches de race Salers et entouré par une haute clôture de barbelé, l'accès à cette parcelle doit se faire avec circonspection. Le cortège de graminée se différencie du précédent par la présence du **Brome en grappe** *Bromus racemosus* (RR-Picardie) et de l'observation de quelques pieds d'**Orge faux-seigle** *Hordeum secalinum* (R-Picardie). Ces deux graminées **déterminantes ZNIEFF** sont **typique des prairies humides alluviales.**

Bien que ces prairies ne soient pas reconnues d'intérêt communautaire, il s'agit d'un **système unique dans le nord de la France** et en voie de disparition à l'échelle des plaines du nord de l'Europe qu'il convient de préserver.

En Picardie, **les prairies de fauche inondables** caractéristiques sont aujourd'hui **relictuelles**. Elles s'observent fréquemment avec une **physionomie dégradée**. Au vu du cortège floristique, nous pouvons considérer que les **prairies de fauche inondables** présentes au sein de la zone d'étude sont dans un **état de conservation moyen à bon.**

- *Boisement de Saules blanc ; G1.11, Saulaies riveraines ; CB : 44.1*

Cette végétation arborescente est dominée par de grands saules à longues feuilles bleues grisâtres tel que le Saule blanc *Salix alba*. Elle forme des rideaux sur les rives de l'Oise et sur certains talus de la voie ferrée.

- *Boisement alluvial à Aulne, Frêne et Saules arborescent, G1.212, Bois des rivières à débit rapide à Fraxinus et Alnus ; CB : 44.3 ; Annexe 1 : 91E0* Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior*

Ce boisement est constitué d'arbres hygrophiles tel que l'Aulne glutineux *Alnus glutinosa*, et le Frêne *Fraxinus excelsior*. Il forme ponctuellement des **rideaux le long de l'Oise** et de ses bras annexes.

Selon certains auteurs, ces boisements peuvent être assimilés à « *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior* (91E0*) », un **habitat de l'annexe 1** de la directive

européenne habitat. Mais dans la région, et plus largement en France ce type de boisement de bordure **n'est pas particulièrement rare** le long des cours d'eau.

4.1.3 Végétations herbacées mésophiles

- *Végétation annuelle mésoxérophile à xérophile des matériaux ferroviaires ; J4.3 Réseaux ferroviaires ; CB : 86.43*

Les accotements ferroviaire ou **bordures en sables de mâchefer** constituent un milieu idéal pour de nombreuses espèces prostrées à développement annuel. Ces espèces se développent à distance raisonnable de l'épicentre des traitements herbicides. Cela inclut les zones les plus dénudées de l'ancien talus défermé.

En avril, le groupe des vernaies se développe, avec des espèces comme le Saxifrage à trois doigts *Saxifraga tridactylites*, la Drave printanière *Erophila verna* ou le Céraiste scarieux *Cerastium semidecandrum*.

Vers la fin de l'été c'est au tour des espèces annuelles tardi-estivales de se développer. La Digitale sanguine *Digitaria sanguinalis*, le Panic pied-de-coq *Echinochloa crus-galli* ou encore la **Bardanette en grappe** *Tragus racemosus* sont abondantes sur les voies situées à l'ouest de la zone d'étude. La **Bardanette en grappe** est une espèce d'origine méditerranéenne, considérée comme **accidentelle** en Picardie. Elle est connue en région parisienne pour se développer dans les emprises de diverses infrastructures de transport, en particulier en Seine-Saint-Denis sur la ligne ferroviaire Paris-Aulnay Crépy-en-Vallois – Laon ; ou sur les emprises de l'autoroute A1...



Tragus racemosus © B. Macé O.G.E.

A signaler également en été, le **Séneçon visqueux** *Senecio viscosus*, assez rare (AR) en Picardie. Cette espèce de la famille des Astéracées est une pionnière des sables neutres à acides. Elle a trouvé sur les voies ferrées un milieu de substitution. Dans le groupe des estivales le **Chiendent dactyle** *Cynodon dactylon* représente une graminée vivace **rare** (R) en Picardie.

- *Prairie mésophile pâturée ; E2.1 Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage ; CB : 38.1*

Les talus de l'ancienne voie désaffectée sont dans la continuité des prairies pâturées par les vaches. Parmi la végétation rase des talus, on distingue des espèces mésophiles comme la Pâquerette *Bellis perennis*, le Trèfle des prés *Trifolium pratense* ou le Céraiste des fontaines *Cerastium fontanum* subsp. *vulgare*.

- *Berme, végétation herbacée des friches rudéralisées et nitrophiles ; E5.11 Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles ; CB : NC*

Les talus ferroviaires du sud est de la zone d'étude sont occupés par une végétation hétérogène constituée de **grandes nitrophiles des friches à optimum estival**. Ce milieu est également présent ponctuellement sur les talus situés au nord de la voie ferrée (non cartographié). L'ortie dioïque *Urtica dioïca* et le Houblon *Humulus lupulus* amènent la **Grande cuscute** *Cuscuta europaea* à s'installer. Cette espèce parasite **rare (R)** et **déterminante ZNIEFF** en Picardie a été également observée sur les berges de l'Oise. A signaler la **Renouée des buissons** *Fallopia dumetorum*, une espèce assez rare (AR) en Picardie, proche parent du Sarasin.



Végétation rudérale et nitrophile sur un talus ferroviaire
© B. Macé O.G.E.

- *Berme, végétation herbacée des prairies mésophiles dégradées ; E2.13 Pâturages abandonnés ; CB : 38.13*

Les talus qui permettent le franchissement de la voie ferrée sont **marqués par une végétation prairiale** apparentée à la **prairie mésophile**. Cette végétation prairiale est rudéralisée de par la présence d'espèces des friches comme la Berce *Heracleum sphondylium* ou la Tanaisie *Tanacetum vulgare*. On note en parallèle la présence de quelques espèces compagnes des prairies ou des ourlets mésophile comme le Gaillet jaune *Galium verum* ou le Gaillet croisettes *Cruciata laevipes*. Les graminées qui dominent sont la Fétuque faux-roseau *Festuca arundinacea*, le Fromental élevé *Arrhenatherum elatius*, le Dactyle *Dactylis glomerata* et le Pâturin des prés *Poa pratensis*. Ponctuellement, la **Luzerne tachée** *Medicago arabica* (PC, dét ZNIEFF) et le **Torilis des champs** *Torilis arvensis* (R) constituent les deux seules espèces remarquables observées dans ce milieu.



Euphorbia cyparissias © B. Macé O.G.E.

Une bordure enherbée présente sur le replat de la voie ferrée, à l'est de la zone d'étude est dominée par le Fromental élevé *Arrhenatherum elatius*. Cette berme se distingue de la précédente par la présence de compagnes des **prairies mésoxérophiles**, avec notamment la Silène enflée *Silene vulgaris* (AC) et l'Euphorbe petit-cyprès *Euphorbia cyparissias* (AC). Il s'agit de la seule berme peu eutrophisée encore présente sur la zone d'étude.

4.1.4 Boisements mésophiles

- *Fourré arbustif, haie ; F3.11 Fourrés médio-européens sur sols riches ; CB : 31.81*

Il s'agit de **formations arbustives localisées sur les talus** des voies ferrées. Ces fourrés sont constitués d'espèces mésophiles classiques comme l'Aubépine à un style *Crataegus monogyna*, le Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea*, de Ronces *Rubus* sp. etc.

- *Boisement rudéral à Orme, Érable et Robinier ; G1.A6, Ormaies non riveraines ; CB : 41.F*



Ormaie rudérale à proximité de l'Oise © B. Macé O.G.E.

Cet habitat forme un **petit boisement restreint** en bordure de l'Oise. Il est également présent sur **l'ensemble du talus** ferroviaire ouest. Ce type de boisement regroupe diverses espèces d'arbres pionniers dont l'Orme champêtre *Ulmus minor*. Bien que situé dans un contexte alluvial, il s'agit d'une forme **peu diversifiée et eutrophisée appelée Ormaie rudérale** où l'Orme est associé à des espèces comme le Robinier faux-acacia *Robinia pseudacacia*, l'Erable sycomore *Acer pseudoplatanus* et le Merisier *Prunus avium*. Le sous-bois est constitué d'un cortège herbacé des ourlets et des sous-

bois nitrophiles avec la Chélidoine *Chelidonium majus*, le Lamier blanc *Lamium album* etc.

A la faveur de sols moins riches car plus filtrants, les lisières situées en bordure de la voie ferrée sont propices à des espèces d'ourlet comme l'Orpin reprise *Sedum telephium* et l'Epervière de Lachenal *Hieracium lachenalii* toutes deux peu communes (PC) en Picardie.

- *Frênaie, G1.A2 Frênaies non riveraines ; CB : 41.3*

Il s'agit d'un boisement ou haie boisée dominé par le Frêne élevé *Fraxinus excelsior*.

4.1.5 Autres espaces artificialisés

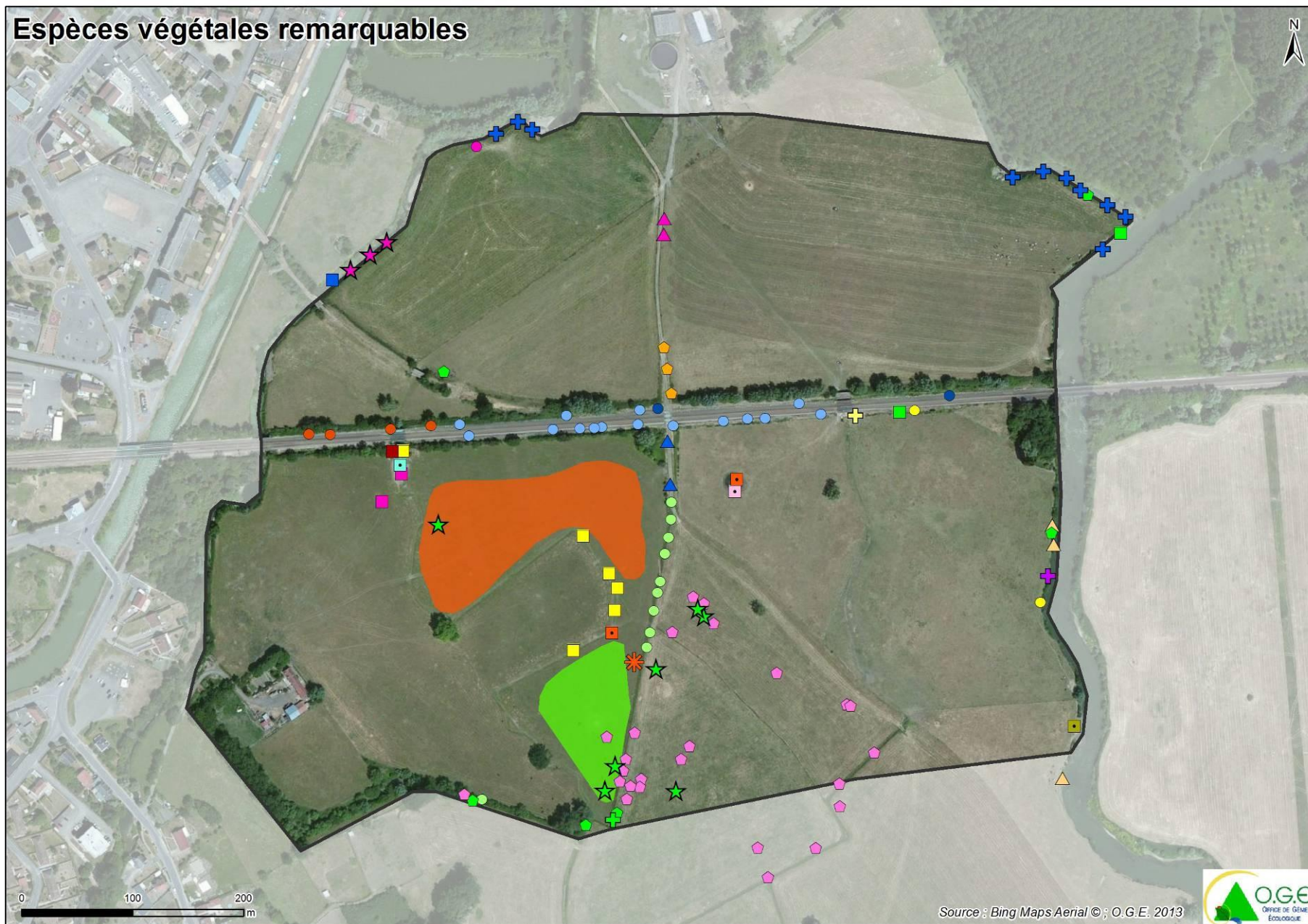
- *Fossé ; E2.12 Pâturages interrompus par des fossés ; CB : 38.12*

Il s'agit généralement d'une **végétation similaire à celle traversée par les fossés** (prairie humide). Une section de fossé particulièrement humide de la parcelle sud-ouest se différencie de par sa végétation. Celle-ci est traitée dans le paragraphe « Végétation hydrophile des prairies, fossé humide à *Oenanthe fistuleuse* et *Vulpin genouillé* », voir chapitre zone humide.

- *Chemin perméable ; H5.61 Sentier*



Les chemins sont caractérisés par des espèces des **zones piétinées** comme la Renouée des oiseaux *Polygonum aviculare* ou la Matricaire ananas *Matricaria discoidea*. C'est au bord d'un chemin que nous avons observé la **Capselle rougeâtre** *Capsella rubella*, une espèce **assez rare** (AR) en Picardie.

Espèces végétales remarquables



Espèces végétales remarquables

Espèces Vulnérables (VU) de la liste rouge Picardie, très rare en Picardie

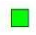
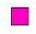



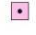



-  Cœnanthe à feuilles de silaüs *Oenanthe silaifolia* Bieb.
-  Potamot perfolié *Potamogeton perfoliatus* L.

Espèces déterminantes ZNIEFF





Très rare (RR) en Picardie

-  Brome en grappe *Bromus racemosus* L.




Rare (R) en Picardie

-  Grande cuscute *Cuscuta europaea* L.
-  Orge faux-seigle *Hordeum secalinum* Schreb.
-  Morène, Petit nénuphar, Hydrocharis, Grenouillette *Hydrocharis morsus-ranae* L.
-  Jonc comprimé *Juncus compressus* Jacq.
-  Cœnanthe fistuleuse *Oenanthe fistulosa* L.
-  Cœnanthe aquatique *Oenanthe aquatica* (L.) Poiret
-  Renoncule en crosse *Ranunculus circinatus* Sibth.
-  Renoncule à feuilles capillaires *Ranunculus trichophyllus* Chaix
-  Rorippe sauvage *Rorippa sylvestris* (L.) Besser




Assez rare (AR) en Picardie

-  Achillée sternutatoire ; Herbe à éternuer *Achillea ptarmica* L.
-  Chénopode glauque *Chenopodium glaucum* L.
-  Myosotis cespiteux *Myosotis laxa* Lehm. subsp. *cespitosa* (C.F. Schultz) Hyl. ex Nordh.
-  Sagittaire flèche-d'eau ; Fléchière *Sagittaria sagittifolia* L.







Autres espèces déterminantes ZNIEFF

-  Luzerne tachée *Medicago arabica* (L.) Huds., peu commune en Picardie,
-  Pigamon jaune *Thalictrum flavum* L., peu commune en Picardie,
-  Lychnis fleur-de-coucou ; Fleur de coucou *Lychnis flos-cuculi* L., assez commune en Picardie.

Autres espèces patrimoniales en Picardie

-  Vélar fausse-girolée *Erysimum cheiranthoides* L., rare en Picardie,
-  Torilis des champs (s.l.) *Torilis arvensis* (Huds.) Link, rare en Picardie,
-  Capselle rougeâtre *Capsella rubella* Reut., assez rare en Picardie.

Autres espèces remarquables, au moins assez rare (AR) non patrimoniales

-  Bardanette en grappe *Tragus racemosus* (L.) All., accidentelle en Picardie,
-  Chiendent dactyle *Cynodon dactylon* (L.) Pers., rare en Picardie,
-  Bardane des bois *Arctium nemorosum* Lej., assez rare en Picardie,
-  Laîche distique *Carex disticha* Huds., assez rare en Picardie,
-  Renouée des buissons *Fallopia dumetorum* (L.) Holub, assez rare en Picardie,
-  Sénéçon visqueux *Senecio viscosus* L., assez rare en Picardie.

 Zone d'étude



4.1.6 Conclusion sur l'intérêt floristique

➤ Biodiversité

L'intérêt floristique de la végétation est **apprécié** ici en considérant la diversité des **plantes** recensées dans la zone d'étude.

Sur l'ensemble de la zone d'étude, **le nombre total de plantes recensées est de 225 plantes** dont 209 indigènes, 16 non indigènes (plantes naturalisées, subspontanées etc.).

Ce bilan de 225 plantes est bon si l'on considère que le nombre d'espèces connues pour la commune de La Fère est de 253.

Dans la zone d'étude concernée par le projet d'aménagement, **la répartition des espèces selon la rareté** est donnée dans le tableau suivant :

Espèces	Plantes indigènes	Plantes exotiques naturalisées, adventices, etc.	Total
Exceptionnel (E)	0	1	1
très rares (RR)	3	0	3
Rares (R)	12	1	13
assez rares (AR)	9	5	14
peu communes (PC)	25	2	27
assez communes (AC)	39	3	42
Communes (C)	60	1	61
très communes (TC)	63	1	64
statut non précisé	0	0	0
total	211	14	225

➤ Présence de plantes remarquables

L'intérêt floristique peut aussi être évalué en considérant la présence des plantes remarquables, c'est-à-dire au minimum assez rares ou bénéficiant d'un statut particulier (plantes protégées ou des listes rouges, déterminantes ZNIEFF). Nous ajoutons ici aux plantes indigènes ayant une valeur patrimoniale, les quelques exotiques plus ou moins rares.

Aucune plante protégée n'a été trouvée dans la zone d'étude.

Les plantes à statut suivantes ont été répertoriées dans le périmètre d'étude :

- 2 plantes de la **liste rouge régionale**, catégorie **Vulnérable (VU)** ;
- 8 plantes de la **liste rouge régionale**, catégorie **Quasi-menacée (NT)** ;
- 19 plantes **déterminantes ZNIEFF** ;

Du point de vue de la fréquence, on retiendra la présence de **25 plantes plus ou moins rares à l'échelon départemental** dont une exotique (1 exceptionnelle).

Compte tenu du fait que certaines plantes appartiennent à plusieurs catégories (listes rouges, ZNIEFF...), il faut conclure à la **présence des 28 plantes remarquables** auxquelles nous ajoutons 1 plante ayant statut d'accidentelle. Il s'agit des plantes suivantes :

➤ **Plantes indigènes à enjeu fort**

- **Espèces Vulnérables (VU) de la liste rouge Picardie, très rares en Picardie, déterminantes ZNIEFF**

Oenanthe à feuilles de silaüs *Oenanthe silaifolia*

Potamot perfolié *Potamogeton perfoliatus*

- **Espèces Quasi-menacées (NT) de la liste rouge Picardie, assez rares à très rares en Picardie, déterminantes ZNIEFF**

Achillée sternutatoire ; Herbe à éternuer *Achillea ptarmica*

Brome en grappe *Bromus racemosus*

Morène ; Petit nénuphar *Hydrocharis morsus-ranae*

Oenanthe aquatique *Oenanthe aquatica*

Oenanthe fistuleuse *Oenanthe fistulosa*

Orge faux-seigle *Hordeum secalinum*

Renoncule en crosse *Ranunculus circinatus*

Renoncule à feuilles capillaires *Ranunculus trichophyllus*

Vélar fausse-girolée *Erysimum cheiranthoides*

➤ **Plantes indigènes à enjeu assez fort**

- **Espèces assez rares à rares, déterminantes ZNIEFF**

Chénopode glauque *Chenopodium glaucum*

Grande cuscute *Cuscuta europaea*

Jonc comprimé *Juncus compressus*

Luzerne tachée *Medicago arabica*

Lychnis fleur-de-coucou ; Fleur de coucou *Lychnis flos-cuculi*

Myosotis cespiteux *Myosotis laxa* subsp. *cespitosa*

Pigamon jaune *Thalictrum flavum*

Rorippe sauvage *Rorippa sylvestris*

Sagittaire flèche-d'eau ; Fléchière *Sagittaria sagittifolia*

➤ **Autres plantes indigènes à enjeu faible à moyen**

- **Espèces assez rares à rares**

Bardane des bois *Arctium nemorosum*.

Capselle rougeâtre *Capsella rubella*

Chiendent dactyle *Cynodon dactylon*

Laîche distique *Carex disticha*.

Renouée des buisson *Fallopia dumetorum*

Séneçon visqueux *Senecio viscosus*

Torilis des champs *Torilis arvensis*

- **Espèce accidentelle**

Bardanette en grappe *Tragus racemosus*

➤ *Nature, intérêt et répartition des habitats*

Enfin, l'intérêt floristique de la zone d'étude peut être apprécié en considérant la nature et la répartition des formations végétales présentes dans la zone affectée par le projet.

Les habitats mentionnés ici sont tous d'enjeu moyen à fort excepté *Boisement alluvial à Aulne, Frêne et Saules arborescent*, avec un enjeu faible. Ce milieu est mentionné malgré tout car il peut être considéré comme un habitat de la directive. Cependant cet habitat est plutôt en extension dans l'ensemble des vallées de la région, de plus il forme ici un mince rideau peu représentatif. Tous les autres habitats sont à enjeux faibles et ne sont donc pas cités ici.

- *Végétation aquatique des mares et plans d'eau temporaire = C1.3411 Communautés des eaux peu profondes à Ranunculus, CB : 22.432*

Cet habitat peut être assimilé à « *Plan d'eau eutrophe avec végétation enracinée* » (code 3150), un habitat annexe 1 de la directive.

L'enjeu est fort

- *Prairie pâturée alluviale eutrophe ; E2.1 Pâturages permanents et prairies de post-pâturage ; CB : 38.1*

Il s'agit d'anciennes prairies alluviales **modifiées par ensemencement et amendement du sol afin de les rendre productives** pour l'élevage bovin intensif.

L'enjeu est moyen

- *Prairie humide mésotrophe alluviale ; E3.41 Prairies atlantiques et subatlantiques humides ; CB : 37.21*

Bien que ces prairies ne soient pas reconnues d'intérêt communautaire, il s'agit d'un **système unique dans le nord de la France** et en voie de disparition à l'échelle des plaines du nord de l'Europe qu'il convient de préserver.

En Picardie, **les prairies de fauche inondables** caractéristiques sont aujourd'hui **relictuelles**. Elles s'observent fréquemment avec une **physionomie dégradée**. Au vu du cortège floristique, nous pouvons considérer que les **prairies de fauche inondables** présentes au sein de la zone d'étude sont dans un **état de conservation moyen à bon**.

L'enjeu est fort à majeur

- *Boisement alluvial à Aulne, Frêne et Saules arborescent, G1.212, Bois des rivières à débit rapide à Fraxinus et Alnus ; CB : 44.3 ; Annexe 1 : 91E0* Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior*

Ces boisements relictuels peuvent être assimilés à « *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (91E0*)* », un **habitat de l'annexe 1** de la directive européenne habitat. Mais dans la région, et plus largement en France ce type de boisement de rive **n'est pas particulièrement rare** le long des cours d'eau sous cette forme.

L'enjeu est faible

4.2 DIAGNOSTIC FAUNISTIQUE

4.2.1 Les insectes

➤ Les lépidoptères à activité diurne

La quasi-totalité des espèces fréquente les prairies méso-hygrophyles et les formations herbues aux abords des voies ferroviaires. Les espèces observées étaient toutes communes ou assez communes et typiques des cortèges prairiaux avec notamment l'**Argus bleu** *Polyommatus icarus*, le **Cuivré commun** *Lyceana phlaeas*, le **Vulcain** *Vanessa atalanta*, le **Paon du jour** *Aglais io*, la **Piéride de la rave** *Pieris rapae*, le **Souci** *Colias croceus* et le **Collier de corail** *Aricia agestis*.

➤ Les orthoptères

Les plus représentés ici sont liés aux espaces prairiaux, bords de chemins compris, avec par exemple le **Criquet mélodieux** *Chorthippus biguttulus*, le **Criquet des pâtures** *Chorthippus parallelus* et le **Criquet duettiste** *Chorthippus brunneus*. D'autres espèces communes sont présentes dans les formations herbacées plus hautes, la végétation halophyte ou les lisières de ronciers: le **Conocéphale bigarré** *Conocephalus fuscus*, le **Gomphocère roux** *Gomphocerippus rufus* et la **Decticelle cendrée** *Pholidoptera griseoptera*.

Parmi les orthoptères observés, **une espèce remarquable assez abondante** est présente :

- Le **Criquet marginé** *Chorthippus albomarginatus* avec de nombreux individus dans les secteurs les plus hygrophiles des prairies au sud-ouest et au sud-est de la zone d'étude. Ce criquet est principalement associé aux prairies humides et aux marais. C'est une espèce en régression dans la plupart des régions où l'espèce voit ses habitats se réduire régulièrement. L'espèce est **en danger** et **déterminante de ZNIEFF en Picardie**.

➤ Les odonates

Les prairies humides, voire inondées, de part et d'autre de la voie ferroviaire sont des territoires de reproductions et de chasses propices à ce groupe d'espèces. Plusieurs espèces communes ont été identifiées à proximité des mares dans les prairies, il s'agit du **Sympetrum sanguin** *Sympetrum sanguineum*, de l'**Aeschne bleue** *Aeshna cyanea*, de l'**Aeschne mixte** *Aeshna mixta*, de l'**Agrion élégant** *Ischnura elegans*, de l'**Agrion porte-coupe** *Enallagma cyathigerum*, de l'**Agrion jovencelle** *Coenagrion puella* et de l'**Agrion à larges pattes** *Platycnemis pennipes*.

Quatre espèces remarquables sont présentes:

- La **Leucorrhine à gros thorax** *Leucorrhinia pectoralis*, avec une femelle en dispersion dans une mégaphorbiaie à proximité de la voie ferroviaire. Cette espèce fréquente les habitats aquatiques tourbeux en voie de comblement et envahis par la végétation mais aussi les queues d'étangs peu profondes et richement végétalisées. La présence de bois mort est requise pour permettre aux imagos d'émerger. Elle est **protégée en France** et citée à l'**annexe II et IV de la Directive Habitats**. En Picardie elle est **exceptionnelle, en danger critique** et **déterminante de ZNIEFF**. Notons que cette observation reste anecdotique : elle fait suite à une invasion de plusieurs espèces de Leucorrhines

observées au printemps 2012 essentiellement dans le nord et l'est de la France. Les habitats de la zone d'étude ne sont pas favorables à sa reproduction.

- L'**Aeschne affine** *Aeshna affinis* avec un individu observé en prospection alimentaire sur les berges de l'Oise au sud-est de la zone d'étude. Cette espèce fréquente les eaux stagnantes dans les espaces découverts ainsi que dans les clairières forestières. Ces secteurs sont le plus souvent ensoleillés et bordés par une végétation dense d'hélophytes, comme les roselières et les typhaies. Les populations de cette espèce plutôt méridionale sont petites et dispersées au nord de la Loire. Elle est **assez rare et déterminante de ZNIEFF en Picardie.**



Aeschne affine © O.G.E. V. Tanguy

- L'**Aeschne printanière** *Brachytron pratense* avec un individu posé sur les herbiers aquatiques d'une mare au sud de la voie ferroviaire. Cette espèce affectionne pour la reproduction les eaux stagnantes ensoleillées comme les pièces d'eaux bordées de roseaux, massettes et cariçaias, les anciennes carrières et gravières mais aussi les bras-morts de cours d'eau. Cette espèce est **assez rare en Picardie et déterminante de ZNIEFF.**



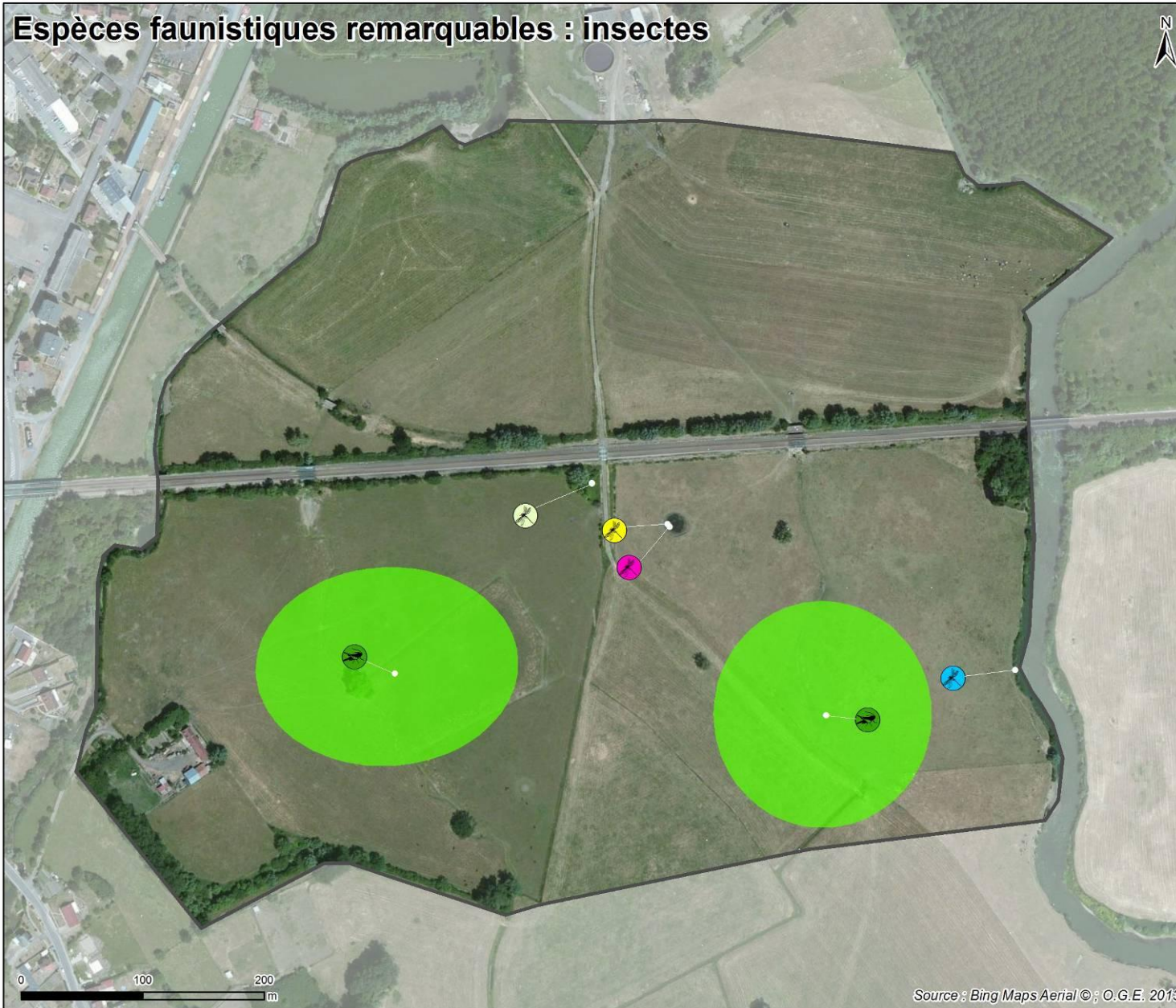
Aeschne printanière © O.G.E. L. Spanneut

- Le **Sympetrum de Fonscolombe** ou à **nervures rouges** *Sympetrum fonscolombii* un individu est détecté en bordure de la mare prairiale au sud de la zone de la voie ferroviaire. Cette espèce méditerranéenne recherche les eaux stagnantes ensoleillées avec une végétation dense d'hélophytes et d'hydrophytes. Les étés chauds et secs rencontrés certaines années ont favorisé l'arrivée d'individus dans la moitié nord de la France, sans évidemment que l'on sache si le mouvement perdurera et avec quelle ampleur. Cette espèce erratique dans le nord de la France est **très rare en Picardie.**



Sympetrum de Fonscolombe © Wikipedia

Espèces faunistiques remarquables : insectes



Observation ponctuelle


Odonates

-  *Æschne affine*
-  *Æschne printanière*
-  *Leucorrhine à gros thorax*
-  *Sympétrum à nervures rouges*

Orthoptères

-  *Criquet marginé*

Zone de présence

-  *Criquet marginé*

-  Zone d'étude



4.2.2 Les amphibiens

Plusieurs espèces d'amphibiens figurent sur la zone d'étude. Toutes les espèces ont été trouvées dans ou à proximité des mares situées sous la voie ferrée ainsi que dans la prairie humide au sud de la ligne ferroviaire. Il s'agit d'espèces communes mais **protégées** comme des individus du « groupe des Grenouilles vertes » *Pelophylax sp.*, mais aussi le **Crapaud commun** *Bufo bufo* **protégé en France** et le **Triton palmé** *Lissotriton helveticus* **protégé en France**.

Une espèce remarquable a été découverte :

- Le **Triton crêté** *Triturus cristatus*, se reproduit dans les deux mares situées sous la voie ferrée au niveau des ponts cadres, distantes l'une de l'autre par 200 mètres, à l'extrémité ouest de la zone d'étude restreinte. Les sites se trouvent de part et d'autre d'un bosquet. Pour la reproduction, ce grand triton utilise généralement des secteurs comportant plusieurs mares de prairies, comme ici, avec le plus souvent une végétation aquatique développée. Son habitat terrestre se compose de boisements, de haies et de fourrés situés au plus à quelques centaines de mètres du site de reproduction. Cette espèce est **peu commune, protégée et déterminante de ZNIEFF en Picardie** et elle est citée **en annexe II et IV de la directive « Habitats »**.



Triton crêté mâle © O.G.E. A. Adamczyk.

4.2.3 Les reptiles

Trois **espèces** plutôt communes ont été observées:

- Le **Lézard des murailles** *Podarcis muralis*, avec de nombreux individus présents tout le long de la voie ferroviaire à la fois dans le ballast, sous la végétation des haies adjacentes ainsi que sous certaines plaques à reptiles disposés en bordure de la ligne. Ce petit reptile recherche les lieux ensoleillés, avec des surfaces nues mais bordées par de la végétation avec des troncs ou des pierres sous lesquels il se réfugie. Il souffre de l'urbanisation et des pesticides empoisonnant les invertébrés



Lézard des murailles © O.G.E. A. Adamczyk

dont il se nourrit. Assez commun en Picardie, cette espèce est **protégée en France** et elle citée en **annexe IV de la directive "Habitats"**.

- Le **Lézard vivipare** *Zootoca vivipara* avec un individu détecté sous un support dans une friche humide au sud de la voie ferroviaire. Ce lézard vit surtout dans les milieux frais et humides occupés par une riche végétation herbacée. Ses populations sont vulnérables du fait de l'assèchement de ses habitats et de l'utilisation de pesticides. Commun en Picardie, Il est **protégé en France** et cité en **annexe III de la convention de Berne**.



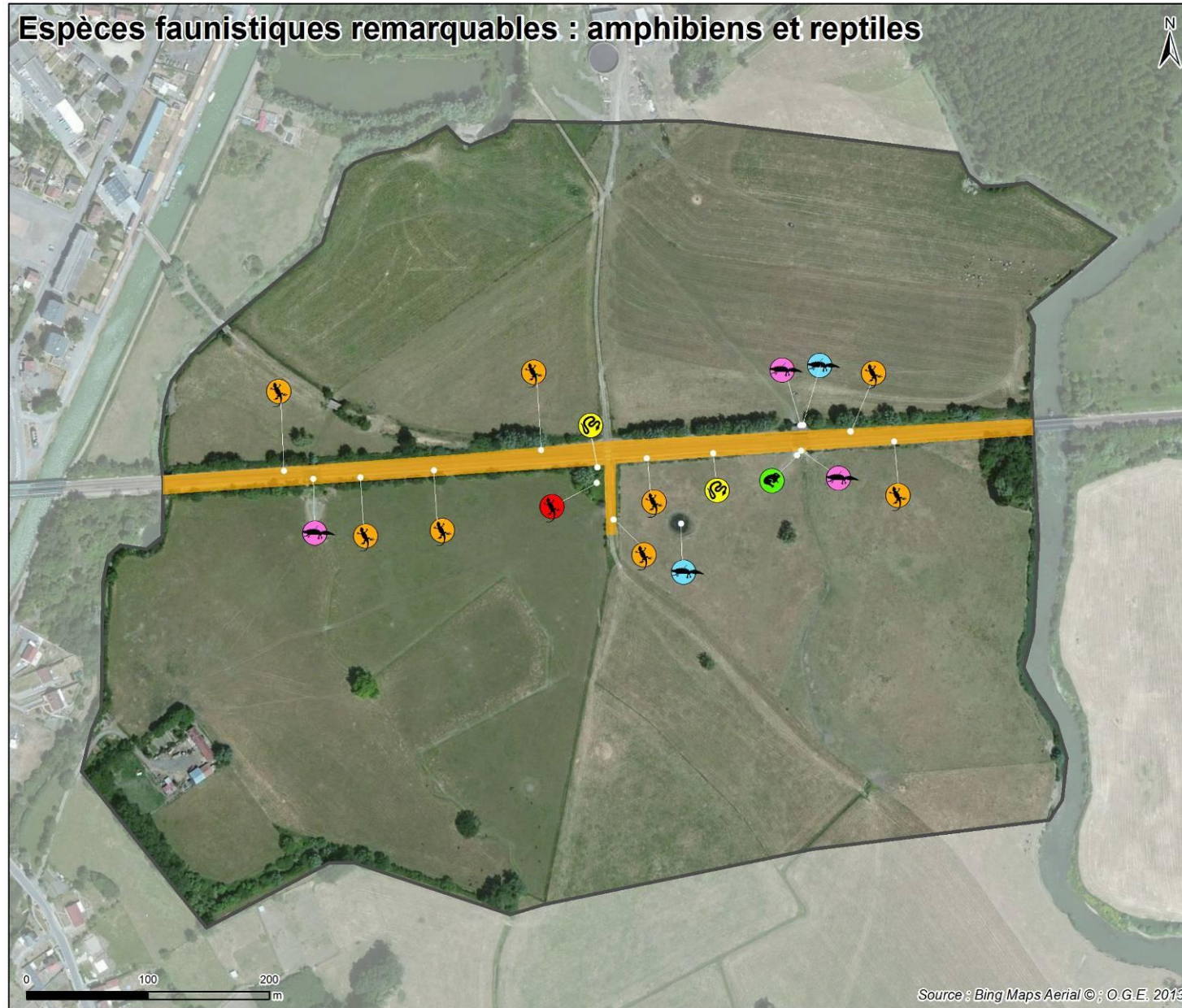
Lézard vivipare © O.G.E. O. Labbaye

- L'**Orvet fragile** *Anguis fragilis*, avec quelques individus observés sous les plaques à reptiles à proximité du talus ferroviaire. Ce lézard sans pattes, car ce n'est pas un serpent au sens strict, recherche les secteurs humides ensoleillés, le plus souvent en forêt ou en lisière. Bien que répandu, l'orvet est trop souvent victime du trafic routier et des destructions volontaires. Commun en Picardie, il est **protégé en France** et inscrit en **annexe III de la convention de Berne**.






Lézard vivipare © O.G.E. A. Adamczyk

Espèces faunistiques remarquables : amphibiens et reptiles





Observation ponctuelle


Amphibiens

-  Crapaud commun
-  Triton crêté
-  Triton palmé

Reptiles

-  Lézard des murailles
-  Lézard vivipare
-  Orvet fragile

Zone de présence potentielle

-  Lézard des murailles

-  Zone d'étude



4.2.4 Les oiseaux

Sur l'ensemble de la zone d'étude, plusieurs espèces ont été observées, elles sont réparties selon leurs exigences dans les cortèges suivants (un grand nombre d'oiseaux étant protégé, cette mention ne figure dans le texte ci-dessous, mais ce statut comme pour les autres groupes d'espèces est indiqué dans un tableau en annexe) :

➤ **Les espèces liées aux milieux ouverts, jachères, prairies ou cultures.**

Quelques espèces assez communes ont été observées dans les prairies pâturées sur la zone d'étude, il s'agit de l'**Alouette des champs** *Alauda arvensis*, du **Bruant proyer** *Miliaria calandra* et de la **Linotte mélodieuse** *Carduelis cannabina*.

Aucune espèce remarquable n'a été observée.

➤ **Les espèces liées aux zones humides.**

Il s'agit d'espèces paludicoles, c'est-à-dire recherchant une végétation de milieux humides fournie et dense comme les roselières ou les saulaies pour se reproduire, mais aussi des espèces nichant dans des secteurs dégagés comme les prairies humides. La présence de surfaces en eau n'est nullement obligatoire pour leur reproduction. Des formations linéaires de végétation hygrophile sont présentes sur les rives de l'Oise. Les prairies humides sont, quant à elles, réparties sur l'ensemble de la zone d'étude mais semblent l'être davantage dans la partie sud de la zone étudiée.

Les espèces communes concernées sont la **Rousserolle effarvatte** *Acrocephalus scirpaceus* et le **Bruant des roseaux** *Emberiza schoeniclus* dans la végétation rivulaire humide de l'Oise. Notons la présence du **Cygne tuberculé** *Cygnus olor* avec les observations régulières d'un groupe d'une vingtaine d'oiseaux pâturant dans les prairies humides du sud de la zone d'étude. Citons également la **Locustelle tachetée** *Locustella naevia* dans la prairie humide non fauchée de la partie sud-est de la zone d'étude, même si cette dernière peut se cantonner dans des friches et des prairies plus sèches en d'autres lieux.

Plusieurs espèces remarquables de prairies humides ont été recensées, il faut préciser que les espèces traitées ci-dessous sont intimement liées à ces habitats que ce soit pour la reproduction et/ou l'alimentation :

- Le **Râle des genêts** *Crex crex* un **chanteur** a été détecté au sud-est de la zone d'étude dans la prairie humide non fauchée et **deux autres** ont été décelés à proximité immédiate de la zone d'étude dans une prairie non fauchée à l'est de



Râle des genêts © Wikipedia

l'Oise en mai et en juin 2012. En France, le Râle des genêts est une espèce typique des grandes vallées alluviales soumises aux crues hivernales, notamment les prairies de fauches méso-hygrophiles. La composition en espèces prairiales, la hauteur et la densité de la végétation sont autant de paramètres discriminants pour l'installation de l'espèce. La présence de ce rallidé est par conséquent fortement corrélée à la gestion des prairies de fauches. En Europe de l'est le Râle des genêts occupe également les cultures et terres arables pourvues d'un couvert végétal utilisable après une fauche, les coupes forestières claires, les pâtures et les terres abandonnées. Jadis abondant jusqu'au milieu du XXème siècle, les changements conjoncturels des pratiques et politiques agricoles opérés à partir des années 1950 ont dramatiquement réduits les effectifs nicheurs de cette espèce. La mécanisation et l'intensification des pratiques agricoles, la fauche centripète et les dates de fauches précoces mais aussi la perte d'habitat consécutive à la mise en culture des vallées alluviales, le remembrement, la déprise agricole sont autant de facteurs de menaces et de réduction des populations nicheuses. En 1983 l'effectif national métropolitain était évalué entre 1600 et 2200 chanteurs, en 2011 il n'était plus que de 295-320 chanteurs soit une diminution de plus de 80% des effectifs en 30 ans. Les bastions de l'espèce se situent toujours dans les basses vallées angevines avec environ 75% de l'effectif total national des chanteurs recensés au printemps 2011. Le Râle des genêts **protégé en France** est cité en **annexe 1 de la Directive oiseaux**, classé « **en Danger** » sur la **Liste Rouge Nationale des oiseaux nicheurs de France métropolitaine** également classé « **rare et en Danger** » pour la reproduction en Picardie et **déterminant de ZNIEFF**. Rappelons que l'espèce fait l'objet d'un enjeu de conservation **prioritaire** à l'échelle nationale.

- La **Cigogne blanche** *Ciconia ciconia* avec un groupe migratoire de 12 individus se nourrissant dans les prairies humides au sud-est de la zone d'étude. Elle habite les zones ouvertes et dégagées de cultures et pâturages, les prairies humides et les plaines bordant le cours des rivières, les vergers et champs irrigués. La régression de l'espèce est liée principalement à la



Cigogne blanche © O.G.E. V. Vignon

disparition des lieux d'alimentation et de reproduction, les collisions et les électrocutions avec les lignes électriques. L'emploi des pesticides lui est défavorable car elles les ingèrent en consommant des insectes et des rongeurs. La Cigogne blanche **protégée en France** est citée en **annexe I de la Directive « Oiseaux »**. **Globalement l'effectif nicheur national est en constante augmentation mais les populations restent fragiles et les disparités existent toujours dans certaines régions comme en Picardie** où l'espèce est **très rare en danger** et **déterminante de ZNIEFF**.

- La **Mouette mélanocéphale** *Ichtyaetus melanocephalus* une dizaine d'individus ont été observés régulièrement dans les prairies humides du sud de la zone d'étude en compagnie de la Mouette rieuse *Chroicocephalus ridibundus* entre mars et juin 2012. La proximité d'une colonie mixte de reproduction de Mouette rieuse et Mouette mélanocéphale à moins de 2 kilomètres à vol d'oiseau explique les observations

récurren­tes de cette espèce sur la zone d'étude. Les prairies humides constituent une zone de nourrissage pour la colonie. Cette mouette originaire de la Mer Noire niche en colonie parfois mixte sur les marais côtiers et d'intérieurs, les îlots de cours d'eaux et de plans d'eaux. Les principales menaces sur l'espèce sont les destructions d'habitats, les dérangements anthropiques (tourisme, urbanisation), les crues,... C'est une espèce en forte expansion dans toute la France aussi bien sur le littoral qu'à l'intérieur des terres, elle est citée en **annexe 1 de la Directive oiseaux, rare et déterminante de ZNIEFF en Picardie.**



Mouette mélanocéphale © Wikipedia

- La **Grande Aigrette** *Casmerodius albus* avec un individu en prospection alimentaire dans la prairie au nord de la zone d'étude en octobre 2012. En reproduction, cette aigrette affectionne les roselières proches du littoral et les arbres en bordure des lacs et des grands étangs. En prospection alimentaire, elle se rencontre dans les prairies humides et les rizières où les captures se composent de poissons, amphibiens, insectes, petits mammifères,... Sa quasi-extinction au début du XXème fut imputée à l'engouement que constituer les plumes nuptiales de cette espèce pour l'ornement des chapeaux féminins et qui fut le théâtre d'un grand massacre des individus. L'espèce est aujourd'hui menacée par la dégradation des zones humides et la perte d'habitat de reproduction notamment dans les régions côtières. Cette espèce en expansion en France est citée en **annexe 1 de la Directive oiseaux et déterminante de ZNIEFF en reproduction et en hivernage en Picardie.**



Grande aigrette © O.G.E. V. Vignon

- Le **Faucon émerillon** *Falco columbarius* un individu est noté fin mars 2012 en prospection alimentaire dans la prairie pâturée au nord-ouest de la zone d'étude. Cette espèce hivernante en France apprécie les espaces ouverts comme les landes, les plaines cultivées et les bords de mer où elle chasse ses proies de prédilections : les passereaux. Les menaces principales sur l'espèce sont la disparition des milieux ouverts agricoles, l'utilisation de pesticides



Faucon émerillon
© Wikipedia

organochlorés et les dérangements anthropiques. Ce Faucon est cité en **annexe 1 de la Directive oiseaux**.

- Le **Tarier des prés** *Saxicola rubetra* deux mâles chanteurs cantonnés sont notés jusqu'en mai 2012 dans la prairie humide non fauchée du sud-est de la zone d'étude. Ces individus ne seront plus revus en juin suite à la fauche de cette prairie. Ce passereau insectivore se reproduit dans les secteurs de prairies fourragères ou à litières peu exploitées et plus ou moins humides parsemées d'arbres et bordées de haies. La présence de postes de chants comme les piquets de clôtures, les buissons ou hautes graminées sont requis en période de reproduction. Les menaces principales sont d'ordre agricole avec notamment la pratique de l'ensilage précoce des prairies et de l'enrubannage. Le drainage, la mise en culture des prairies mais aussi la déprise agricole lui sont également défavorables. L'espèce est classée comme **Vulnérable** sur la **Liste Rouge des oiseaux menacés en France métropolitaine**, en **Picardie**, c'est un **nicheur rare**, en **régression** et **déterminant de ZNIEFF**.



Tarier des prés © Wikimedia

- Le **Courlis cendré** *Numenius arquata* quelques individus migrateurs sont observés en alimentation dans la prairie humide de fauche dans la partie sud de la zone d'étude au cours de ce printemps 2012. Ce courlis affectionne en période de reproduction aussi bien les milieux secs qu'humides à l'intérieur des terres et sur le littoral, il apprécie notamment les landes et les tourbières. Il est menacé par l'intensification agricole. La disparition des prairies humides par drainage ou mise en culture, la populiculture, l'ensilage précoce ou encore les amendements qui entraînent le développement d'une végétation trop haute sont autant de facteurs néfastes pour l'espèce. Cette espèce **chassable** est classée depuis 2008 en catégorie **quasi-menacée** sur la **Liste rouge mondiale de l'UICN**, **Vulnérable** sur la **Liste Rouge des oiseaux menacés en France métropolitaine**, **nicheur très rare en danger critique d'extinction** et **déterminant de ZNIEFF** en **Picardie**.



Courlis cendré © Wikimedia

- Le **Vanneau huppé** *Vanellus vanellus* des petits groupes d'individus d'une dizaine d'oiseaux sont notés en alimentation dans les prairies humides de fauche au cours de ce printemps 2012. Bien qu'aucun indice probant de reproduction n'ait été détecté sur ce secteur en 2012, **l'installation de couples nicheurs est possible dans un biotope favorable à sa reproduction**. Cette espèce **chassable** se reproduit dans les secteurs humides ou secs mais à végétation herbacée éparse. La disparition d'un grand nombre de prairies humides a fait régresser les populations, notamment en Picardie. L'espèce est **peu commune vulnérable** et **déterminante de ZNIEFF** dans la **région**.

- Le **Pipit farlouse** *Anthus pratensis* **deux couples nicheurs** au minimum ont produit des jeunes dans la prairie humide non fauchée au sud-est de la zone d'étude. Ce pipit apprécie en reproduction les milieux frais, humides et dégagés à l'instar des zones marécageuses, des prés humides et marais. Il est menacé par la dégradation des prairies notamment le drainage et la mise en culture. L'espèce est classée comme **Vulnérable** sur la **Liste Rouge des oiseaux menacés en France métropolitaine** mais il est **commun en Picardie**.



Pipit farlouse © Wikimedia

➤ **Les oiseaux liés aux surfaces en eau**

Il s'agit d'espèces dont la reproduction a lieu en bordure des cours d'eau, des lacs et des étangs. Nous avons également ajouté en fin de paragraphe les espèces se nourrissant souvent au-dessus des eaux.

Les rives des deux branches de l'Oise au nord-ouest et au sud-est ainsi que la mare prairiale au sud de la zone d'étude attirent plusieurs espèces pour la reproduction et l'alimentation comme la **Foulque macroule** *Fulica atra*, le **Canard colvert** *Anas platyrhynchos* et la **Gallinule poule d'eau** *Gallinula chloropus*. D'autres espèces sont potentiellement nicheuses, comme la **Bergeronnette des ruisseaux** *Motacilla cinerea*, la **Bergeronnette grise** *Motacilla alba* ou encore l'**Hirondelle de rivage** *Riparia riparia* probablement reproductrice sur les rives de l'Oise au sud-est de la zone d'étude (présence de cavités de reproductions sur les berges).

Les espèces les plus remarquables sont :

- La **Sarcelle d'été** *Anas querquedula* un mâle est détecté en migration dans un fossé inondé de la prairie humide au sud-ouest fin mars 2012. Cette sarcelle fréquente les lacs et les étangs de milieux ouverts, elle a une prédilection particulière pour les terrains marécageux avec des pièces d'eaux tranquilles, cernés par une végétation rivulière fournie. Les principales menaces sur l'espèce sont la dégradation, la régression le drainage et la mise en culture des zones humides. Cette espèce **chassable** est **rare en danger** en reproduction en Picardie et **déterminante de ZNIEFF**.
- Le **Martin-pêcheur d'Europe** *Alcedo atthis*. Deux à trois individus différents sont notés sur les rives de l'Oise aussi bien au nord-ouest qu'au sud-est de la zone d'étude. La présence de cavités sur les berges de la rivière atteste d'une possible reproduction. Cet oiseau emblématique vit au bord des étangs et des cours d'eau, dans lesquels il pêche des poissons de petite taille. Pour sa reproduction, il creuse un long terrier étroit dans une rive nue et abrupte. L'espèce est surtout menacée par la pollution et la turbidité des eaux, ainsi que par les aménagements hydrauliques comme les reprofilages, les enrochements et autres consolidations de rives. Elle est citée en **annexe I de la directive "Oiseaux"**.



Sarcelle d'été © Wikimedia



Martin-pêcheur d'Europe © Wikimedia

- La **Bécassine des marais** *Gallinago gallinago* un individu migrateur est noté sur la mare prairial au sud de la zone d'étude. Elle affectionne les zones herbeuses humides des bords de marais d'eau douce et d'étangs mais aussi dans les prairies inondées, les champs et parfois en bordure des marais salants. L'urbanisation, la dégradation, le drainage et la mise en culture des zones humides génèrent d'importantes menaces sur les populations nicheuses de Bécassine des marais. L'espèce est **chassable** classée **en danger** sur la **Liste Rouge des oiseaux menacés en France métropolitaine**, **nicheuse rare en danger en Picardie pour la reproduction** et **déterminant de ZNIEFF** y compris en hivernage (seuil minimal de 10 individus).



Bécassine des marais © Wikimedia

En ce qui concerne les espèces recherchant leur alimentation au-dessus des eaux mais n'en dépendant pas exclusivement, on peut citer l'**Hirondelle rustique** *Hirundo rustica* l'**Hirondelle de fenêtre** *Delichon urbicum* et le **Martinet noir** *Apus apus*, qui chassent les insectes souvent abondants dans les secteurs humides et viennent s'abreuver sur le plan d'eau.

➤ **Les oiseaux de lisières, de buissons et de haies**

La faible représentation de ces formations sur la zone d'étude explique la moindre diversité d'espèces trouvées.

On peut citer la **Tourterelle des bois** *Streptopelia turtur*, le **Pigeon colombin** *Columba oenas*, le **Pouillot véloce** *Phylloscopus collybita*, la **Fauvette à tête noire** *Sylvia atricapilla*, la **Fauvette grisette** *Sylvia communis*, avec quelques individus, la **Mésange nonnette** *Poecile palustris*, le **Pipit des arbres** *Anthus trivialis* avec plusieurs oiseaux migrateurs. Notons également le **Chardonneret élégant** *Carduelis carduelis*, avec quelques individus ne se reproduisant pas mais cherchant leur nourriture dans les haies, ainsi que le **Serin cini** *Serinus serinus*, présent à proximité de la ferme agricole.

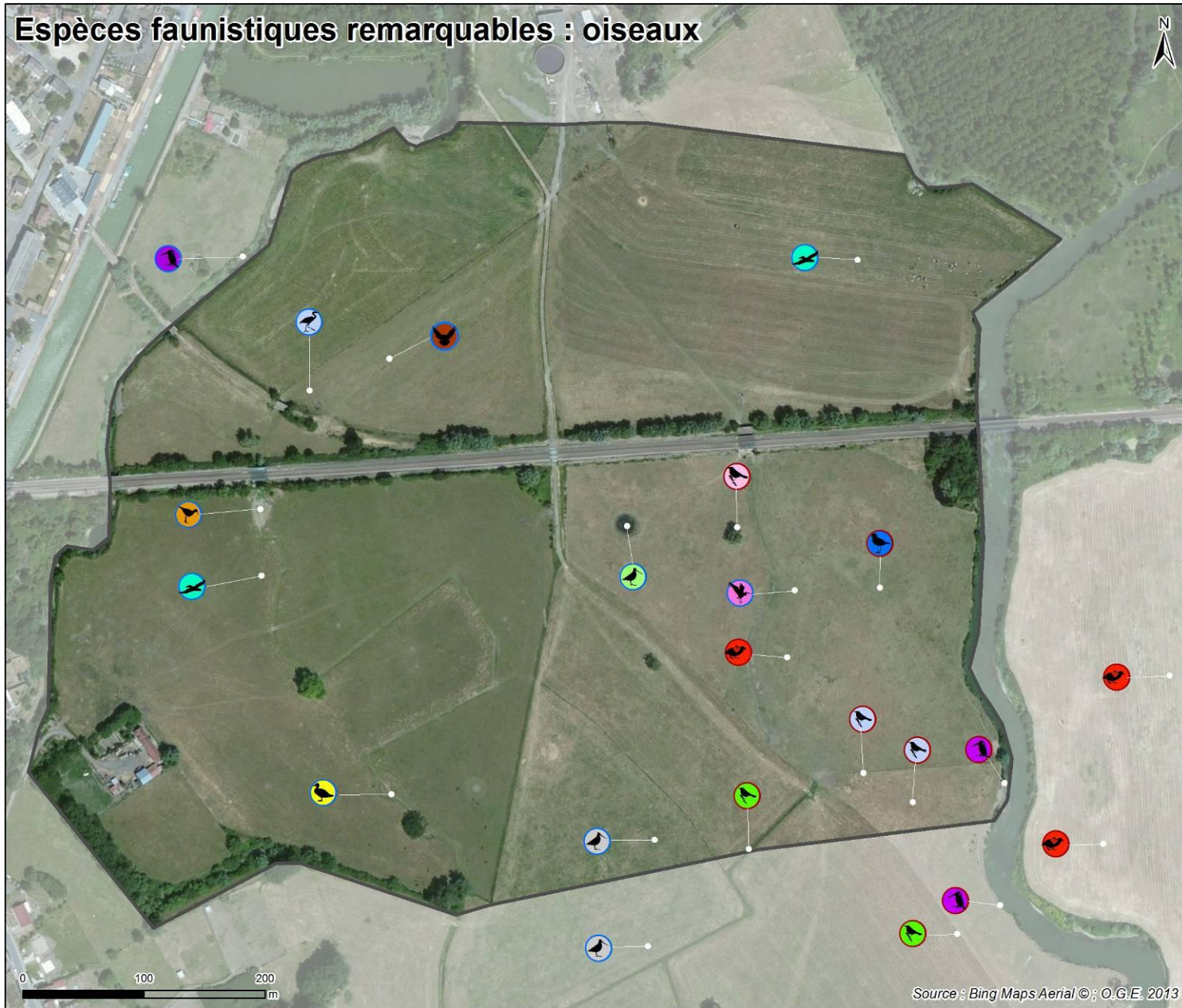
➤ **Les espèces liées aux espaces bâtis**

Il s'agit d'espèces qui se reproduisent la plupart du temps, suivant les cas, au voisinage de l'homme pour les ressources alimentaires, comme les déchets organiques et les plantations dans les jardins et/ou pour les supports de nidification des constructions.

Les espèces concernées ont essentiellement été observées à proximité de la ferme et, dans une moindre mesure, dans les prairies pâturées. Il s'agit notamment de la **Tourterelle turque** *Streptopelia decaocto*, du **Rougequeue noir** *Phoenicurus ochruros* et du **Moineau domestique** *Passer domesticus*.

Citons en particulier le **Moineau friquet** *Passer montanus*, Plus campagnard que son homologue le Moineau domestique il fréquente les vergers, les friches, le vieux bâti avec présence de cavités dans les murs. Il est moins inféodé à la présence de l'homme. Ces populations ont régressé depuis quelques années par intensification de l'agriculture et abandon de l'élevage en de nombreux endroits. Un couple nicheur fut localisé dans une cavité d'un vieux saule isolé dans la prairie humide au sud de la zone d'étude. Il est classé comme quasi-menacé sur la Liste Rouge des oiseaux menacés en France métropolitaine, assez commun en Picardie mais vulnérable.

Espèces faunistiques remarquables : oiseaux



Observation ponctuelle

Migrateur et/ou hivernant

-  Bécassine des marais
-  Chevalier culblanc
-  Cigogne blanche
-  Courlis cendré
-  Faucon émerillon
-  Grande Aigrette
-  Martin-pêcheur d'Europe
-  Mouette mélanocéphale
-  Sarcelle d'été

Nicheur ou potentiellement nicheur

-  Martin-pêcheur d'Europe
-  Moineau friquet
-  Pipit farlouse
-  Râle des genêts
-  Tarier des prés
-  Vanneau huppé

 Zone d'étude



4.2.5 Les mammifères

➤ Les mammifères terrestres

Pour les mammifères terrestres, **5 espèces** ont été observées. Il s'agit d'**espèces répandues** : le **Lièvre d'Europe** *Lepus europaeus*, avec deux individus dans les prairies humides, le **Lapin de garenne** *Oryctolagus cuniculus*, avec plusieurs individus dispersés ainsi qu'une population de plusieurs dizaines d'individus dans les fourrés arbustifs de part et d'autres du talus ferroviaire, ajoutons également le **Renard roux** *Vulpes vulpes*, le **Chevreuil d'Europe** *Capreolus capreolus* et le **ragondin** *Myocastor coypus*

➤ Les chiroptères

En tout, **8 espèces, toutes protégées**, ont été contactées, uniquement en chasse, sur l'ensemble de la zone d'étude. Les zones de présence se concentrent essentiellement le long du corridor de haies de la voie ferrée, le long du chemin agricole ainsi qu'en bordure des rives de l'Oise :

- La **Noctule de Leisler** *Nyctalus leisleri*, avec plusieurs contacts probables à proximité de la voie ferroviaire au niveau de l'intersection avec le chemin agricole privé. Étant très mobile, cette espèce peut chasser loin de ses gîtes. Elle recherche fréquemment ses proies en milieu ouvert et choisit ses gîtes en forêt dans les trous d'arbres, généralement issus du pourrissement ou du forage des pics à plusieurs mètres du sol par sécurité. On la trouve aussi dans les plaines agricoles, pourvu que de petits boisements existent à proximité. Cette noctule est **rare à très rare et déterminante de ZNIEFF en Picardie** et elle est citée **en annexe IV de la directive « Habitats »** et classé **Vulnérable** sur le **Livre Rouge National**.
- La **Noctule commune** *Nyctalus noctula*, avec de nombreux contacts d'individus le long du talus ferroviaire, près des berges de l'Oise au nord-ouest et au sud-est de la zone d'étude, le long du chemin agricole en transit et à proximité de l'ancienne ligne ferroviaire à l'ouest. Il s'agit d'une espèce sylvicole, qui appartient au groupe des chauves-souris européennes à migrations saisonnières importantes. Les individus gîtent le plus souvent dans les trous d'arbres au tronc d'un diamètre de 50 cm au minimum. Elle chasse de préférence dans un espace aérien libre, sans obstacles et riche en insectes (prairies, labours, champs moissonnés...). Cette espèce est **assez rare à rare et déterminante de ZNIEFF en Picardie** et elle est citée **en annexe IV de la directive « Habitats »**.
- Le **Murin de Daubenton** *Myotis daubentonii*, avec de nombreux contacts en bordure de l'Oise à l'est de la zone d'étude. De toutes les chauves-souris européennes, cette espèce est l'une de celles qui sont les plus liées aux milieux humides. Elle chasse très souvent au-dessus des plans d'eau et des rivières, mais elle capture aussi ses proies dans les allées forestières. En été, elle gîte dans des cavités d'arbres feuillus, y compris sous les écorces décollées, ou bien dans des anfractuosités sous des ponts ou des passages souterrains au-dessus de l'eau, pour lesquelles elle fera preuve d'une grande fidélité. Cette espèce est **peu commune en Picardie** et elle est citée **en annexe IV de la directive « Habitats »**.
- L'**Oreillard sp.** *Plecotus sp.*, avec 2 contacts établis au niveau de l'ouvrage hydraulique à l'est de la zone d'étude. La brièveté et la faiblesse du signal sonore émis n'ont pas permis de discriminer les deux espèces d'Oreillard possibles. Il s'agit soit de l'**Oreillard**

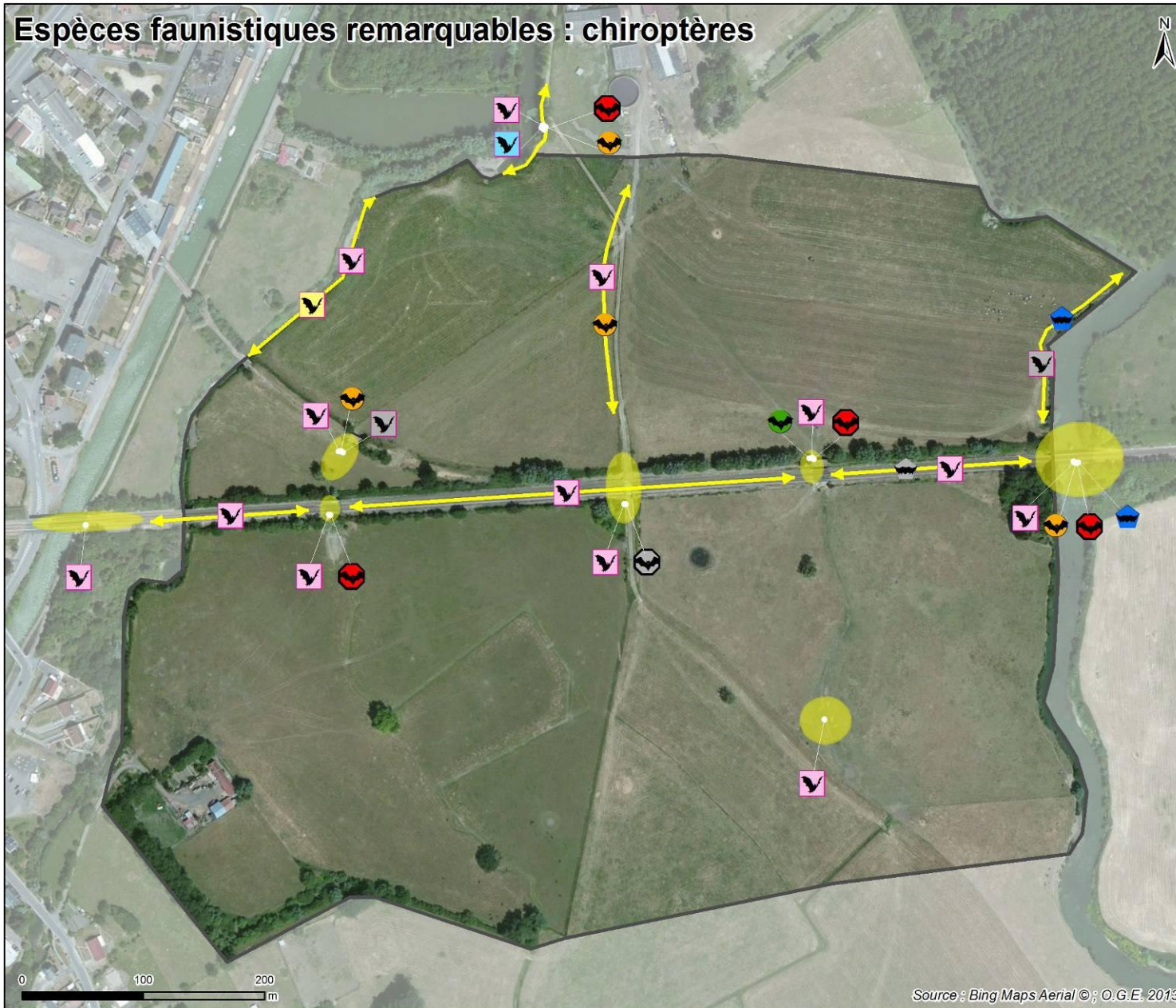
gris *Plecotus austriacus* plutôt thermophile et anthropophile présent en plaine dans les campagnes cultivées où il recherche pour ces colonies d'été les bâtiments, les combles, cavités, ou greniers de grands édifices en association avec d'autres chiroptères. Soit de l'**Oreillard roux** *Plecotus auritus* préférant les forêts claires de feuillus ou de conifères, il recherche les cavités d'arbres où il s'établit en colonie et s'accommode des nichoirs à chauves-souris. Il fréquente également les greniers lieu de cohabitation avec l'Oreillard gris. Dans les deux cas ces espèces sont **rares** et **déterminantes de ZNIEFF en Picardie** et elles sont citées **en annexe IV de la directive « Habitats »**.

- La **Pipistrelle commune** *Pipistrellus pipistrellus*, omniprésente elle fut contactée à chaque zone diagnostiquée, avec de nombreux contacts dans la plupart des secteurs de lisières, mais également le long du chemin agricole et au milieu des prairies humides. Cette espèce anthropophile fréquente une grande variété de milieux, jusqu'au cœur des grandes villes et des plaines ouvertes de grande culture. Elle cherche le confinement dans les maisons, les granges et les garages et elle chasse dans une grande variété d'endroits, avec une attirance pour les zones humides et les éclairages. Elle rejoint ses territoires de chasse en suivant année après année les mêmes routes de vol, pour autant que les structures paysagères telles que les haies et les lisières subsistent. Elle est **commune en Picardie** et elle est citée **en annexe IV de la directive « Habitats »**.
- La **Pipistrelle de Kuhl** *Pipistrellus kuhli*. Anthropophile, elle évolue également dans les paysages karstiques. Elle apprécie notamment les plaines et les vallées de montagne. La Normandie et l'Île-de-France constituent la limite nord ouest de sa répartition. Pour gîter au printemps et en été, les individus recherchent les fissures des bâtiments, parfois les fentes des rochers, secteurs privilégiés pour la constitution des colonies de mise bas. En hiver, l'hibernation s'effectue souvent dans les fentes de rochers abrités. Cette espèce discrète est encore mal connue, nous disposons à l'heure actuelle d'un manque d'informations sur le comportement, le régime alimentaire et la répartition de cette pipistrelle. Elle est citée en **annexe IV de la directive "Habitats-Faune-Flore"** et semble en régression sur l'ensemble de son aire de répartition, elle **est considérée comme très rare en Picardie**. Notons que l'insuffisance de données récoltées combinée à l'apparition récente de cette espèce dans la région ne permet pas à l'heure actuelle de lui attribuer un statut et un degré de menace précis.
- La **Pipistrelle de Nathusius** *Pipistrellus nathusii*, avec 20 contacts en bordure du bras de l'Oise au nord-ouest de la zone d'étude, les individus contactés étaient en chasse le long du rideau de peupliers. Cette espèce typiquement forestière se rencontre dans les boisements de feuillus et de résineux, ainsi que dans les parcs arborés. Le plus souvent, les espaces fréquentés comportent également des étangs, des mares ou des cours d'eau comme ici. Pour gîter au printemps et en été, les individus recherchent les arbres creux ou fissurés. En hiver, les individus hibernent dans les anfractuosités et les trous d'arbres, ainsi que sous les écorces un peu décollées. La sylviculture intensive et la destruction des milieux humides représentent les menaces les plus importantes pour cette espèce. Cette chauve-souris est **rare à très rare et déterminante ZNIEFF en Picardie** et elle est citée en **annexe IV de la directive « Habitats »**.
- La **Sérotine commune** *Eptesicus serotinus*, avec de nombreux contacts le long de la voie ferroviaire ainsi qu'en bordure de l'Oise au nord-ouest et au sud-est de la zone d'étude. L'espèce fréquente couramment les villages et leurs environs. Elle chasse dans les espaces comportant des prairies, des haies, des milieux humides, mais aussi des éclairages publics. Les gîtes estivaux se trouvent dans les bâtiments. En hiver, les

individus hibernent dans une grande variété de fissures et anfractuosités des constructions. La rénovation des bâtiments est la menace la plus importante pour cette espèce. L'espèce est **commune à peu commune en Picardie** et elle est citée en **annexe IV de la directive « Habitats »**.

Remarque : En ce qui concerne les deux ouvrages existants (ponts), aucun gîte ou animal au repos n'a été découvert ni dans l'un, ni dans l'autre. Les chiroptères passent visiblement autant au-dessus qu'au-dessous des ponts. Ces ponts ne sont pas des « passages » car les animaux semblent préférés transiter au-dessus de la voie ferrée. Il apparaît clairement que la voie ferrée sert d'axe de déplacement Est-Ouest.

Espèces faunistiques remarquables : chiroptères



Chiroptères

- Axe de déplacement
- Zone de chasse
- Murin de Daubenton
- Murin indéterminé (Murin de Daubenton?)
- Noctule commune
- Oreillard indéterminé
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Kuhl
- Pipistrelle de Kuhl ou pipistrelle de Nathusius
- Pipistrelle de Nathusius
- Sérotine commune
- Sérotine commune ou Noctule de Leisler
- Zone d'étude



4.2.6 Les corridors écologiques

Bon nombre d'espèces animales, mais aussi végétales, colonisent les différents biotopes qui leur conviennent en suivant des axes de déplacement qu'on appelle corridors biologiques. Les caractéristiques de ces corridors peuvent être définies en fonction des exigences de chaque espèce.

Les deux rives de l'Oise sont utilisées par les espèces liées à l'eau, essentiellement les poissons, les odonates, les oiseaux et les chiroptères.

Le lit principal de l'Oise au sud-est de la zone d'étude est connu comme biocorridor (corridors alluviaux) pour la faune aquatique et terrestre (voir carte page 10).

La voie ferroviaire avec ses haies et fourrés arbustifs sont un axe de déplacement privilégié pour les oiseaux et surtout pour les chiroptères.

4.2.7 Résumé sur l'intérêt faunistique

Le secteur des prairies humides inondables

Ce secteur concentre l'essentiel des **espèces remarquables protégées, citées en annexe des directives habitats ou oiseaux, ou déterminantes ZNIEFF identifiées sur la zone d'étude**. Ce sont des espèces pour la plupart **liées aux habitats de prairies humides de fauche pour l'alimentation et la reproduction**.

Il s'agit surtout d'oiseaux, avec en reproduction, le **Tarier des prés** *Saxicola rubetra* et le **Pipit farlouse** *Anthus pratensis*. Notons également le **Râle des genêts** *crex crex* présent en début de période de reproduction mais ne pouvant rester du fait d'une gestion des prairies qui ne lui est pas favorable.

Notons la nidification du **Moineau friquet** *Passer montanus* dans une cavité de saule isolé au milieu de la prairie humide du sud de la zone d'étude.

D'autres oiseaux remarquables profitent du secteur pour se nourrir, comme la **Mouette mélanocéphale** *Ichthyaetus melanocephalus*, qui niche à proximité, ainsi que des espèces migratrices et/ou hivernantes : la **Grande aigrette** *Casmerodius albus*, le **Faucon émerillon** *Falco columbarius*, le **Courlis cendré** *Numenius arquata*, la **Sarcelle d'été** *Anas querquedula*, la **Bécassine des marais** *Gallinago gallinago* et le **Vanneau huppé** *Vanellus vanellus*. Cette dernière espèce peut potentiellement se reproduire dans la zone d'étude.

Les insectes profitent de la zone d'étude pour la reproduction, en particulier le **Criquet marginé** *Chorthippus albomarginatus*. L'**Aesche printanière** *Brachytron pratense* utilise ce secteur pour ses prospections alimentaires.

La zone d'étude représente un secteur de chasse fréquenté par quelques espèces patrimoniales de chauves-souris: la **Noctule commune** *Nyctalus noctula* et la **Pipistrelle de Nathusius** *Pipistrellus nathusii*. Cependant, la probabilité de gîte sur le site est quasi nulle en l'absence de bâtiments et d'arbres favorables.

Dans la zone d'étude, l'importance du secteur occupé par des prairies humides pour la faune est **majeure**, en particulier pour les oiseaux, avec la présence remarquable du **Râle des genêts** *crex crex*, même si sa reproduction n'y a pas lieu, ou encore du **Tarier des prés** *Saxicola rubetra* et dans une moindre mesure des chauves-souris en chasse.

Le secteur des mares sous les ouvrages hydrauliques et de la mare prairiale.

Sous les deux ouvrages hydrauliques à recalibrer, deux mares peu profondes abritent des amphibiens. Une espèce particulièrement remarquable est présente sous chacun des ouvrages, en particulier à l'est : le **Triton crêté** *Triturus cristatus*. D'autres espèces communes mais protégées d'amphibiens profitent de ces milieux pour la reproduction avec le **Triton palmé** *Lissotriton helveticus* et le **Crapaud commun** *Bufo bufo*.

La mare prairiale abrite quant à elle le **Triton palmé** *Lissotriton helveticus* en reproduction. L'**Aesche printanière** *Brachytron pratense* et l'erratique **Sympetrum de Fonscolombe** *Sympetrum fonscolombii* en chasse. En halte migratoire, cette mare constitue une zone nourricière notamment pour la **Bécassine des marais** *Gallinago gallinago*.

Ces espaces présentent un intérêt significatif en ce qui concerne les mares logées sous les ouvrages hydrauliques, avec la reproduction du **Triton crêté** *Triturus cristatus*. La mare prairiale jouit quant à elle d'un intérêt plus mesuré au regard des espèces présentes peu remarquables.

Les abords de la ligne ferroviaire

Les haies et fourrés arbustifs de chaque côté de la ligne de chemin de fer constituent des zones d'alimentation et de transit importantes pour les chiroptères et notamment l'**Oreillard sp.** *Plecotus sp.*, la **Sérotine commune** *Eptesicus serotinus*, la **Noctule de Leisler** *Nyctalus leislerii* et la **Pipistrelle de Nathusius** *Pipistrellus nathusii*.

Hors du ballast mais juste en limite, les espaces peu végétalisés avec, ponctuellement, quelques taches d'herbacées denses entrecoupées de troncs morts et de divers supports dispersés au sol, sont favorables aux reptiles communs dont le **Lézard des murailles** *Podarcis muralis*.

Les abords des rives de l'Oise

Ces secteurs, présents dans la partie nord-ouest et sud-est, sont constitués de berges plus ou moins abruptes ponctuées de quelques ripisylves et ceintures de végétation d'halophytes. Les oiseaux, les chiroptères et les insectes profitent tout particulièrement de ces habitats aquatiques. Chez les oiseaux notons, en reproduction comme en alimentation, le **Martin-pêcheur d'Europe** *Alcedo atthis* ainsi que des espèces moins remarquables mais typiques de ces habitats : l'**Hirondelle de rivage** *Riparia riparia*, la **Bergeronnette des ruisseaux** *Motacilla cinerea*, la **Locustelle tachetée** *Locustella naevia* et le **Bruant des roseaux** *Emberiza schoeniclus*.

Les chiroptères utilisent fréquemment ces secteurs pour l'alimentation et le transit avec le **Murin de Daubenton** *Myotis daubentoni*, la **Pipistrelle de Nathusius** *Pipistrellus nathusii* et/ou la **Pipistrelle de Kuhl** *Pipistrellus kuhlii*, la **Pipistrelle commune** *Pipistrella*

pipistrellus, la **Noctule commune** *Nyctalus noctula* et la **Sérotine commune** *Eptesicus serotinus*.

Chez les insectes, plusieurs grands odonates dont l'**Aeschne affine** *Aeshna affinis* chassent au-dessus de l'eau et sur les ripisylves.

4.3 SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Voici par grands secteurs les enjeux déterminés à partir du résultat de l'analyse bibliographique et des inventaires.

➤ **Secteur à enjeu n°1 Les prairies pâturées humides au nord de la voie ferrée incluant le chemin agricole**

Du point de vue de la végétation, il s'agit d'anciennes prairies alluviales **pâturées de manière intensive, avec une diversité végétale spécifique faible.**

Toutefois, nous avons relevé **trois espèces remarquables.** Ces espèces correspondent à une berme ou talus où la gestion est différente.

Il s'agit des espèces suivantes :

- la **Luzerne tachée** *Medicago arabica*, déterminante ZNIEFF et peu commune en Picardie,
- le **Pigamon jaune** *Thalictrum flavum*, déterminante ZNIEFF et peu commune en Picardie,
- le **Torilis des champs** *Torilis arvensis*, rare en Picardie.

Ces parcelles pâturées intensivement par les bovins ont une strate de végétation maintenue basse y compris en période vernale. De ce fait, ce surpâturage limite les capacités d'installation d'espèces aviennes liées aux formations herbacées humides plus hautes. Il s'agit pour la faune, essentiellement d'une zone d'alimentation pour des oiseaux ne se reproduisant pas sur le site avec notamment:

- la **Grande aigrette** *Casmerodius albus*, citée en **annexe I de la directive « Oiseaux »** et **déterminant de ZNIEFF en reproduction comme en hivernage en Picardie,**
- le **Faucon émerillon** *Falco columbarius*, citée en **annexe I de la directive « Oiseaux »,**
- la **Mouette mélanocéphale** *Ichtyaetus melanocephalus*, citée en **annexe 1 de la Directive oiseaux, rare et déterminante de ZNIEFF en Picardie**
- le **Vanneau huppé** *Vanellus vanellus*, **peu commun, vulnérable et déterminant de ZNIEFF dans la région.**

En ce qui concerne les chiroptères, ces parcelles ont un rôle d'alimentation et de transit important, surtout au niveau du chemin agricole, pour

- la **Pipistrelle commune** *Pipistrella pipistrellus*, citée en **annexe IV de la Directive Habitat,**

- la **Pipistrelle de Kuhl et/ou Nathusius** *Pipistrellus kuhlii/nathusii*, citées en **annexe IV de la Directive Habitat, toutes deux très rares en Picardie et déterminante de ZNIEFF** (Pipistrelle de Nathusius),
- la **Noctule commune** *Nyctalus noctula*, citée en **annexe IV de la directive « Habitats »**, assez rare à rare et **déterminante de ZNIEFF en Picardie**,
- la **Noctule de Leisler** *Nyctalus leisleri*, citée en **annexe IV de la Directive Habitat**, classée **Vulnérable** sur le **Livre Rouge Nationale**, rare-très rare et **déterminante de ZNIEFF en Picardie**,
- la **Sérotine commune** *Eptesicus serotinus*, cité en **annexe IV de la Directive Habitat**.

L'enjeu est assez fort

➤ **Secteur à enjeu n°2 Les prairies humides de fauche au sud-est de la voie ferrée**

D'un point de vue de la végétation, **les prairies de fauche inondables** sont un **système unique dans le nord de la France** et en voie de disparition à l'échelle des plaines du nord de l'Europe qu'il convient de préserver.

En Picardie, **les prairies de fauche inondables** caractéristiques sont aujourd'hui **relictuelles**. Elles s'observent fréquemment avec une **physionomie dégradée**. Au vu du cortège floristique, nous pouvons considérer que les **prairies de fauche inondables** présentes au sein de la zone d'étude sont dans un **état de conservation moyen à bon**.

Une espèce patrimoniale a été observée :

- le **Lychnis fleur-de-coucou** *Lychnis flos-cuculi* ; cette espèce typique des prairies humides est **déterminante ZNIEFF** et assez commune en Picardie.

Ces parcelles sont conduites en prairies de fauches, la strate herbacée atteint son maximum de hauteur de végétation fin mai début juin avant la fauche mécanique suivi d'un pâturage par les bovins en été. En l'absence d'entretien de la strate herbacée par le bétail, une seconde fauche mécanique peut intervenir en fin d'été.

Avant la fauche opérée fin mai-début juin, ces prairies humides de fauches sont particulièrement attractives pour certaines espèces faunistiques emblématiques de ces habitats. Plusieurs espèces patrimoniales d'oiseaux nicheurs ou potentiellement nicheurs y ont été détectés parmi lesquelles la plus remarquable :

- le **Râle des genêts** *Crex crex* cité en **annexe 1 de la Directive oiseaux**, classé « **en Danger** » sur la **Liste Rouge Nationale des oiseaux nicheurs de France métropolitaine** également classé « **rare et en Danger** » pour la reproduction en Picardie et **déterminant de ZNIEFF**. La gestion actuelle des prairies, avec une fauche trop précoce, ne permet pas à l'espèce de se reproduire.
- le **Tarier des prés** *Saxicola rubetra* classé comme **Vulnérable** sur la **Liste Rouge des oiseaux menacés en France métropolitaine, en Picardie**, c'est un **nicheur rare, en régression et déterminant de ZNIEFF**,
- le **Vanneau huppé** *Vanellus vanellus* **nicheur vulnérable en Picardie et déterminant de ZNIEFF**

- le **Pipit farlouse** *Anthus pratensis* **nicheur vulnérable** sur la **Liste Rouge Nationale des oiseaux nicheurs de France métropolitaine** mais **commun** en Picardie.

Ce secteur joue un rôle remarquable d'aire nourricière pour les oiseaux migrateurs ou nicheurs dans les environs comme:

- la **Cigogne blanche** *Ciconia ciconia*, citée en **annexe I de la Directive « Oiseaux »**, **très rare en danger** et **déterminante de ZNIEFF en Picardie**,
- la **Mouette mélanocéphale** *Ichtyaetus melanocephalus*, citée en **annexe 1 de la Directive oiseaux**, **rare** et **déterminante de ZNIEFF en Picardie**,
- le **Courlis cendré** *Numenius arquata* **chassable** classé depuis 2008 en catégorie **quasi-menacée** sur la **Liste rouge mondiale de l'UICN**, **Vulnérable** sur la **Liste Rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine**, **nicheur très rare en danger critique d'extinction** et **déterminant de ZNIEFF en Picardie**.

Notons que le **Moineau friquet** *Passer montanus* classé comme **quasi-menacé** sur la **Liste Rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine**, **assez commun en Picardie** mais **vulnérable**, a profité d'une cavité dans un vieux saule pour nicher, toutefois il n'est pas caractéristique des habitats de prairies humides de ce secteur.

L'activité chiroptérologique est faible dans ce secteur, signalons la **Pipistrelle commune** *Pipistrella pipistrellus* cité en **annexe IV de la Directive Habitat** en chasse au dessus des prairies humides.

L'enjeu est fort mais en cas de fauche plus tardive, il passerait en enjeu majeur

➤ ***Secteur à enjeu n°3 Les prairies humides pâturées au sud-ouest de la voie ferrée***

D'un point de vue de la végétation, **les prairies de fauche inondables** sont un **système unique dans le nord de la France** et en voie de disparition à l'échelle des plaines du nord de l'Europe qu'il convient de préserver.

En Picardie, **les prairies de fauche inondables** caractéristiques sont aujourd'hui **relictuelles**. Elles s'observent fréquemment avec une **physionomie dégradée**. Au vu du cortège floristique, nous pouvons considérer que les **prairies de fauche inondables** présentes au sein de la zone d'étude sont dans un **état de conservation moyen à bon**.

Une espèce patrimoniale a été observée :

- l'**Orge faux-seigle** *Hordeum secalinum*, espèce Quasi menacée (NT) de la liste rouge Picardie, **rare** en Picardie, déterminant ZNIEFF.

Ces parcelles ont été conduites en prairie de fauche jusqu'en avril avant d'être rapidement mise en pâturage par du bétail. De nombreux chenaux inondés sont présents dans ces parcelles, ce qui favorise l'alimentation et les haltes migratoires pour la faune. C'est une zone nourricière pour les oiseaux en période de reproduction ou de migration avec :

- la **Sarcelle d'été** *Anas querquedula* **chassable**, elle est **rare en danger** en reproduction en Picardie et **déterminante de ZNIEFF**,
- la **Mouette mélanocéphale** *Ichtyaetus melanocephalus* citée en **annexe 1 de la Directive oiseaux**, **rare et déterminante de ZNIEFF en Picardie**,
- le **Vanneau huppé** *Vanellus vanellus* **nicheur vulnérable en Picardie et déterminant de ZNIEFF**.

Notons également, au tout début du chemin au sud du passage sur la voie ferrée, la présence de l'espèce suivante :

- le **Lézard des murailles** *Podarcis muralis* **protégé en France et cité en annexe IV de la Directive Habitats** assez commun en Picardie.

Sans être remarquable, signalons que le réseau de chenaux inondés, relevés dans ces prairies humides, joue un rôle important pour la reproduction du « groupe des grenouilles vertes » *Pelophylax sp.*

L'enjeu est fort

➤ **Secteur à enjeu n°4 Les prairies humides pâturées au sud de la voie ferrée**

Bien que ces prairies ne soient pas reconnues d'intérêt communautaire, il s'agit d'un **système unique dans le nord de la France** et en voie de disparition à l'échelle des plaines du nord de l'Europe qu'il convient de préserver.

En Picardie, **les prairies de fauche inondables** caractéristiques sont aujourd'hui **relictuelles**. Elles s'observent fréquemment avec une **physionomie dégradée**. Au vu du cortège floristique, nous pouvons considérer que les **prairies de fauche inondables** présentes au sein de la zone d'étude sont dans un **état de conservation moyen à bon**.

Cela se traduit par la présence d'**espèces remarquables** :

- L'**Œnanthe à feuilles de silaüs** *Oenanthe silaifolia*, **Espèces Vulnérables (VU) de la liste rouge Picardie**, **très rare** en Picardie, déterminantes ZNIEFF,
- Le **Brome en grappe** *Bromus racemosus*, espèce Quasi menacée (NT) de la liste rouge Picardie, **très rare** en Picardie, déterminante ZNIEFF,
- L'**Orge faux-seigle** *Hordeum secalinum*, espèce Quasi menacée (NT) de la liste rouge Picardie, **rare** en Picardie, déterminant ZNIEFF,
- L'**Œnanthe fistuleuse** *Oenanthe fistulosa*, espèce Quasi menacée (NT) de la liste rouge Picardie, **rare** en Picardie, déterminant ZNIEFF,
- L'**Achillée sternutatoire**; Herbe à éternuer *Achillea ptarmica*, espèce Quasi menacée (NT) de la liste rouge Picardie, assez rare en Picardie, déterminante ZNIEFF,
- La **Renoncule à feuilles capillaires** *Ranunculus trichophyllus*, **rare** en Picardie, déterminante ZNIEFF,

- Le **Lychnis fleur-de-coucou** *Lychnis flos-cuculi*, assez commune en Picardie, déterminante ZNIEFF,
- Le **Pigamon jaune** *Thalictrum flavum*, peu commune en Picardie, déterminante ZNIEFF,
- La **Laïche distique** *Carex disticha*, assez rare en Picardie,

L'enjeu est majeur

➤ **Secteur à enjeu n°5 Les mares sous les ouvrages hydrauliques de la voie ferrée et la mare prairiale**

D'un point de vue des habitats naturels, il peut être assimilé à « *Plan d'eau eutrophe avec végétation enracinée* » (code 3150), **un habitat annexe 1 de la directive.**

Cela se traduit par la présence d'espèces remarquables :

- le **Chénopode glauque** *Chenopodium glaucum*, espèce Quasi menacée(NT) de la liste rouge Picardie, assez rare en Picardie, déterminant ZNIEFF,
- l'**Oenanthe aquatique** *Oenanthe aquatica*, espèce Quasi menacée(NT) de la liste rouge Picardie, assez rare en Picardie, déterminant ZNIEFF,
- la **Renoncule en crosse** *Ranunculus circinatus*, espèce Quasi menacée(NT) de la liste rouge Picardie, rare en Picardie, déterminant ZNIEFF,
- le **Jonc comprimé** *Juncus compressus*, espèce rare et déterminant ZNIEFF en Picardie,
- la **Renoncule à feuilles capillaires** *Ranunculus trichophyllus*, espèce rare et déterminant ZNIEFF en Picardie.

Les mares sous les deux ouvrages hydrauliques ont un intérêt déterminant pour la reproduction et l'alimentation des amphibiens, tout particulièrement pour :

- le **Triton crêté** *Triturus cristatus* **protégée en France, cité en annexe II et IV de la directive « Habitats », peu commun et déterminant de ZNIEFF en Picardie**

Par ailleurs le **Triton palmé** *Lissotriton helveticus* et le **Crapaud commun** *Bufo bufo* tous deux **protégés en France** se reproduisent dans ces mares.

En ce qui concerne la mare prairiale, elle est fréquentée chez les amphibiens par le **Triton palmé** *Lissotriton helveticus* **protégé en France** et, chez les odonates, par l'**Aesche printanière** *Brachytron pratense* **assez rare en Picardie et déterminante de ZNIEFF** et le **Sympetrum de Fonscolombe** *Sympetrum fonscolombii* **très rare en Picardie**. Ces espèces se reproduisent potentiellement dans cet habitat.

L'enjeu est fort

➤ **Secteur à enjeu n°6 Les rives de l'Oise à l'est de la zone d'étude**

Il s'agit essentiellement de berges en pentes abruptes avec ponctuellement des ripisylves (surtout au nord-ouest) et des ceintures de végétation d'halophytes.

D'un point de vue de la végétation, nous avons observé trois espèces remarquables :

- la **Grande cuscute** *Cuscuta europaea*, espèce rare et déterminant ZNIEFF en Picardie,
- la **Sagittaire flèche-d'eau**, *Sagittaria sagittifolia*, espèce assez rare et déterminant ZNIEFF en Picardie,
- le **Pigamon jaune** *Thalictrum flavum*, espèce peu commune et déterminant ZNIEFF en Picardie.

Pour la faune, ce secteur est fréquenté par les oiseaux, les chiroptères et les insectes. Chez les oiseaux, c'est une zone de reproduction et d'alimentation pour le **Martin-pêcheur d'Europe** *Alcedo atthis* cité en **annexe 1 de la Directive oiseaux**, signalons également un cortège d'espèces paludicoles typiques des berges de cours d'eau : l'**Hirondelle de rivage** *Riparia riparia*, la **Bergeronnette des ruisseaux** *Motacilla cinerea*, la **Locustelle tachetée** *Locustella naevia* et le **Bruant des roseaux** *Emberiza schoeniclus*.

Chez les chiroptères, les rives de l'Oise constituent un important corridor de chasse et de transit pour

- la **Pipistrelle commune** *Pipistrella pipistrellus* cité en **annexe IV de la Directive Habitat**,
- la **Pipistrelle de Nathusius** *Pipistrellus nathusii* cité en **annexe IV de la Directive Habitat**, rare-très rare et **déterminante de ZNIEFF en Picardie**,
- la **Pipistrelle de Kuhl** *Pipistrellus kuhlii* citée en **annexe IV de la Directive Habitat**, et **très rare en Picardie**,
- la **Noctule commune** *Nyctalus noctula* citée en **annexe IV de la directive « Habitats »**, **assez rare à rare et déterminante de ZNIEFF en Picardie**,
- le **Murin de Daubenton** *Myotis daubentonii* : cité en **annexe IV de la Directive Habitat**.
- la **Sérotine commune** *Eptesicus serotinus* : cité en **annexe IV de la Directive Habitat**.

En ce qui concerne les insectes, l'**Aeschne affine** *Aeshna affinis* **très rare et déterminante de ZNIEFF en Picardie** chasse le long des ripisylves de l'Oise.

L'enjeu est fort

➤ **Secteur à enjeu n°7 Les rives de l'Oise au nord-ouest de la zone d'étude**

Il s'agit essentiellement de berges en pentes abruptes avec ponctuellement des ripisylves et des ceintures de végétation d'halophytes.

D'un point de vue de la végétation, nous avons observé deux espèces remarquables :

- la **Sagittaire flèche-d'eau**, *Sagittaria sagittifolia*, espèce assez rare et déterminant ZNIEFF en Picardie,
- la **Bardane des bois** *Arctium nemorosum*, assez rare en Picardie.

Pour la faune, ce secteur est fréquenté par les oiseaux, les chiroptères et les insectes. Chez les oiseaux, c'est une zone de reproduction potentielle et d'alimentation pour le **Martin-pêcheur d'Europe** *Alcedo atthis* cité en **annexe 1 de la Directive oiseaux**, signalons également un cortège d'espèces paludicoles typiques des berges de cours d'eau : l'**Hirondelle de rivage** *Riparia riparia*, la **Bergeronnette des ruisseaux** *Motacilla cinerea*, la et le **Bruant des roseaux** *Emberiza schoeniclus*.

Chez les chiroptères, les rives de l'Oise constituent un important corridor de chasse et de transit pour :

- la **Pipistrelle commune** *Pipistrella pipistrellus* cité en **annexe IV de la Directive Habitat**,
- la **Pipistrelle de Kuhl** *Pipistrellus kuhlii* citée en **annexe IV de la Directive Habitat**, et très rare en Picardie,
- la **Pipistrelle de Nathusius** *Pipistrellus nathusii* cité en **annexe IV de la Directive Habitat**, rare-très rare et déterminante de ZNIEFF en Picardie,
- la **Noctule commune** *Nyctalus noctula* citée en **annexe IV de la directive « Habitats »**, assez rare à rare et déterminante de ZNIEFF en Picardie,
- la **Sérotine commune** *Eptesicus serotinus* : cité en **annexe IV de la Directive Habitat**.

L'enjeu est assez fort

➤ **Secteur à enjeu n°8 Les abords de la voie ferrée**

Il s'agit des bordures du ballast ainsi que des pentes abruptes du remblai ferroviaire plus ou moins enfrichées pourvues de nombreux supports en tout genre.

Pour la flore, les espèces remarquables concernent la plate-forme ferroviaire avec cinq espèces remarquables :

- la **Grande cuscute** *Cuscuta europaea*, espèce rare et déterminante ZNIEFF en Picardie,
- le **Chiendent dactyle** *Cynodon dactylon*, rare en Picardie,
- la **Renouée des buissons** *Fallopia dumetorum*, assez rare en Picardie,
- le **Séneçon visqueux** *Senecio viscosus*, assez rare en Picardie,

- la **Bardanette en grappe** *Tragus racemosus*, **accidentelle et exceptionnelle** en Picardie.

On peut inclure dans cette liste la **Capselle rougeâtre** *Capsella rubella*, une espèce assez rare qui se développe sur la rampe d'accès à la voie.

Pour la faune, ce secteur est essentiellement fréquenté par les reptiles, les chiroptères mais aussi les oiseaux et les insectes.

Pour les reptiles plusieurs espèces sont notées, notamment sous les débris (planches de bois, taules, pierres) et les plaques à reptiles :

- le **Lézard des murailles** *Podarcis muralis* **protégé en France et cité en annexe IV de la Directive Habitats** assez commun en Picardie,
- le **Lézard vivipare** *Lacerta vivipara* **protégé en France** commun en Picardie,
- l'**Orvet fragile** *Anguis fragilis* **protégé en France** commun en Picardie,

Chez les chiroptères, le linéaire de haies le long de l'axe ferroviaire constitue un corridor de chasse et de dispersion important pour de nombreuses espèces :

- la **Pipistrelle commune** *Pipistrella pipistrellus* cité en **annexe IV de la Directive Habitat**,
- le **Murin de Daubenton** *Myotis daubentonii* : cité en **annexe IV de la Directive Habitat**.
- la **Sérotine commune** *Eptesicus serotinus* : cité en **annexe IV de la Directive Habitat**.
- la **Noctule commune** *Nyctalus noctula* citée en **annexe IV de la directive « Habitats »**, assez rare à rare et **déterminante de ZNIEFF en Picardie**,
- la **Noctule de Leisler** *Nyctalus leisleri* : citée en **annexe IV de la Directive Habitat**, classée **Vulnérable** sur le **Livre Rouge Nationale**, **rare-très rare et déterminante de ZNIEFF en Picardie**,
- l'**Oreillard sp.** *Plecotus sp.*, Que ce soit l'**Oreillard roux** *Plecotus auritus* ou l'**Oreillard gris** *Plecotus austriacus*, dans les deux cas ces espèces sont **rares et déterminantes de ZNIEFF en Picardie** et elles sont citées en **annexe IV de la directive « Habitats »**.

Pour les oiseaux, citons le **Moineau friquet** *Passer montanus* classé comme **quasi-menacé** sur la **Liste Rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine**, **assez commun en Picardie** mais **vulnérable**, il s'alimente régulièrement dans les fruticées le long de la voie ferroviaire.

L'enjeu est fort

➤ **Secteur à enjeu n°9 : plateforme ferroviaire**

Le ballast même de la voie ferrée et ses bordures immédiates sont fréquentés par l'espèce suivante :

- le **Lézard des murailles** *Podarcis muralis* **protégé en France et cité en annexe IV de la Directive Habitats** assez commun en Picardie.

L'enjeu est moyen

➤ **Secteur à enjeu n°10**

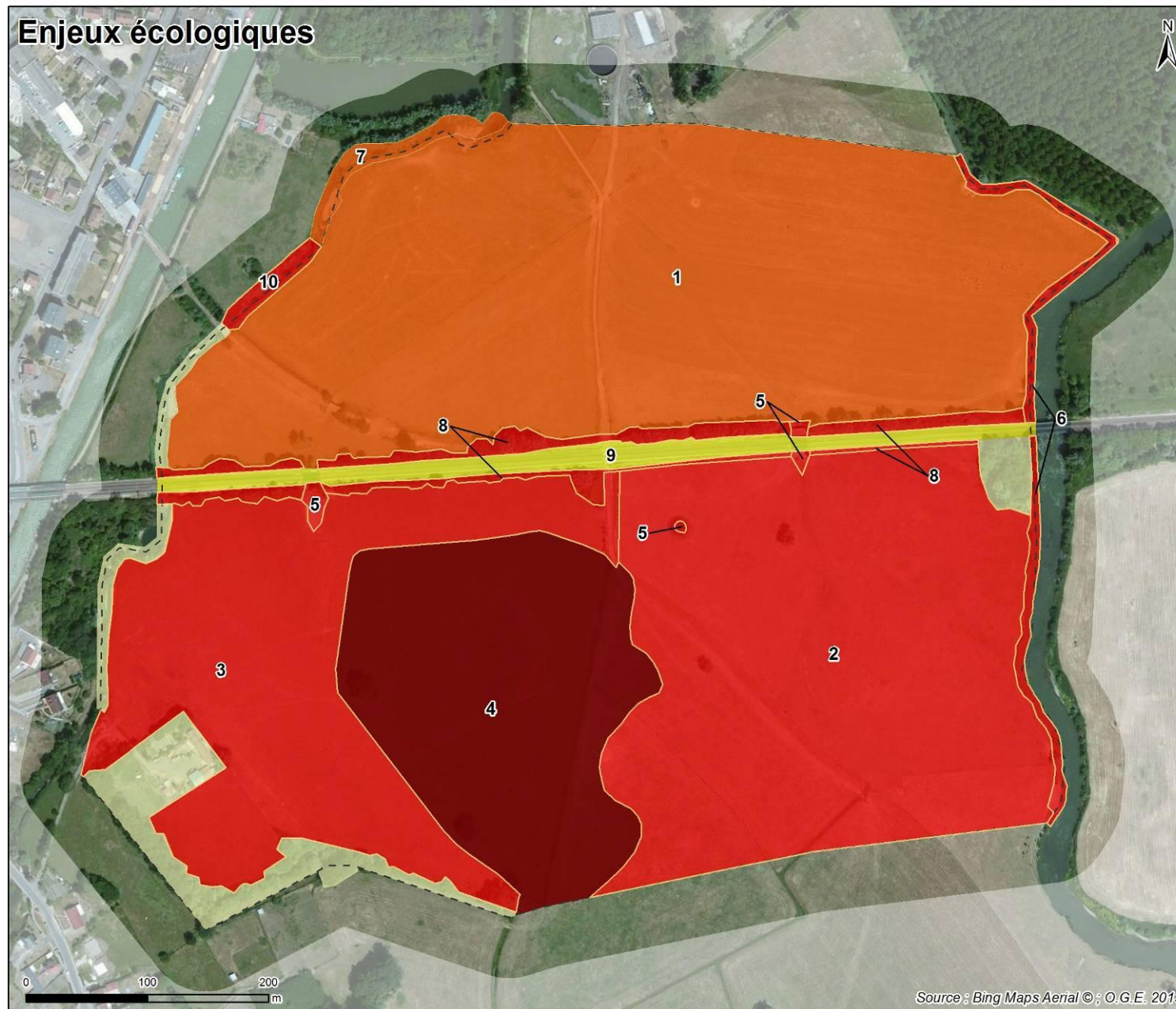
Sur cette section du petit bras de l'Oise où nous avons observé deux espèces patrimoniales :

- le **Potamot perfolié** *Potamogeton perfoliatus*, **espèce Vulnérable (VU) de la liste rouge** Picardie, **très rare** et **déterminant ZNIEFF** en Picardie,
- la **Morène, Petit nénuphar**, *Hydrocharis morsus-ranae*, espèce Quasi menacée(NT) de la liste rouge Picardie, rare et **déterminant ZNIEFF** en Picardie.

Pour la faune, signalons la présence du **Martin-pêcheur d'Europe** *Alcedo atthis* cité en **annexe 1 de la Directive oiseaux**.

L'enjeu est fort

Enjeux écologiques



5 ANNEXES

5.1 LISTE DES ESPECES VEGETALES RECENSEES LORS DES PROSPECTIONS D'OGÉ

➤ Statuts en région Picardie [Statuts Pic]

I = Indigène

Se dit d'une plante ayant colonisé le territoire pris en compte (d'origine) par des moyens naturels ou bien à la faveur de facteurs anthropiques, mais, dans ce dernier cas, présente avant 1500 après JC (= archéophytes).

X = Néo-indigène potentiel

Z = Eurynaturalisé

Se dit d'une plante non indigène introduite fortuitement ou volontairement par les activités humaines après 1500 et ayant colonisé un territoire nouveau à grande échelle en s'y mêlant à la flore indigène.

N = Sténonaturalisé

Se dit d'une plante non indigène introduite fortuitement ou volontairement par les activités humaines après 1500 et se propageant localement comme une espèce indigène en persistant au moins dans certaines de ses stations.

A = Adventice

Se dit d'une plante non indigène qui apparaît sporadiquement à la suite d'une introduction fortuite liée aux activités humaines et qui ne persiste que peu de temps (parfois une seule saison) dans ses stations.

S = Subspontané

Se dit d'une plante, indigène ou non, faisant l'objet d'une culture intentionnelle dans les jardins, les parcs, les bords de route, les prairies et forêts artificielles, etc. et s'échappant de ces espaces mais ne se mêlant pas ou guère à la flore indigène et ne persistant généralement que peu de temps.

C = Cultivé

Se dit d'une plante faisant l'objet d'une culture intentionnelle dans les espaces naturels, seminaturels ou artificiels (champs, jardins, parcs...).

? = indication complémentaire de statut douteux ou incertain se plaçant après le code de statut (I?, Z?, N?, S?, A?, E?).

E = taxon cité par erreur dans le territoire.

D = taxon disparu (non revu depuis 1990 ou revu depuis mais dont on sait pertinemment que les stations ont disparu, ou bien qui n'a pu être retrouvé après investigations particulières).

➤ **Rareté en région Picardie [Rareté]**

E, RR, R, AR, AC, PC, C, CC = indice de rareté régionale du taxon [selon V. BOULLET 1988 et 1990, V. BOULLET et V. TREPS], appliqué, sur la période 1990-2010, aux seules plantes indigènes (I), néo-indigènes potentielles (X), naturalisées (Z et N), subspontanées (S), adventices (A) :

L'indice de rareté régionale est basé sur l'indice de Rareté régionale selon la table suivante.

RARETÉ RÉGIONALE (selon grille 4x4 km)		
Calcul du Coefficient de Rareté régionale (Rr)		
$Rr_{(i)(z)} = 100 - 100 \times \frac{T_{(i)(z)}}{C_{(z)}}$		
avec : $C_{(z)}$ = nombre total de mailles de la grille régionale en réseau (z désignant la taille unitaire de la maille en km ²), $T_{(i)(z)}$ = nombre de mailles de la grille régionale où le taxon <i>i</i> est présent.		
	Région	Picardie
	Nombre total de carrés 4x4 km dans la région [C(16)]	1329
Classe de rareté régionale	Intervalle de valeur du coefficient de rareté régionale (Rr)	Nb de carrés (4x4 km) de présence
Exceptionnelle (E)	Rr >= 99,5	1-6
Très rare (RR)	99,5 > Rr >= 98,5	7-19
Rare (R)	98,5 > Rr >= 96,5	20-46
Assez rare (AR)	96,5 > Rr >= 92,5	47-99
Peu commune (PC)	92,5 > Rr >= 84,5	100-205
Assez commune (AC)	84,5 > Rr >= 68,5	206-418
Commune (C)	68,5 > Rr >= 36,5	419-843
Très commune (CC)	36,5 > Rr	844-1329

➤ **Cotation UICN du niveau de menace en région Picardie [M Pic]**

EX = taxon éteint sur l'ensemble de son aire de distribution (aucun cas en Picardie),

EW = taxon éteint à l'état sauvage sur l'ensemble de son aire de distribution (aucun cas en Picardie),

RE = taxon éteint à l'échelle régionale,

RE* = taxon éteint à l'état sauvage à l'échelle régionale (conservation en jardin ou banque de semences de matériel régional),

CR* = taxon présumé éteint à l'échelle régionale (valeur associée à un indice de rareté « D? »),

CR = taxon en danger critique d'extinction,

EN = taxon en danger,

VU = taxon vulnérable,

NT = taxon quasi menacé,

LC = taxon de préoccupation mineure,

DD = taxon insuffisamment documenté,

NA = évaluation UICN non applicable (cas des statuts A, S, N et Z et des taxons indigènes hybrides),

NE : taxon non évalué (jamais confronté aux critères de l'UICN),

= lié à un statut « E = cité par erreur », « E ? = présence douteuse » ou « ?? = présence hypothétique » en Picardie.

➤ Législation [Légis Pic]

H2 = Protection européenne. Annexe II de la Directive 92/43 CEE : «Habitats, Faune, Flore»,

H4 = Protection européenne. Annexe IV de la Directive 92/43 CEE : «Habitats, Faune, Flore»,

H5 = Protection européenne. Annexe V de la Directive 92/43 CEE : «Habitats, Faune, Flore»,

! = Protection européenne. Taxon prioritaire de la Directive 92/43 CEE : «Habitats, Faune, Flore»,

B = Protection européenne. Annexe I de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Conseil de l'Europe, 6 mars 1992,

N1 = Protection nationale. Taxon de l'Annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995,

N2 = Protection nationale. Taxon de l'Annexe 2 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995,

R1 = Protection régionale. Taxon protégé dans la région Picardie au titre de l'arrêté du 17 août 1989.

Réglementation de la cueillette

C0 = taxon inscrit dans l'Arrêté du 13 octobre 1989 (Journal officiel du 10 décembre 1989) modifié par l'arrêté du 5 octobre 1992 (Journal officiel du 26 octobre 1992) relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire.

C1 = arrêté préfectoral du 27 juin 1990 : cueillette de *Limonium vulgare* Mill. sur les communes de Fort-Mahon, Quend, Saint-Quentin-en-Tourmont, Le Crotoy, Saint-Valéry-sur-Somme, Pendé, Lanchères, Noyelles-sur-Mer, Favières, Ponthoile et Cayeux-sur-Mer.

Réglementation « Espèces exotiques envahissantes »

E1 = arrêté du 2 mai 2007 interdisant la commercialisation, l'utilisation et l'introduction dans le milieu naturel de *Ludwigia grandiflora* et *Ludwigia peploides*.

➤ Argumentaire de la cotation UICN en région Picardie [Arg. UICN]

Grille de synthèse des critères de l'UICN pour évaluer l'appartenance d'un taxon à l'une des catégories du groupe « menacé » de la Liste rouge (En danger critique, En danger et Vulnérable)

Utiliser n'importe lequel des critères A à E	En danger critique (CR)	En danger (EN)	Vulnérable (VU)
A. Réduction de la population mesurée sur la plus longue des deux durées : 10 ans ou 3 générations			
A1	≥ 90%	≥ 70%	≥ 50%
A2, A3 et A4	≥ 80%	≥ 50%	≥ 30%
<p>A1 Réduction de la taille de la population constatée, estimée, déduite ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la réduction sont clairement réversibles ET comprises ET ont cessé.</p> <p>A2 Réduction de la population constatée, estimée, déduite ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles.</p> <p>A3 Réduction de la population prévue ou supposée dans le futur (sur un maximum de 100 ans).</p> <p>A4 Réduction de la population constatée, estimée, déduite ou supposée (sur un maximum de 100 ans), sur une période de temps devant inclure à la fois le passé et l'avenir, lorsque les causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles.</p> <p style="text-align: center;"><i>en se basant sur l'un des éléments suivants :</i></p> <p>(a) l'observation directe (<i>sauf A3</i>)</p> <p>(b) un indice d'abondance adapté au taxon</p> <p>(c) la réduction de la zone d'occupation (AOO), de la zone d'occurrence (EOO), et/ou de la qualité de l'habitat</p> <p>(d) les niveaux d'exploitation réels ou potentiels</p> <p>(e) les effets de taxons introduits, de l'hybridation, d'agents pathogènes, de substances polluantes, d'espèces concurrentes ou parasites</p>			
B. Répartition géographique			
B1 Zone d'occurrence (EOO)	< 100 km ²	< 5 000 km ²	< 20 000 km ²
B2 Zone d'occupation (AOO)	< 10 km ²	< 500 km ²	< 2 000 km ²
<i>ET remplir au moins deux des trois conditions a, b ou c suivantes :</i>			
<p>(a) Sévèrement fragmentée OU nb de localités : = 1 ≤ 5 ≤ 10</p> <p>(b) Déclin continu de l'un des éléments suivants : (i) zone d'occurrence, (ii) zone d'occupation, (iii) superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat, (iv) nb de localités ou de sous-populations, (v) nb d'individus matures.</p> <p>(c) Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants : (i) zone d'occurrence, (ii) zone d'occupation, (iii) nb de localités ou de sous-populations, (iv) nb d'individus matures.</p>			
C. Petite population et déclin			
Nombre d'individus matures	< 250	< 2 500	< 10 000
<i>ET remplir au moins un des sous-critères C1 ou C2 suivants :</i>			
C1 Un déclin continu estimé à au moins : <i>(max. de 100 ans dans l'avenir)</i>	25 % en 3 ans ou 1 génération	20 % en 5 ans ou 2 générations	10 % en 10 ans ou 3 générations
C2 Un déclin continu ET l'une des 3 conditions suivantes :			
(a) (i) Nb d'individus matures dans chaque sous-population :	< 50	< 250	< 1 000
(ii) % d'individus dans une sous-population égal à :	90 - 100 %	95 - 100 %	100 %
(b) Fluctuations extrêmes du nb d'individus matures			
D. Population très petite ou restreinte			
D1 Nombre d'individus matures OU	< 50	< 250	< 1 000
D2 Pour la catégorie VU uniquement : Zone d'occupation restreinte ou nb de localités limité et susceptibles d'être affectées à l'avenir par une menace vraisemblable pouvant très vite conduire le taxon vers EX ou CR.			En règle générale : AOO < 20 km ² ou nb de localités ≤ 5
E. Analyse quantitative sur 100 ans maximum			
Indiquant que la probabilité d'extinction dans la nature est :	≥ 50 % sur 10 ans ou 3 générations	≥ 20 % sur 20 ans ou 5 générations	≥ 10 % sur 100 ans

- **Plantes de la Liste rouge Picardie [12 Liste rouge Pic]**

- **Plantes déterminantes de ZNIEFF en région Picardie [ZNIEFF]**

- **Plantes exotiques envahissantes en région Picardie [EEE]**

A : plante exotique envahissante **avérée**.

P : plante exotique envahissante **potentielle**.

: lié à un statut E (cité par erreur), E? (douteux) ou ?? (hypothétique).

Non : plante ne répondant pas aux critères des 2 catégories ci-dessus.

1_Famille_cat_Pic	3_Nom_français_cat_Pic	2_Nom_taxon_retenu_cat_Pic	4_Statut_Pic	5_Rareté_Pic	6_M_Pic	7_ Arg. UICN	10_Legis_Pic	12_Liste rouge Pic	13_Déterminante_ZNIEFF_Pic	15_EEE_Pic
ACERACEAE	Érable sycomore ; Sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	I?(NSC)	CC	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i> L.	I(C)	CC	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Achillée sternutatoire ; Herbe à éternuer	<i>Achillea ptarmica</i> L.	I	AR	NT	pr. A3c		Non	Oui	N
ROSACEAE	Aigremoine eupatoire	<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
LAMIACEAE	Bugle rampante	<i>Ajuga reptans</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
ALISMATACEAE	Plantain-d'eau commun	<i>Alisma plantago-aquatica</i> L.	I	PC	LC			Non	Non	N
BRASSICACEAE	Alliaire	<i>Alliaria petiolata</i> (Bieb.) Cavara et Grande	I	C	LC			Non	Non	N
ALLIACEAE	Ail des vignes	<i>Allium vineale</i> L.	I	PC	LC			Non	Non	N
BETULACEAE	Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	I(NSC)	C	LC			Non	Non	N
POACEAE	Vulpin genouillé	<i>Alopecurus geniculatus</i> L.	I	PC	LC			Non	Non	N
POACEAE	Vulpin des prés	<i>Alopecurus pratensis</i> L.	I	AC	LC			Non	Non	N
AMARANTHACEAE	Amarante hybride (s.l.)	<i>Amaranthus hybridus</i> L.	ZA	AC	NA			Non	Non	P
APIACEAE	Angélique sauvage	<i>Angelica sylvestris</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
APIACEAE	Anthriscus sauvage	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffmann	I	CC	LC			Non	Non	N
BRASSICACEAE	Arabette de Thalius	<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh.	I	AC	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Grande bardane	<i>Arctium lappa</i> L.	I	AC	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Petite bardane	<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh.	I	AC	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Bardane des bois	<i>Arctium nemorosum</i> Lej.	I	AR	LC			Non	Non	N
CARYOPHYLLACEAE	Sabline à feuilles de serpolet	<i>Arenaria serpyllifolia</i> L. subsp. <i>serpyllifolia</i>	I	C	LC			Non	Non	N
POACEAE	Fromental élevé	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) Beauv. ex J. et C. Presl subsp. <i>elatius</i>	I	CC	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Aster lancéolé	<i>Aster lanceolatus</i> Willd.	ZS(C)	PC	NA			Non	Non	A
CHENOPODIACEAE	Arroche étalée	<i>Atriplex patula</i> L.	I	AC	LC			Non	Non	N

1_Famille_cat_Pic	3_Nom_français_cat_Pic	2_Nom_taxon_retenu_cat_Pic	4_Statut_Pic	5_Rareté_Pic	6_M_Pic	7_ Arg. UICN	10_Legis_Pic	12_Liste rouge Pic	13_Déterminante_ZNIEFF_Pic	15_EEE_Pic
BRASSICACEAE	Barbarée commune	<i>Barbarea vulgaris</i> R. Brown	I	PC	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Pâquerette vivace	<i>Bellis perennis</i> L.	I(SC)	CC	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L.	Z	R	NA			Non	Non	A
POACEAE	Brome mou (s.l.)	<i>Bromus hordeaceus</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
POACEAE	Brome en grappe	<i>Bromus racemosus</i> L.	I	RR	NT	pr. D2		Non	Oui	N
CUCURBITACEAE	Bryone dioïque ; Bryone	<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	I	C	LC			Non	Non	N
POACEAE	Calamagrostide commune	<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth	I	AC	LC			Non	Non	N
CALLITRICHACEAE	Callitriche des étangs	<i>Callitriche stagnalis</i> Scop.	I	AC	LC			Non	Non	N
CONVOLVULACEAE	Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Brown	I	CC	LC			Non	Non	N
BRASSICACEAE	Capselle bourse-à-pasteur ; Bourse-à-pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Med.	I	CC	LC			Non	Non	N
BRASSICACEAE	Capselle rougeâtre	<i>Capsella rubella</i> Reut.	I	AR	LC			Non	Non	N
BRASSICACEAE	Cardamine hérissée	<i>Cardamine hirsuta</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
BRASSICACEAE	Cardamine des prés (s.l.) ; Cresson des prés	<i>Cardamine pratensis</i> L.	I	AC	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Chardon crépu (s.l.)	<i>Carduus crispus</i> L.	I	AC	LC			Non	Non	N
CYPERACEAE	Laïche cuivrée	<i>Carex cuprina</i> (Sándor ex Heuffel) Nendtvich ex A. Kerner	I	PC	LC			Non	Non	N
CYPERACEAE	Laïche distique	<i>Carex disticha</i> Huds.	I	AR	LC			Non	Non	N
CYPERACEAE	Laïche écartée (s.l.)	<i>Carex divulsa</i> Stokes	I	PC	LC			Non	Non	N
CYPERACEAE	Laïche hérissée	<i>Carex hirta</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
CYPERACEAE	Laïche des rives	<i>Carex riparia</i> Curt.	I	AC	LC			Non	Non	N
CYPERACEAE	Laïche en épi	<i>Carex spicata</i> Huds.	I	PC	LC			Non	Non	N
CARYOPHYLLACEAE	Céraiste commun (s.l.)	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	I	CC	LC			Non	Non	N

1_Famille_cat_Pic	3_Nom_français_cat_Pic	2_Nom_taxon_retenu_cat_Pic	4_Statut_Pic	5_Rareté_Pic	6_M_Pic	7_ Arg. UICN	10_Legis_Pic	12_Liste rouge Pic	13_Déterminante_ZNIEFF_Pic	15_EEE_Pic
CARYOPHYLLACEAE	Céraiste scarieux	<i>Cerastium semidecandrum</i> L.	I	PC	LC			Non	Non	N
APIACEAE	Cerfeuil penché	<i>Chaerophyllum temulum</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
CHENOPODIACEAE	Chénopode blanc (s.l.)	<i>Chenopodium album</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
CHENOPODIACEAE	Chénopode glauque	<i>Chenopodium glaucum</i> L.	I	AR	LC			Non	Oui	N
CHENOPODIACEAE	Chénopode polysperme	<i>Chenopodium polyspermum</i> L.	I	PC	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	I	CC	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Cirse commun	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	I	CC	LC			Non	Non	N
RANUNCULACEAE	Clématite des haies ; Herbe aux gueux	<i>Clematis vitalba</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
CONVOLVULACEAE	Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Vergereite du Canada	<i>Coryza canadensis</i> (L.) Cronq.	Z	C	NA			Non	Non	P
CORNACEAE	Cornouiller sanguin (s.l.)	<i>Cornus sanguinea</i> L.	I(C)	CC	LC			Non	Non	N
BRASSICACEAE	Corne-de-cerf écaillée	<i>Coronopus squamatus</i> (Forssk.) Aschers.	I	PC	LC			Non	Non	N
MALACEAE	Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	I(NC)	CC	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Crépide capillaire	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	I	CC	LC			Non	Non	N
RUBIACEAE	Gaillet croisette	<i>Cruciata laevipes</i> Opiz	I	C	LC			Non	Non	N
CUSCUTACEAE	Grande cuscute	<i>Cuscuta europaea</i> L.	I	R	LC			Non	Oui	N
POACEAE	Chiendent dactyle	<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers.	I	R?	LC			Non	Non	N
POACEAE	Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i> L.	I(NC)	CC	LC			Non	Non	N
APIACEAE	Carotte commune (s.l.)	<i>Daucus carota</i> L.	I(SC)	CC	LC			Non	Non	N
POACEAE	Digitaire sanguine	<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop.	I	C	LC			Non	Non	N
DIPSACACEAE	Cardère sauvage ; Cabaret des oiseaux	<i>Dipsacus fullonum</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
DRYOPTERIDACEAE	Fougère mâle	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	I	C	LC			Non	Non	N

1_Famille_cat_Pic	3_Nom_français_cat_Pic	2_Nom_taxon_retenu_cat_Pic	4_Statut_Pic	5_Rareté_Pic	6_M_Pic	7_ Arg. UICN	10_Legis_Pic	12_Liste rouge Pic	13_Déterminante_ZNIEFF_Pic	15_EEE_Pic
POACEAE	Panic pied-de-coq (s.l.) ; Panic des marais ; Pied-de-coq	<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) Beauv.	I	C	LC			Non	Non	N
BORAGINACEAE	Vipérine commune	<i>Echium vulgare</i> L.	I	AC	LC			Non	Non	N
CYPERACEAE	Scirpe des marais (s.l.) ; Héleocharis des marais	<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. et Schult.	I	PC	LC			Non	Non	N
HYDROCHARITACEAE	Élodée de Nuttall	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) St John	Z	AR	NA			Non	Non	A
ONAGRACEAE	Épilobe hérissé	<i>Epilobium hirsutum</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
EQUISETACEAE	Prêle des champs	<i>Equisetum arvense</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
POACEAE	Éragrostis faux-pâturin	<i>Eragrostis minor</i> Host	Z	AR?	NA			Non	Non	N
BRASSICACEAE	Drave printanière	<i>Erophila verna</i> (L.) Chevall.	I	C	LC			Non	Non	N
BRASSICACEAE	Vélar fausse-girolée	<i>Erysimum cheiranthoides</i> L.	I	R	NT	pr. A2c		Non	Non	N
CELASTRACEAE	Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i> L.	I(C)	C	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Eupatoire chanvrine	<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
EUPHORBIACEAE	Euphorbe petit-cyprès ; Tithymale	<i>Euphorbia cyparissias</i> L.	I	AC	LC			Non	Non	N
POLYGONACEAE	Renouée faux-liseron	<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á. Löve	I	C	LC			Non	Non	N
POACEAE	Fétuque roseau (s.l.)	<i>Festuca arundinacea</i> Schreb.	I(NC)	C	LC			Non	Non	N
ROSACEAE	Reine-des-prés	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	I	C	LC			Non	Non	N
OLEACEAE	Frêne commun (var.)	<i>Fraxinus excelsior</i> L. var. <i>excelsior</i>	I(NC)	CC	LC			Non	Non	N
LAMIACEAE	Galéopsis tétrahit	<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
RUBIACEAE	Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
RUBIACEAE	Gaillet commun (s.l.) ; Caille-lait blanc	<i>Galium mollugo</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
RUBIACEAE	Gaillet dressé (var.) ; Caille-lait blanc	<i>Galium mollugo</i> L. subsp. <i>erectum</i> Syme var. <i>erectum</i>	I	CC	LC			Non	Non	N

1_Famille_cat_Pic	3_Nom_français_cat_Pic	2_Nom_taxon_retenu_cat_Pic	4_Statut_Pic	5_Rareté_Pic	6_M_Pic	7_ Arg. UICN	10_Legis_Pic	12_Liste rouge Pic	13_Déterminante_ZNIEFF_Pic	15_EEE_Pic
RUBIACEAE	Gaillet des marais (s.l.)	<i>Galium palustre</i> L.	I	AC	LC			Non	Non	N
RUBIACEAE	Gaillet jaune (s.l.)	<i>Galium verum</i> L.	I	AC	LC			Non	Non	N
GERANIACEAE	Géranium découpé	<i>Geranium dissectum</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
GERANIACEAE	Géranium herbe-à-Robert	<i>Geranium robertianum</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
ROSACEAE	Benoîte commune	<i>Geum urbanum</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
LAMIACEAE	Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
POACEAE	Glycérie flottante	<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R. Brown	I	AC	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Gnaphale des fanges	<i>Gnaphalium uliginosum</i> L.	I	AC	LC			Non	Non	N
APIACEAE	Berce commune ; Berce des prés ; Grande berce	<i>Heracleum sphondylium</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
POACEAE	Orge faux-seigle	<i>Hordeum secalinum</i> Schreb.	I	R	NT	pr. A2ac		Non	Oui	N
CANNABACEAE	Houblon	<i>Humulus lupulus</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
HYDROCHARITACEAE	Morène ; Petit nénuphar ; Hydrocharis ; Grenouillette	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i> L.	I	R	NT	pr. A2ac		Non	Oui	N
HYPERICACEAE	Millepertuis perforé (s.l.) ; Herbe à mille trous	<i>Hypericum perforatum</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
IRIDACEAE	Iris jaune ; Iris faux-acore ; Iris des marais	<i>Iris pseudacorus</i> L.	I(C)	C	LC			Non	Non	N
JUNCACEAE	Jonc comprimé	<i>Juncus compressus</i> Jacq.	I	R	LC			Non	Oui	N
JUNCACEAE	Jonc glauque	<i>Juncus inflexus</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
LAMIACEAE	Lamier blanc ; Ortie blanche	<i>Lamium album</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
LAMIACEAE	Lamier pourpre ; Ortie rouge	<i>Lamium purpureum</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Lampsane commune (s.l.)	<i>Lapsana communis</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
FABACEAE	Gesse à larges feuilles ; Pois vivace	<i>Lathyrus latifolius</i> L.	N(SC)	AR	NA			Non	Non	N

1_Famille_cat_Pic	3_Nom_français_cat_Pic	2_Nom_taxon_retenu_cat_Pic	4_Statut_Pic	5_Rareté_Pic	6_M_Pic	7_ Arg. UICN	10_Legis_Pic	12_Liste rouge Pic	13_Déterminante_ZNIEFF_Pic	15_EEE_Pic
FABACEAE	Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
LEMNACEAE	Petite lentille d'eau	<i>Lemna minor</i> L.	I	AC	LC			Non	Non	N
LEMNACEAE	Lentille d'eau minuscule	<i>Lemna minuta</i> Humb., Bonpl. et Kunth	Z	AR	NA			Non	Non	A
SCROPHULARIACEAE	Linaire commune	<i>Linaria vulgaris</i> Mill.	I	C	LC			Non	Non	N
POACEAE	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	<i>Lolium perenne</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
CARYOPHYLLACEAE	Lychnis fleur-de-coucou ; Fleur de coucou	<i>Lychnis flos-cuculi</i> L.	I	AC	LC			Non	Oui	N
LAMIACEAE	Lycope d'Europe ; Pied-de-loup	<i>Lycopus europaeus</i> L.	I	AC	LC			Non	Non	N
PRIMULACEAE	Lysimaque nummulaire ; Herbe aux écus	<i>Lysimachia nummularia</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
PRIMULACEAE	Lysimaque commune ; Herbe aux corneilles	<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	I	AC	LC			Non	Non	N
LYTHRACEAE	Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
MALVACEAE	Mauve sauvage	<i>Malva sylvestris</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Matricaire discoïde	<i>Matricaria discoidea</i> DC.	Z	CC	NA			Non	Non	P
ASTERACEAE	Matricaire inodore	<i>Matricaria maritima</i> L. subsp. <i>inodora</i> (K. Koch) Soó	I	C	LC			Non	Non	N
FABACEAE	Luzerne tachée	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds.	I	PC	LC			Non	Oui	N
FABACEAE	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignette	<i>Medicago lupulina</i> L.	I(C)	CC	LC			Non	Non	N
FABACEAE	Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Med.	I	AC	LC			Non	Non	N
LAMIACEAE	Menthe aquatique	<i>Mentha aquatica</i> L.	I	AC	LC			Non	Non	N
BORAGINACEAE	Myosotis des champs (s.l.)	<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill	I	CC	LC			Non	Non	N

1_Famille_cat_Pic	3_Nom_français_cat_Pic	2_Nom_taxon_retenu_cat_Pic	4_Statut_Pic	5_Rareté_Pic	6_M_Pic	7_ Arg. UICN	10_Legis_Pic	12_Liste rouge Pic	13_Déterminante_ZNIEFF_Pic	15_EEE_Pic
BORAGINACEAE	Myosotis cespiteux	<i>Myosotis laxa</i> Lehm. subsp. <i>cespitosa</i> (C.F. Schultz) Hyl. ex Nordh.	I	AR	LC			Non	Oui	N
CARYOPHYLLACEAE	Stellaire aquatique ; Malaquie aquatique ; Céraiste aquatique	<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench	I	AC	LC			Non	Non	N
HALORAGACEAE	Myriophylle en épi	<i>Myriophyllum spicatum</i> L.	I	PC	LC			Non	Non	N
NYMPHAEACEAE	Nénuphar jaune	<i>Nuphar lutea</i> (L.) Smith	IN(C)	PC	LC			Non	Non	N
APIACEAE	Oenanthe aquatique	<i>Oenanthe aquatica</i> (L.) Poiret	I	R	NT	pr. A3c		Non	Oui	N
APIACEAE	Oenanthe fistuleuse	<i>Oenanthe fistulosa</i> L.	I	R	NT	pr. A2c		Non	Oui	N
APIACEAE	Oenanthe à feuilles de silaüs	<i>Oenanthe silaifolia</i> Bieb.	I	RR	VU	D2		Oui	Oui	N
PAPAVERACEAE	Grand coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i> L.	I(C)	CC	LC			Non	Non	N
APIACEAE	Panais cultivé (s.l.)	<i>Pastinaca sativa</i> L.	IZ(C)	C	LC			Non	Non	N
POLYGONACEAE	Renouée amphibie	<i>Persicaria amphibia</i> (L.) S.F. Gray	I	AC	LC			Non	Non	N
POLYGONACEAE	Renouée poivre-d'eau ; Poivre d'eau	<i>Persicaria hydropiper</i> (L.) Spach	I	AC	LC			Non	Non	N
POACEAE	Baldingère faux-roseau ; Alpiste faux-roseau	<i>Phalaris arundinacea</i> L.	I(SC)	C	LC			Non	Non	N
POACEAE	Roseau commun ; Phragmite commun	<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	I(C)	C	LC			Non	Non	N
PLANTAGINACEAE	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
PLANTAGINACEAE	Plantain à larges feuilles	<i>Plantago major</i> L. subsp. <i>major</i>	I	CC	LC			Non	Non	N
POACEAE	Pâturin annuel	<i>Poa annua</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
POACEAE	Pâturin des bois	<i>Poa nemoralis</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
POACEAE	Pâturin des prés (s.l.)	<i>Poa pratensis</i> L.	I(NC)	C	LC			Non	Non	N
POACEAE	Pâturin commun (s.l.)	<i>Poa trivialis</i> L.	I(NC)	CC	LC			Non	Non	N
POLYGONACEAE	Renouée des oiseaux (s.l.) ; Traïnasse	<i>Polygonum aviculare</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N

1_Famille_cat_Pic	3_Nom_français_cat_Pic	2_Nom_taxon_retenu_cat_Pic	4_Statut_Pic	5_Rareté_Pic	6_M_Pic	7_ Arg. UICN	10_Legis_Pic	12_Liste rouge Pic	13_Déterminante_ZNIEFF_Pic	15_EEE_Pic
SALICACEAE	Peuplier grisard	<i>Populus xcanescens</i> (Ait.) Smith [Populus alba L. × Populus tremula L.]	C(NS)	AC	NA			Non	Non	N
SALICACEAE	Peuplier blanc ; Ypréau	<i>Populus alba</i> L.	C(NS)	AR	NA			Non	Non	N
POTAMOGETONACEAE	Potamot pectiné	<i>Potamogeton pectinatus</i> L.	I	PC	LC			Non	Non	N
POTAMOGETONACEAE	Potamot perfolié	<i>Potamogeton perfoliatus</i> L.	I	RR	VU	D2		Oui	Oui	N
ROSACEAE	Potentille des oies ; Anserine ; Argentine	<i>Potentilla anserina</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
ROSACEAE	Potentille rampante ; Quintefeuille	<i>Potentilla reptans</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
LAMIACEAE	Brunelle commune	<i>Prunella vulgaris</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
AMYGDALACEAE	Merisier (s.l.)	<i>Prunus avium</i> (L.) L.	I(NC)	CC	LC			Non	Non	N
AMYGDALACEAE	Prunellier	<i>Prunus spinosa</i> L.	I(NC)	CC	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Pulicaire dysentérique	<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	I	AC	LC			Non	Non	N
FAGACEAE	Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i> L.	I(NC)	CC	LC			Non	Non	N
RANUNCULACEAE	Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i> L. subsp. <i>acris</i>	I	CC	LC			Non	Non	N
RANUNCULACEAE	Renoncule en crosse	<i>Ranunculus circinatus</i> Sibth.	I	R	NT	pr. D2		Non	Oui	N
RANUNCULACEAE	Ficaire	<i>Ranunculus ficaria</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
RANUNCULACEAE	Petite douve	<i>Ranunculus flammula</i> L.	I	PC	LC			Non	Non	N
RANUNCULACEAE	Renoncule rampante ; Pied-de-poule	<i>Ranunculus repens</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
RANUNCULACEAE	Renoncule à feuilles capillaires	<i>Ranunculus trichophyllus</i> Chaix	I	R	DD			?	Oui	N
RESEDACEAE	Réséda jaune	<i>Reseda lutea</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
FABACEAE	Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	NC	AC	NA			Non	Non	A
BRASSICACEAE	Rorippe amphibie	<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser	I	PC	LC			Non	Non	N
BRASSICACEAE	Rorippe sauvage	<i>Rorippa sylvestris</i> (L.) Besser	I	R	LC			Non	Oui	N

1_Famille_cat_Pic	3_Nom_français_cat_Pic	2_Nom_taxon_retenu_cat_Pic	4_Statut_Pic	5_Rareté_Pic	6_M_Pic	7_ Arg. UICN	10_Legis_Pic	12_Liste rouge Pic	13_Déterminante_ZNIEFF_Pic	15_EEE_Pic
ROSACEAE	Rosier des chiens (s.str.)	<i>Rosa canina</i> L. s. str.	I	C	LC			Non	Non	N
ROSACEAE	Ronce bleuâtre	<i>Rubus caesius</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
ROSACEAE	Ronce frutescente	<i>Rubus fruticosus</i> L.	I	AC	LC			Non	Non	N
POLYGONACEAE	Oseille sauvage ; Oseille des prés	<i>Rumex acetosa</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
POLYGONACEAE	Patience agglomérée	<i>Rumex conglomeratus</i> Murray	I	AC	LC			Non	Non	N
POLYGONACEAE	Patience crépue	<i>Rumex crispus</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
POLYGONACEAE	Patience des eaux	<i>Rumex hydrolapathum</i> Huds.	I	PC	LC			Non	Non	N
POLYGONACEAE	Patience sanguine ; Patience des bois ; Sang-de-dragon	<i>Rumex sanguineus</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
ALISMATACEAE	Sagittaire flèche-d'eau ; Fléchière	<i>Sagittaria sagittifolia</i> L.	I	AR	LC			Non	Oui	N
SALICACEAE	Saule blanc	<i>Salix alba</i> L.	I(C)	C	LC			Non	Non	N
SALICACEAE	Saule marsault	<i>Salix caprea</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
SALICACEAE	Saule cendré	<i>Salix cinerea</i> L.	I	AC	LC			Non	Non	N
CAPRIFOLIACEAE	Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i> L.	I(NSC)	CC	LC			Non	Non	N
CARYOPHYLLACEAE	Saponaire officinale	<i>Saponaria officinalis</i> L.	I(NSC)	AC	LC			Non	Non	N
SAXIFRAGACEAE	Saxifrage tridactyle	<i>Saxifraga tridactylites</i> L.	I	AC	LC			Non	Non	N
SCROPHULARIACEAE	Scrofulaire aquatique	<i>Scrophularia auriculata</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
LAMIACEAE	Scutellaire casquée ; Grande toque	<i>Scutellaria galericulata</i> L.	I	AC	LC			Non	Non	N
CRASSULACEAE	Orpin reprise (s.l.)	<i>Sedum telephium</i> L.	IC	PC	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Séneçon jacobée ; Jacobée	<i>Senecio jacobaea</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Séneçon visqueux	<i>Senecio viscosus</i> L.	I	AR	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Séneçon commun	<i>Senecio vulgaris</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
POACEAE	Sétaire verte	<i>Setaria viridis</i> (L.) Beauv.	I(A?)	PC	LC			Non	Non	N

1_Famille_cat_Pic	3_Nom_français_cat_Pic	2_Nom_taxon_retenu_cat_Pic	4_Statut_Pic	5_Rareté_Pic	6_M_Pic	7_Arg. UICN	10_Legis_Pic	12_Liste rouge Pic	13_Déterminante_ZNIEFF_Pic	15_EEE_Pic
CARYOPHYLLACEAE	Silène à larges feuilles (s.l.) ; Compagnon blanc	<i>Silene latifolia</i> Poiret	I	CC	LC			Non	Non	N
CARYOPHYLLACEAE	Silène enflé (s.l.)	<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke	I	AC	LC			Non	Non	N
BRASSICACEAE	Sisymbre officinal ; Herbe aux chantres	<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop.	I	C	LC			Non	Non	N
SOLANACEAE	Morelle douce-amère	<i>Solanum dulcamara</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Solidage glabre	<i>Solidago gigantea</i> Ait.	Z(SC)	PC	NA			Non	Non	A
ASTERACEAE	Laiteron des champs	<i>Sonchus arvensis</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Laiteron rude	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	I	CC	LC			Non	Non	N
LAMIACEAE	Épiaire des marais ; Ortie morte	<i>Stachys palustris</i> L.	I	AC	LC			Non	Non	N
LAMIACEAE	Épiaire des forêts ; Grande épiaire	<i>Stachys sylvatica</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
CARYOPHYLLACEAE	Stellaire intermédiaire (s.l.)	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	I	CC	LC			Non	Non	N
BORAGINACEAE	Consoude officinale (s.l.)	<i>Symphytum officinale</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	<i>Tanacetum vulgare</i> L.	I(C)	C	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Pissenlit (section)	<i>Taraxacum sect. Ruderalia</i> Kirschner, H. Øllgaard et Štěpánek	I	CC	NA			Non	Non	N
RANUNCULACEAE	Pigamon jaune	<i>Thalictrum flavum</i> L.	I	PC	LC			Non	Oui	N
APIACEAE	Torilis des champs (s.l.)	<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link	I	R	LC			Non	Non	N
APIACEAE	Torilis faux-cerfeuil ; Torilis du Japon	<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.	I	C	LC			Non	Non	N
POACEAE	Bardanette en grappe	<i>Tragus racemosus</i> (L.) All.	A	E	NA			Non	Non	N
FABACEAE	Trèfle douteux	<i>Trifolium dubium</i> Sibth.	I	PC	LC			Non	Non	N
FABACEAE	Trèfle fraise	<i>Trifolium fragiferum</i> L.	I	PC	LC			Non	Non	N
FABACEAE	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i> L.	I(NC)	CC	LC			Non	Non	N

1_Famille_cat_Pic	3_Nom_français_cat_Pic	2_Nom_taxon_retenu_cat_Pic	4_Statut_Pic	5_Rareté_Pic	6_M_Pic	7_Arg. UICN	10_Legis_Pic	12_Liste rouge Pic	13_Déterminante_ZNIEFF_Pic	15_EEE_Pic
FABACEAE	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i> L.	I(NC)	CC	LC			Non	Non	N
ASTERACEAE	Tussilage ; Pas-d'âne	<i>Tussilago farfara</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
TYPHACEAE	Massette à larges feuilles	<i>Typha latifolia</i> L.	I	AC	LC			Non	Non	N
ULMACEAE	Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i> Mill.	I(NC)	CC	LC			Non	Non	N
URTICACEAE	Grande ortie	<i>Urtica dioica</i> L.	I	CC	LC			Non	Non	N
VALERIANACEAE	Mâche potagère	<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr.	I(C)	AC	LC			Non	Non	N
SCROPHULARIACEAE	Molène bouillon-blanc ; Bouillon blanc (s.l.)	<i>Verbascum thapsus</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
VERBENACEAE	Verveine officinale	<i>Verbena officinalis</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
SCROPHULARIACEAE	Véronique mouron-d'eau (s.l.)	<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L.	I	PC	LC			Non	Non	N
SCROPHULARIACEAE	Véronique des champs	<i>Veronica arvensis</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
SCROPHULARIACEAE	Véronique petit-chêne	<i>Veronica chamaedrys</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
SCROPHULARIACEAE	Véronique à feuilles de lierre (s.l.)	<i>Veronica hederifolia</i> L.	I	AC	LC			Non	Non	N
SCROPHULARIACEAE	Véronique à feuilles de serpolet	<i>Veronica serpyllifolia</i> L.	I	AC	LC			Non	Non	N
FABACEAE	Vesce à épis	<i>Vicia cracca</i> L.	I	C	LC			Non	Non	N
FABACEAE	Vesce cultivée (s.l.)	<i>Vicia sativa</i> L.	I(ASC)	C	LC			Non	Non	N
LORANTHACEAE	Gui	<i>Viscum album</i> L.	I	C	LC		C0	Non	Non	N
POACEAE	Vulpie queue-de-rat	<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C. Gmel.	I	AC	LC			Non	Non	N

5.2 LISTE DES ESPECES FAUNISTIQUES RECENSEES LORS DES PROSPECTIONS D'O.G.E.

Signification des codes et statuts des listes faunistiques

DIRECTIVE « HABITATS »

Annexe 2 : espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de ZSC : espèce prioritaire pour laquelle la Communauté porte une responsabilité particulière sur sa conservation

Annexe 4 : espèce d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte

Annexe 5 : espèce d'intérêt communautaire dont le prélèvement et l'exploitation peuvent faire l'objet de mesures de gestion

DIRECTIVE « OISEAUX »

Annexe x : espèce faisant l'objet de mesures spéciales de conservation, en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS)

CONVENTION DE BERNE

Annexe 2 : espèce strictement protégée

Annexe 3 : espèce protégée dont l'exploitation est réglementée

PROTECTION NATIONALE

Espèce bénéficiant d'un quelconque statut de protection publié au Journal officiel. Attention, certaines sont chassables et susceptibles d'être classées nuisibles

CONVENTION DE BONN

Annexe x : espèce migratrice menacée, en danger d'extinction, nécessitant une protection immédiate

Annexe 2 : espèce migratrice se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées

STATUTS DE RARETE REPRODUCTION

E Exceptionnel

TR Très rare

R Rare

PC Peu commun

AC Assez commun

C Commun

TC Très commun

➤ Les Mammifères

ESPECES		STATUT NATIONAL / EUROPEEN				STATUT REGIONAL PICARDIE	
Nom français	Nom latin	Protect.	Liste rouge	Dir. H.	C. Berne	Rareté	Espèce déterminante
Chevreuril	<i>Capreolus capreolus</i>				III	C	
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>					C	
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>		I		III	C	
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	•	S	IV	II	PC	
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	•	V	IV	II	AR - R	X
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leislerii</i>	•	V	IV	II	R - TR	X
Oreillard sp.	<i>Plecotus sp.</i>	•	S	IV	II	R	X
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	•	S	IV	III	C	
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	•	S	IV	II	TR	
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	•	S	IV	II	R - TR	X
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>				III	C	
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>					C	
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	•	S	IV	II	PC - C	

➤ Les Oiseaux

ESPECES		STATUT NATIONAL / EUROPEEN					STATUT REGIONAL PICARDIE	
Nom français	Nom latin	Protect.	Liste rouge	Dir. O. I	Conv. Berne	Menace Europe	Rareté en tant que nicheur	Espèce déterminante
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	•	LC		II	S	TC	
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		LC		III	V	TC	
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>		EN		III	D	TR	X
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	•	LC		II	(S)	PC	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	•	LC		II	S	TC	
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	•	VU		III	S	C	
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	•	LC		II	S	AC	
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	•	NT		II	(S)	TC	
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>	•	NT		III	(S)	C	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	•	LC		II	S	C	
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		LC		III	S	TC	
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	•	LC		II	(S)	TC	
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	•	LC		II	(S)		
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	•	LC		II	S	E	X
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>		LC			(S)	AC	
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	•	LC	X	II	S	TR	X
Corbeau freux	<i>Corvus</i>		LC			S	C	

ESPECES		STATUT NATIONAL / EUROPEEN					STATUT REGIONAL PICARDIE	
Nom français	Nom latin	Protect.	Liste rouge	Dir. O. I	Conv. Berne	Menace Europe	Rareté en tant que nicheur	Espèce déterminante
	<i>frugilegus</i>							
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC			S	TC	
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	•	LC		III	S	TC	
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>		VU		III	D	TR	X
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	•	NA		III	S	AC	
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	•	LC		II	S	AC	
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC			S	TC	
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	•	LC		II	D	C	
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	•	LC	X	II	S		
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	•	LC		II	S	TC	
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	•	LC		II	S	TC	
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	•	NT		II	S	TC	
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>		LC		III	S	AC	
Gallinule Poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>		LC		III	S	C	
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>		LC		III	(S)	C	
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	•	LC		III	S	AR	X
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	•	LC	X	II	S		X
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	•	LC		II	S	C	
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>		LC		III	S	C	
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>		LC		III	S		
Grive musicienne	<i>Turdus</i>		LC		III	S	TC	

ESPECES		STATUT NATIONAL / EUROPEEN					STATUT REGIONAL PICARDIE	
Nom français	Nom latin	Protect.	Liste rouge	Dir. O. I	Conv. Berne	Menace Europe	Rareté en tant que nicheur	Espèce déterminante
	<i>philomelos</i>							
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	•	LC		III	S	PC	
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	•	LC		II	S	TC	
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	•	LC		II	D	PC	
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	•	LC		II	D	TC	
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	•	LC		II	(S)	TC	
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	•	VU		II	S	TC	
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	•	LC		II	S	AC	
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	•	LC		II	S	AC	
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	•	LC		III	S	TC	
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	•	LC	X	II	D	AC	X
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		III	S	TC	
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	•	LC		III	S	TC	
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	•	LC		II	S	TC	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	•	LC		II	S	TC	
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	•	LC			S	TC	
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	•	NT		III	S	AC	
Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyæetus melanocephalus</i>	•	LC	X	II	S	R	
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	•	LC		III	S	AC	
Ouette d'Egypte	<i>Alopochen aegyptiacus</i>		LC		III	S	E	

ESPECES		STATUT NATIONAL / EUROPEEN					STATUT REGIONAL PICARDIE	
Nom français	Nom latin	Protect.	Liste rouge	Dir. O. I	Conv. Berne	Menace Europe	Rareté en tant que nicheur	Espèce déterminante
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	•	LC		II	S	TC	
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	•	LC		II	D	C	
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>		LC			S	C	
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>		LC		III	S	AC	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		III	S	TC	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	•	LC		III	S	TC	
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	•	LC		III	S	C	
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	•	VU		II	S	C	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	•	LC		II	(S)	TC	
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	•	EN		II	D	R	X
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	•	LC		II	S	TC	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	•	LC		II	S	TC	
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	•	LC		III	S	AC	
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	•	LC		II	S	C	
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	•	VU		II	S	AR	X
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		LC		III	D	TC	
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		LC		III	(S)	TC	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	•	LC		II	S	TC	
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		LC		III	(S)	PC	X
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	•	LC		II	S	TC	

➤ Les Amphibiens et les Reptiles

ESPECES		STATUT NATIONAL / EUROPEEN				STATUT REGIONAL PICARDIE	
Nom français	Nom latin	Prot.	Liste rouge	Dir. H.	C. Berne	Rareté	Espèce déterminante
AMPHIBIENS							
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	•	V	II-IV	II	PC	X
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	•	S		III	AC	
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	•	S		III	C	
Grenouille verte indéterminée	<i>Perophylax sp.</i>	•					
REPTILES							
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	•	S		III	C	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	•	S	IV	II	AC	X
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	•	S		III	C	

➤ Les Insectes

➤ Les lépidoptères diurnes

ESPECES		STATUT NATIONAL / EUROPEEN				STATUT REGIONAL PICARDIE	
Nom latin	Nom français	Protect .	Liste rouge	Dir. H	Conv. Berne	Raret é	Espèce déterminante
RHOPALOCERES							
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore						
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique						
<i>Aricia agestis</i>	Argus brun						
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun						
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron						

ESPECES		STATUT NATIONAL / EUROPEEN				STATUT REGIONAL PICARDIE	
Nom latin	Nom français	Protect .	Liste rouge	Dir. H	Conv. Berne	Raret é	Espèce déterminante
<i>Inachis io</i>	Paon de jour						
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil						
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis						
<i>Pieris napi</i>	Piérïde du navet						
<i>Pieris rapae</i>	Piérïde de la Rave						
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable						
<i>Polyommatus icarus</i>	Argus bleu						
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain						

➤ Les Odonates

ESPECES		STATUT NATIONAL / EUROPEEN				STATUT REGIONAL PICARDIE	
Nom latin	Nom français	Protect .	Liste rouge	Dir. H	Conv. Berne	Rareté	Espèce déterminante
ZYGOPTERES							
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle						
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe						
<i>Ishnura elegans</i>	Agrion élégant						
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à large pattes						
ANISOPTERES							
<i>Aeshna affinis</i>	Aeschne affine					AR	X
<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue						
<i>Aeshna mixta</i>	Aechne mixte						
<i>Brachytron pratense</i>	Aeschne printanière					PC	X
<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Leucorrhine à gros thorax	X	EN	II & IV	II	E	X

ESPECES		STATUT NATIONAL / EUROPEEN				STATUT REGIONAL PICARDIE	
Nom latin	Nom français	Protect .	Liste rouge	Dir. H	Conv. Berne	Rareté	Espèce déterminante
<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Sympetrum de Fonscolomb					TR	
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympetrum sanguin						

➤ Les Orthoptères

ESPECES		STATUT NATIONAL / EUROPEEN				STATUT REGIONAL PICARDIE	
Nom latin	Nom français	Protect .	Liste rouge	Dir. H	Conv. Berne	Rareté	Espèce déterminante
ORTHOPTERES							
Acrididae (Criquets, Oedipodes et Gomphocères)							
<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé					AR	X
<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux						
<i>Chorthippus brunneus</i>	Criquet duettiste						
<i>Chorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures						
<i>Gomphocerripus rufus</i>	Gomphocère roux						
Tettigoniidae (Sauterelles)							
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré						
<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Decticelle cendrée						

6 BIBLIOGRAPHIE

- ACEMAV COLL., DUGUET R. ET MELKI F. 2003. *Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg*. Biotope, Mèze (Collection Parthénopé), 480 p.
- ALARD D., BOTINEAU F. *et al*, 2005. *Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 4 Habitats agropastoraux – Volume 2*. La documentation française, 485 p. + CD-Rom.
- ARNOLD N. & OVENDEN D., 2010. *Le guide herpéto: 228 amphibiens et reptiles d'Europe*. Delachaux & Niestlé. 287 p.
- BELLMANN H. et LUQUET G., 1995. *Guide des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe*. Delachaux et Niestlé, Paris, 383 p.
- BENSETTITI F., RAMEAU J.-C., CHEVALLIER H. (coord.), 2001. *Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 1 Habitats forestiers – Volume 2*. La Documentation française, 423 p. + CD-Rom.
- BONNET F.-R., 1995. *Guide sonore des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe occidentale*. CD (enregistrements de 71 espèces) + livret (31 p.). Delachaux et Niestlé.
- BOULLET V., CHAUDAUDRET -LABORIE C. & DENIAUD J. (coord.), 2005. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 p. et 487 p. + cédérom.
- BOURNERIAS M., ARNAL G. ET BOCK C., 2001. *Guide des groupements végétaux de la région parisienne*. Éditions Belin, 4e éd., 640 p.
- CASTANET J. & GUYETANT R. (coord.), 1989. *Atlas de répartition des amphibiens et reptiles de France*. Société Herpétologique de France, 191p.
- CATTEAU E., DUHAMELL F. *et al.*, 2009. *Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas de Calais*. Centre régionale de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, Bailleul, 632 p.
- CATTEAU E., DUHAMELL F. *et al.*, 2010. *Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord-Pas-de-Calais*. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 526 p. Bailleul.
- CORAY A. et THORENS Ph., 2001. *Orthoptères de Suisse : clé de détermination*. Centre suisse de cartographie de la faune. Fauna helvetica 5, 229 p.
- DEFAUT B. *et al.*, 2004. *A propos de l'Atlas des Orthoptères et Mantides de France (J.-F. Voisin coord., 2003)*. Bulletin de la Société entomologique de France, 109 (5), 2004 : 507 – 526.
- DIJKSTRA K.-D. et LEWINGTON R., 2007. *Guide des Libellules de France et d'Europe*. Delachaux et Niestlé, 320 p.
- FOURNIER P., 2000. *Les quatre flores de France – Corse comprise*. Dunod, Paris, nouveau tirage, 1006 p.
- GAUDILLAT V., HAURY J. (coord.), 2002. *Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 Habitats humides*. La Documentation française, 457 p. + CD-Rom.

GRAND D. et BOUDOT J.-P., 2006. *Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg*. Collection Parthénope, éditions Biotope, 480 p.

HAUGEL, J.-C. & TOUSSAINT, B. (coord.), 2012. – *Inventaire de la flore vasculaire de la Picardie (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts*. Version n°4d – novembre 2012. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, Société Linnéenne Nord-Picardie, mémoire n.s. n°4, 132 p. Amiens.

HENDOUX F. et al., 2006. *Plantes protégées de la région Picardie*. Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul. Bailleul, 122 p.

JULVE P., 1998 ff. - Baseflor. Index botanique, écologique et chorologique de la flore de France. Version : 30 décembre 2012.

KONRAD L. et GERHART W., 2001. *Flora Helvetica – Flore illustrée de Suisse*. 2^{ème} édition. Haupt, 1616 p. + clé de détermination.

LAFRANCHIS T., 2000. *Les Papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles*. Parthénope Collection, 448 p.

LAMBINON J. et al., 2004. *Nouvelle flore de la Belgique, du G.-D. de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines (Ptéridophytes et Spermatophytes)*. Ed. du patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, 5^{ème} éd., 1167 p.

LESCURE J. & MASSARY J-C (coords), 2012. Atlas des Amphibiens et Reptiles de France. Biotope Mèze ; Muséum d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires et Biodiversité), 272 p.

LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013. EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.

TOLMAN.T. et LEWINGTON R., 1999. *Guide des Papillons d'Europe et d'Afrique du Nord*. Delachaux et Niestlé, Paris, 320 p.

TOUSSAINT B. et al., 2005. *Inventaire de la flore vasculaire du Nord-Pas-de-Calais (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts - version n° 3a / 26.09.2005 - Catalogue Nord-Pas-de-Calais*. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 123 p.

TOUSSAINT B. et al., 2008. *Flore de la Flandre française*. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 554 p.

VOISIN J.-F. (coord.), 2003. *Atlas des Orthoptères (insecta : Orthoptera) et des Mantides (Insecta : Mantodea) de France*. Série Patrimoines Naturels, 60. M.N.H.N., 104 p.

YEATMAN-BERTHELOT D. et JARRY G., 1994. *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989*. Soc. Ornithologique de France, 775 p.

Sites internet consultés :

www.atlas-ornitho.fr/

<http://obs.picardie-nature.org/>

<http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/>

<http://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

<http://carmen.naturefrance.fr/>

Zone	Flore	Faune	Enjeux	Impacts		Mesures		Impacts résiduels
				Phase travaux	Phase exploitation	Phase travaux	Phase exploitation	
Sous le pont cadre PK 83633: remplacement de l'ouvrage (zone à enjeu 5)	Jonc comprimé <i>Juncus compressus</i> et Oenanthe fistuleuse <i>Oenanthe fistulosatus</i> tous deux R-dét. ZNIEFF,	Triton crêté <i>Triturus cristatus</i> , dét. ZNIEFF et en annexe II directive "Habitats",	Fort	Fort	Fort	Faune : Mesure de réduction : limitation stricte de l'emprise du chantier, création d'une mare de substitution pour le Triton crêté l'année précédent le chantier, si intervention pendant la période de reproduction, déplacement des tritons en direction de la mare de substitution Flore : Mesure de réduction : limitation stricte de l'emprise du chantier, notamment vers le sud où des stations de plantes remarquables sont présentes à proximité. déplacement des stations de jonc et d'oenanthe dans le même secteur humide mais un peu plus au sud.	Faune : suivi des populations d'amphibiens de la mare Flore : suivi des stations de plantes	Faible
Sur le pont cadre PK 83633: remplacement de l'ouvrage (zone à enjeu 9)	Séneçon visqueux <i>Senecio viscosus</i> , AR	Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i> , dét. ZNIEFF et en annexe IV directive "Habitats", secteur de chasse de la Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> et de la Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i> , toutes deux en annexe IV directive "Habitats"	Moyen	Moyen	Faible	Faune : Mesure de réduction: limitation stricte de l'emprise du chantier, les espèces reviendront rapidement après la fin des travaux Flore : Mesure de réduction: limitation stricte de l'emprise du chantier, l'espèce reviendra progressivement après la fin des travaux	Faune : suivi Flore : suivi	Faible
Sur le remblai du raccordement militaire (zone à enjeu 1)	Pigamon jaune <i>Thalictrum flavum</i> PC et dét. ZNIEFF	Secteur de chasse de la Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> et de la Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i> , toutes deux en annexe IV de la directive "Habitats", la seconde également dét. ZNIEFF	Assez fort	Assez fort	Faible	Faune : néant, les chauves-souris reviendront chasser après travaux. Flore : Mesure de réduction: déplacement de la station de pigamon	Faune : néant Flore : suivi de la station de plante	Faible
Bordure nord du remblai: création d'une piste (uniquement dans le cas de la solution 2) (zone à enjeu 8 et 9)	Bardanette en grappe <i>Tragus racemosus</i> , accidentelle, Chiendent dactyle <i>Cynodon dactylon</i> R (espèce patrimoniale)	Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i> , dét. ZNIEFF et en annexe IV directive "Habitats", secteur de chasse d'au moins la Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> , en annexe IV de la directive "Habitats".	Moyen	Moyen	Faible	Faune : Mesure de réduction: limitation stricte de l'emprise du chantier, l'espèce reviendra rapidement après la fin des travaux Flore : balisage de la station du chiendent dactyle. Plantation d'arbres pour remplacer ceux détruits pour la construction de la piste.	Faune : néant Flore : néant	Faible
Bordure de la rue de la prairie au nord: élargissement de la piste (zone à enjeu 1)	Luzerne tachetée <i>Medicago arabica</i> , PC et dét. ZNIEFF		Moyen	Moyen	Faible	Faune : néant Flore : balisage de la station de luzerne	Faune : néant Flore : néant	Faible
Sous le pont cadre PK 84053: remplacement de l'ouvrage (zone à enjeu 5)		Triton crêté <i>Triturus cristatus</i> , dét. ZNIEFF et en annexe II directive "Habitats", Triton palmé <i>Lissotriton helveticus</i> , Crapaud commun <i>Bufo bufo</i>	Fort	Fort	Fort	Faune : Mesure de réduction : limitation stricte de l'emprise du chantier, création d'une mare de substitution pour les amphibiens l'année précédent le chantier, si intervention pendant la période de reproduction, déplacement des amphibiens en direction de la mare de substitution Flore : néant	Faune: suivi des populations d'amphibiens de la mare	Faible

Zone	Flore	Faune	Enjeux	Impacts		Mesures		Impacts résiduels
				Phase travaux	Phase exploitation	Phase travaux	Phase exploitation	
Sur le pont cadre PK 84053: remplacement de l'ouvrage (zone à enjeu 5)	Chénopode glauque <i>Chenopodium glaucum</i> , AR et dét. ZNIEFF	Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i> , dét. ZNIEFF et en annexe IV directive "Habitats", secteur de chasse de la Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> et de la Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i> et d'un Oreillard indéterminé <i>Plecotus sp.</i> tous trois en annexe IV directive "Habitats", le dernier genre étant dét. ZNIEFF (qu'il s'agisse de <i>P. austriacus</i> ou <i>P. auritus</i>)	Moyen	Moyen	Faible	Faune : Mesure de réduction: limitation stricte de l'emprise du chantier, les espèces reviendront rapidement après la fin des travaux Flore : Mesure de réduction: déplacement de la station du Chénopode glauque	Faune : suivi Flore : suivi de la station	Faible
A l'est du pont cadre PK 84053: création d'un nouvel ouvrage au PK 84053 (zone à enjeu 8)	Grande Cuscute <i>Cuscuta europaea</i> , R et dét. ZNIEFF		Fort	Assez fort	Faible	Flore : balisage de la station de la Grande Cuscute qui se situe en bordure de l'emprise des travaux	Faune : néant Flore : néant	Faible
A l'est du pont cadre PK 84053: création d'un nouvel ouvrage au PK 84053 (zone à enjeu 9)		Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i> , dét. ZNIEFF et en annexe IV directive "Habitats", secteur de chasse de la Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> et d'un Murin indéterminé <i>Myotis sp.</i> tous deux en annexe IV directive "Habitats"	Moyen	Moyen	Faible	Faune : Mesure de réduction: limitation stricte de l'emprise du chantier, les espèces reviendront rapidement après la fin des travaux	Faune : suivi Flore : néant	Faible